



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2020-175

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## **CHU DE BORDEAUX**

33-2020-10-29-001 - Mise à jour du guide de la tarification du CHU BX (51 pages) Page 3

## **DREAL Nouvelle Aquitaine**

33-2020-10-26-002 - ARRÊTÉ portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces végétales et animales protégées et de leurs habitats - ZAC Carès Cantinolle « Ilot C1 - Esprit des Jalles » sur la commune d'Eysines CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER (10 pages) Page 55

## **PREFECTURE DE LA GIRONDE**

33-2020-10-15-006 - Arrêté n° 6 portant attribution d'une subvention au GIPATGERI (3 pages) Page 66

33-2020-06-24-007 - Arrêté n°2020-02 avec annexe portant mise à disposition temporaire d'un hélicoptère de la sécurité civile (5 pages) Page 70

33-2020-09-08-002 - Arrêté n°2020-03 portant modification à l'arrêté n° 2020-02 relatif à la mise à disposition de Dragon 33 (2 pages) Page 76

33-2020-10-15-005 - Arrêté n°5 portant attribution d'une subvention au GIPATGERI (3 pages) Page 79

33-2020-02-03-005 - Arrêté portant nomination d'un C.T.Z (2 pages) Page 83

**CHU DE BORDEAUX**

**33-2020-10-29-001**

**Mise à jour du guide de la tarification du CHU BX**

# DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2020/032/FIN Relative à la mise à jour du guide de la tarification du CHU

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU la loi n° 2016-041 du 26 janvier 2016 portant modernisation du système de santé ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L.6141-1 du code de la santé publique relatif à l'organisation des établissements publics de santé ;
- VU l'article L.6143-7 du code de la santé publique relatif aux compétences du directeur d'établissement ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

**DECIDE :**

## Article 1 - Objet

Mise à jour du guide de la tarification du CHU de Bordeaux reprenant les tarifs opposables aux usagers de l'établissement.

## Article 2

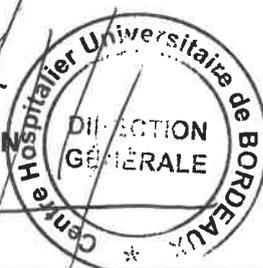
La version mise à jour sur le site internet du CHU de Bordeaux est la version V2020-03.

## Article 3 - Effet et publicité

La présente décision sera transmise aux services de la Préfecture de la Gironde et de la Trésorerie Principale du CHU de Bordeaux.

La présente décision est applicable à compter du 7 juillet 2020.

Yann BUBIEN



Centre Hospitalier Universitaire de BORDEAUX  
DIRECTION GÉNÉRALE

## SOMMAIRE

Décision n° 2020/032/FIN  
CHAPITRES

<b>1</b>	<b>TARIFS DE PRESTATIONS JOURNALIERES EN HOSPITALISATION</b>
1-1	TARIFS JOURNALIERS D'HOSPITALISATION
1-2	FORFAIT JOURNALIER
1-3	TARIF DE LA CHAMBRE PARTICULIERE
1-4	TARIFS D'HOSPITALISATION PROGRAMMEE PATIENTS ETRANGERS NON ASSURES SOCIAUX
1-5	TARIFS D'HEBERGEMENT
1-6	AUTRES TARIFICATIONS
<b>2</b>	<b>TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADIE, ACTES, CONSULTATIONS EXTERNES ET SEJOURS</b>
2-1	TARIFS DES GROUPES HOMOGENES DE SEJOURS
2-2	INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE
2-3	ACTES ET CONSULTATIONS EXTERNES
2-4	FORFAIT TECHNIQUE
2-5	TELEMEDECINE
2-6	AUTRES TARIFICATIONS
<b>3</b>	<b>TARIFS HORS NOMENCLATURE NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE</b>
3-1	ACTIVITE EXTERNE
3-2	HOSPITALISATION
<b>4</b>	<b>TARIFS OPPOSABLES OU NON, PAR THEMATIQUE DE SOINS</b>
<b>4-1</b>	<b>TARIFS SOINS BUCCO-DENTAIRES EXTERNES</b>
4-1.1	CHIRURGIENS DENTISTES, TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADIE
4-1.2	SOINS BUCCO-DENTAIRES AVEC RESTE A CHARGE AU PATIENT
4-1.3	CODES REGROUPEMENT
4-1.4	TARIFS CMUC
<b>4-2</b>	<b>IMPLANTOLOGIE</b>
4-2.1	IMPLANTOLOGIE - SOINS EXTERNES
4-2.2	IMPLANTOLOGIE - HOSPITALISATIONS
<b>4-3</b>	<b>TARIFS DE BIOLOGIE</b>
4-3.1	ACTES NOMENCLATURES OPPOSABLES ASSURANCE MALADIE
4-3.2	ACTES DE BIOLOGIE ET D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES HORS NOMENCLATURE
4-3.3	TARIFS LETTRES-CLES
4-3.4	ACTES D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
<b>4-4</b>	<b>TARIFS D'OPHTALMOLOGIE NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE</b>
4-4.1	ACTES CCAM NON PRIS EN CHARGE PAR ASSURANCE MALADIE
4-4.2	ACTES AMBULATOIRES
4-4.3	HOSPITALISATION
<b>4-5</b>	<b>SOINS ESTHETIQUES SOUMS A TVA</b>
4-5.1	ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE
4-5.2	HOSPITALISATION
<b>4-6</b>	<b>ACTIVITE MEDICO LEGALE</b>
4-6.1	UNITE DE MEDECINE LEGALE THANATOLOGIQUE
4-6.2	UNITE DE MEDECINE LEGALE DU VIVANT
4-6.3	DEPOSITOIRE
4-6.4	LABORATOIRE PHARMACOLOGIE - TOXICOLOGIE MEDICO-LEGALE
4-6.5	PRESTATION FOETOPATHOLOGIE
4-6.6	CONSULTATIONS EXTERNES GERIATRIE
<b>4-7</b>	<b>PHARMACIE / STERILISATION</b>
4-7.1	TARIFS CONVENTIONNELS PHARMACIE
<b>5</b>	<b>ACTIVITES DE TRANSPORT MEDICALISE ET D'URGENCE</b>
5-1	TRANSPORT SMUR
5-2	UNITE MOBILE D'ASSISTANCE CARDIO-RESPIRATOIRE
5-3	GRANDS RASSEMBLEMENTS
<b>6</b>	<b>TARIFS DU LACTARIUM</b>
<b>7</b>	<b>RECHERCHE CLINIQUE</b>
<b>8</b>	<b>FORMATIONS</b>
8-1	FRAIS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS
8-2	FRAIS PEDAGOGIQUES
8-3	FORMATIONS CATALOGUE CFPSPS ET CESU
8-4	AUTRES FORMATIONS
8-5	HEURES DE FORMATION PAYEE PAR LE CHU
<b>9</b>	<b>MAIN D'OEUVRE</b>
9-1	PERSONNEL NON MEDICAL (coût moyen, charges comprises)
9-2	PERSONNEL MEDICAL
<b>10</b>	<b>PRESTATIONS DE SERVICES ET LOGISTIQUES</b>
10-1	PRESTATIONS DE SERVICE
10-2	TRANSMISSION DE DOSSIERS MEDICAUX
10-3	DIVERSES FACTURATIONS

[\(Sommaire\)](#)

1 - TARIFS DE PRESTATIONS JOURNALIERES EN HOSPITALISATION						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité de facturation	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>1.1 - TARIFS JOURNALIERS D'HOSPITALISATION</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Médecine, spécialités médicales temps complet régime commun		Journée	1-janv-20	1 188.00 €	Arrêté préfectoral	
Médecine, spécialités médicales temps incomplet de jour ou de nuit régime commun		Journée	1-janv-20	845.00 €	Arrêté préfectoral	
Dialyse rénale temps incomplet de jour ou de nuit		Journée	1-févr-18	870.00 €	Arrêté préfectoral	
Moyen Séjour régime commun		Journée	1-janv-20	721.00 €	Arrêté préfectoral	
Hospitalisation de jour - Rééducation fonctionnelle		Journée	1-févr-19	742.00 €	Arrêté préfectoral	
Moyen séjour en réadaptation cardiaque		Journée	1-févr-19	145.00 €	Arrêté préfectoral	
Séances pied diabétique		Journée	1-févr-19	451.00 €	Arrêté préfectoral	
Unité d'Hospitalisation de Courte Durée		Journée	1-févr-19	614.00 €	Arrêté préfectoral	
Chirurgie, maternité, spécialités chirurgicales temps complet régime commun		Journée	1-févr-19	1 385.00 €	Arrêté préfectoral	
Chirurgie ambulatoire de jour régime commun		Journée	1-févr-19	977.00 €	Arrêté préfectoral	
Spécialités coûteuses temps complet régime commun		Journée	1-févr-19	2 484.00 €	Arrêté préfectoral	
Spécialités coûteuses temps incomplet de jour régime commun		Journée	1-févr-19	1 576.00 €	Arrêté préfectoral	
Unité Médico-Psychologique de l'Adolescent et du Jeune Adulte (UMPAJA)		Journée	1-févr-19	486.00 €	Arrêté préfectoral	
<b>UMPAJA</b> - temps incomplet		Journée	1-févr-19	313.00 €	Arrêté préfectoral	
Psychiatrie Infanto-Juvenile - SUHEA - temps complet régime commun		Journée	1-févr-19	544.00 €	Arrêté préfectoral	
Psychiatrie Infanto-Juvenile - SUHEA - temps incomplet régime commun		Journée	1-févr-19	329.00 €	Arrêté préfectoral	
<b>1.2 FORFAIT JOURNALIER</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Forfait journalier d'hospitalisation MCO		Journée	1-janv-18	20.00 €	Arrêté ministériel	
Forfait journalier d'hospitalisation SSR		Journée	1-janv-18	20.00 €	Arrêté ministériel	
Forfait journalier d'hospitalisation Psychiatrie		Journée	1-janv-18	15.00 €	Arrêté ministériel	
<b>1.3 TARIF DE LA CHAMBRE PARTICULIERE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Tarif de la chambre particulière en hospitalisation complète MCO		Journée	1-avr-18	49.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Tarif de la chambre particulière en hospitalisation complète SSR		Journée	1-juil-15	37.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Tarif de la chambre particulière en hospitalisation complète psychiatrie		Journée	1-juil-15	32.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Tarif de la chambre particulière en hospitalisation de jour		Journée	1-juil-15	15.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>1.4 TARIFS D'HOSPITALISATION PROGRAMMEE PATIENTS ETRANGERS NON ASSURES SOCIAUX</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>Patients Etrangers de la CEE sans E112 ou Hors CEE</b>						
Soins Hospitaliers non assurés sociaux	GHSE		1-juil-18	DEVIS	Décision n° 2020/032/FIN	
			1-janv-19	Selon tarif GHS	Décision n° 2020/032/FIN	
Forfait administratif non assurés sociaux	ADME		1-janv-19	157.40 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais Hôtelières non assurés sociaux	HOTE	Journée	1-janv-19	563.20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Chambre particulière non assurés sociaux	CPE	Journée	1-janv-19	49.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>1.5 TARIFS D'HEBERGEMENT</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
USLD XAVIER ARNOZAN - Hébergement (JHR et chambre simple)		Journée	1-févr-20	58.27 €	Arrêté préfectoral	
USLD XAVIER ARNOZAN - Tarif dépendance Gir 1 et 2		Journée	1-févr-20	24.24 €	Arrêté préfectoral	
USLD XAVIER ARNOZAN - Tarif dépendance Gir 3 et 4		Journée	1-févr-20	15.38 €	Arrêté préfectoral	
USLD XAVIER ARNOZAN - Tarif dépendance Gir 5 et 6		Journée	1-févr-20	6.52 €	Arrêté préfectoral	
USLD XAVIER ARNOZAN - Réservation		Journée	1-févr-20	38.27 €	Arrêté préfectoral	
USLD XAVIER ARNOZAN - Hébergement des résidents de moins de 60 ans		Journée	1-févr-20	81.06 €	Arrêté préfectoral	
USLD XAVIER ARNOZAN - Réservation des résidents de moins de 60 ans		Journée	1-févr-20	61.06 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Hébergement chambre individuelle		Journée	1-févr-20	52.42 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Hébergement chambre double		Journée	1-févr-20	49.80 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Tarif dépendance Gir 1 et 2		Journée	1-févr-20	23.51 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Tarif dépendance Gir 3 et 4		Journée	1-févr-20	14.93 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Tarif dépendance Gir 5 et 6		Journée	1-févr-20	6.33 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Réservation chambre individuelle		Journée	1-févr-20	32.42 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Réservation chambre double		Journée	1-févr-20	29.80 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Hébergement des résidents de moins de 60 ans		Journée	1-févr-20	70.47 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LORMONT - Réservation des résidents de moins de 60 ans		Journée	1-févr-20	50.47 €	Arrêté préfectoral	

1 - TARIFS DE PRESTATIONS JOURNALIERES EN HOSPITALISATION						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité de facturation	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Hébergement (PASA, Hébergement temporaire, Hébergement temps complet)		Journée	1-févr-20	64,52 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Hébergement Réservation		Journée	1-févr-20	44,52 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Tarif dépendance Gir 1 et 2		Journée	1-févr-20	20,55 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Tarif dépendance Gir 3 et 4		Journée	1-févr-20	13,04 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Tarif dépendance Gir 5 et 6		Journée	1-févr-20	5,54 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Hébergement des résidents valides de - de 60 ans		Journée	1-févr-20	84,34 €	Arrêté préfectoral	
EHPAD LES JARDINS DE L'ALOUETTE - Réservation des résidents valides de - de 60 ans		Journée	1-févr-20	64,34 €	Arrêté préfectoral	
MCO Hébergement pour cause exceptionnelle		Journée	1-janv-10	415,00 €	Décision n° 2020032/FIN	
<b>1.9 - AUTRES TARIFICATIONS</b>						
Ticket modérateur forfaitaire - Participation assurée Hospitalisation -	PAH		1-janv-19	24,00 €	Arrêté ministériel	(Sommaire)

2 - TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADE - ACTES, CONSULTATIONS EXTERNES ET SEJOURS						
LIBELLE	Code CCAM (Régime) ou de NGAP	Unité	Dernière mise à jour	Tarif (€)	Base	Observations
<b>2.1 - TARIFS DES GROUPES HOMOGÈNES DE SEJOURS</b> <a href="#">(Documents)</a>						
<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032185030&amp;categorieLien=cid">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032185030&amp;categorieLien=cid</a> <b>Arrêté du 4 mars 2016</b>						
<b>2.2 - INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE</b> <a href="#">(Documents)</a>						
IVG avec anesthésie générale pour un séjour dont la date de sortie est égale à la date d'entrée	AMD	Acte	1-août-15	803,59 €	Acté mensuel	
IVG avec anesthésie générale pour un séjour comportant au moins une nuitée	APD	Acte	1-août-15	854,05 €	Acté mensuel	
IVG sans anesthésie générale pour un séjour dont la date de sortie est égale à la date d'entrée	IMD	Acte	1-août-15	463,25 €	Acté mensuel	
IVG sans anesthésie générale pour un séjour comportant au moins une nuitée	IPD	Acte	1-août-15	506,32 €	Acté mensuel	
IVG médicamenteuse	AMF	Acte	1-août-15	282,91 €	Acté mensuel	
IVG médicamenteuse hors établissement	AMF	Acte	1-août-15	282,91 €	Acté mensuel	
<b>2.3 - ACTES ET CONSULTATIONS EXTERNES</b> <a href="#">(Documents)</a>						
Actes CCAM <b>Item :</b> <a href="http://www.amaj.fr/accueil-de-la-compte-rendu-personnel-actes/index.php">http://www.amaj.fr/accueil-de-la-compte-rendu-personnel-actes/index.php</a>						
Acte d'obstétrique	ACO	Acte	1-juin-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Acte d'anesthésie	ADA	Acte	1-juin-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Acte de chirurgie	ADC	Acte	1-juin-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Acte d'échographie	ADE	Acte	1-juin-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Acte d'imagerie	ADI	Acte	1-juin-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Acte technique médical	ATM	Acte	1-juin-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Actes d'anatomie et Cytologie pathologiques	ATM	Acte	1-juin-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte
Actes NGAP <b>Item :</b> <a href="http://www.amaj.fr/compte-rendu-de-actes.php">http://www.amaj.fr/compte-rendu-de-actes.php</a>						
<b>MÉDECINS</b>						
Consultation de médecin omnipraticien	C	Acte	1-juin-11	23,00 €	J.O. & NGAP	
Consultation avec majoration médecin généraliste	G	Acte	1-mars-17	25,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration de coordination médecin généraliste	MCG	Acte	1-juin-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration pour personnes âgées	MOP	Acte	1-mars-20	5,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration pour consultation de nuit (20h0h et 6h0h)	MN	Acte	1-mars-17	35,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration pour consultation de nuit (de 0h à 6h)	MNI	Acte	1-mars-17	40,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration pour acte dimanche et jour férié par le médecin généraliste	F	Acte	31-oct-08	19,06 €	J.O. & NGAP	
Consultation de médecin spécialiste	CS	Acte	1-juin-11	23,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration forfaitaire transitoire applicable à la CS	MPC	Acte	1-juin-18	2,00 €	J.O. & NGAP	
Consultation de médecin spécialiste en médecine générale avec majoration médecin généraliste	GS	Acte	1-mars-17	25,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration de coordination médecin spécialiste	MCS	Acte	1-juin-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Majorations pour acte de dimanche et jour férié par le médecin spécialiste	F	Acte	31-oct-08	19,06 €	J.O. & NGAP	
Majorations pour acte de nuit par le médecin spécialiste (sauf pédiatre)	U	Acte	31-oct-08	25,15 €	J.O. & NGAP	
Majorations pour acte réalisé en urgence par le pédiatre ou acte thérapeutique réalisé en urgence sous anesthésie générale ou locorégionale par les autres médecins (DMS)	S	Acte	21-mars-12	40,00 €	J.O. & NGAP	
Majorations pour acte de nuit (20h0h et 6h0h) par le pédiatre	P	Acte	31-oct-06	35,00 €	J.O. & NGAP	
PREMIERE CONSULTATION CONTRACEPTION et de prévention des maladies sexuellement transmissibles pour les jeunes filles de 15 à 17 ans inclus	CQP	Acte	1-mars-17	48,00 €	J.O. & NGAP	
Consultation pour examen obligatoires	COE	Acte	1-nov-17	48,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration enfant Généraliste de 0 à 5 ans	MEG	Acte	1-mars-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION de suivi et de coordination de la PEC d'un ENFANT AUTISTE par un généraliste, un pédiatre ou un psychiatre (CSE)	CCX	Acte	1-nov-17	48,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION de suivi et de coordination de la prise en charge des ENFANTS de 3 à 12 ans en risque élevé d'OBÉSITÉ (CSO)	CCX	Acte	1-nov-17	48,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION réalisée pour un NOUVEAU-NÉ nécessitant un suivi spécifique entre le jour de sortie de la maternité et le 28ème jour de vie (CSN)	CCX	Acte	1-nov-17	48,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION de suivi de l'enfant présentant une PATHOLOGIE CHRONIQUE GRAVE ou un HANDICAP NEURO-SENSOIRIEL SEVERE nécessitant un suivi régulier (EPH)	CCG	Acte	1-nov-17	80,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION de suivi des enfants de moins de 7 ans, nés GRANDS PREMATURES de moins de 32 semaines d'aménorrhée plus 8 jours, ou atteints d'une pathologie congénitale grave (CGP)	CCE	Acte	1-nov-17	80,00 €	J.O. & NGAP	
CONSULTATION de REPERAGE des signes de trouble du SPECTRE de l'AUTISME (CTE)	CCE	Acte	1-nov-17	80,00 €	J.O. & NGAP	
Nouveau Forfait Pédiatrique 0-2 ans	NFP	Acte	1-mars-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Nouveau Forfait Pédiatrique 2-6 ans	NFE	Acte	1-mars-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Nouveau Forfait Pédiatrique 6-16 ans si pédiatre = MI (non adressé)	NFE	Acte	1-mars-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration Enfant Pédiatre 0-6 ans	MEP	Acte	1-mars-17	4,00 €	J.O. & NGAP	
Forfait Fausse-Gouche Précoce Sans écho	FFE	Acte	1-mars-18	54,80 €	J.O. & NGAP	
Forfait Fausse-Gouche Précoce Avec écho	FEF	Acte	1-mars-18	65,45 €	J.O. & NGAP	
Consultation spécifique par médecin spécialiste en cardiologie	CSC	Acte	1-juin-17	47,73 €	J.O. & NGAP	
Majoration coordination Cardiologie	MCC	Acte	1-juin-18	3,27 €	J.O. & NGAP	
Consultation spécifique par neuropédiatre, psychiatre et neurologue	CNPSY	Acte	1-juin-17	38,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration de coordination de la CNPSY pour psychiatre, neuro-psychiatre et neurologue	MCS	Acte	1-juin-17	5,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration forfaitaire transitoire applicable à la CNPSY	MPC	Acte	1-juin-18	2,70 €	J.O. & NGAP	
Avis Ponctuel de Consultant	APC	Acte	1-juin-15	50,00 €	J.O. & NGAP	
Avis d'expert PHPU	APU	Acte	1-juin-17	69,00 €	J.O. & NGAP	
Avis d'expert psychiatre, neuropsychiatre et neurologue	APY	Acte	1-juin-15	62,50 €	J.O. & NGAP	
Consultation de dépistage du mélanome réalisée en cabinet par le médecin spécialiste en dermatologie	CDE	Acte	28-mars-12	48,00 €	J.O. & NGAP	
Soins conservateurs pratiqués par le médecin	SCM	Acte	31-déc-06	2,41 €	J.O. & NGAP	
Traitements d'orthopédie dento-faciale orthodontie pratiqués par le médecin	ORT	Acte	31-déc-08	2,15 €	J.O. & NGAP	
Actes de prothèse dentaire pratiqués par le médecin	PRO	Acte	31-déc-08	2,15 €	J.O. & NGAP	
Administration de produits et prestations en environnement hospitalier	APE	Acte	1-mars-20	12,67 €	J.O. & NGAP	
Administration de produits et prestations en environnement hospitalier 2	AP2	Acte	1-mars-19	71,50 €	J.O. & NGAP	
Forfait sécurité dermatologie	FSD	Acte	22-mars-12	40,00 €	J.O. & NGAP	
Forfait d'Accueil et de Traitement des urgences	ATU	Acte	1-mars-20	25,42 €	J.O. & NGAP	
Forfait: Environnement Hospitalier 1	SE1	Acte	1-mars-20	76,18 €	J.O. & NGAP	
Forfait: Environnement Hospitalier 2	SE2	Acte	1-mars-20	80,95 €	J.O. & NGAP	
Forfait: Environnement Hospitalier 3	SE3	Acte	1-mars-20	40,62 €	J.O. & NGAP	
Forfait: Environnement Hospitalier 4	SE4	Acte	1-mars-20	20,31 €	J.O. & NGAP	
Case des Médecins généralistes intervenants à l'UCSA						
Majoration acte de nuit pour déplacement de médecin généraliste (20h0h et 6h0h)		Acte	1-juin-07	46,00 €	J.O. & circulaires	
Majoration acte de milieu de nuit déplacement de médecin généraliste (0h - 6h)		Acte	1-juin-07	55,00 €	J.O. & circulaires	
Majoration acte de dimanche et jour férié de déplacement de médecin généraliste		Acte	1-juin-07	30,00 €	J.O. & circulaires	

3 - TARIFS OPPOSIABLES A L'ASSURANCE MALADIE, ACTES, CONSULTATIONS EXTERNES ET SEJOURS						
LIBELLE	Codes CCAM (Prépondérance ou rôle NGAP)	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Seuils	Observations
<b>BIEN-QUÊTES</b>						
Actes de biologie	B	Acte	5-p8-02	0,27 €	J.O. & N&M	
Actes d'anatomie et de cytologie pathologiques effectués dans un laboratoire de biologie	BP	Acte	5-p8-02	0,27 €	J.O. & N&M	
Prélèvement (autre que sanguin) effectué par un biologiste non médecin	KB	Acte	5-p8-02	1,92 €	J.O. & N&M	
Prélèvement sanguin effectué par un biologiste non médecin	PB	Acte	5-p8-02	2,52 €	J.O. & N&M	
Prélèvement sanguin effectué par un technicien de laboratoire	TB	Acte	5-p8-02	2,52 €	J.O. & N&M	
Forfait sécurisé pour échantillon sanguin 9003	B(3)	Acte	5-p8-02	0,79 €	J.O. & N&M	
Forfait sécurisé pour traitement d'un échantillon sanguin 9105	B(4)	Acte	5-p8-02	1,08 €	J.O. & N&M	4 x B(4) x 0,27€ = 1,08€
Forfait sécurisé pour échantillon bactériologique, mycologique, parasitologique 9106	B(5)	Acte	5-p8-02	1,35 €	J.O. & N&M	5 x B(5) x 0,27€ = 1,35€
<b>USAGES FEMMES</b>						
Consultation sage-femme	C	Acte	1-sept-13	23,00 €	J.O. & NGAP	
Consultation de sage-femme Dimanche/Férié	CFP	Acte	1-sept-13	44,00 €	J.O. & NGAP	
Consultation de sage-femme de Nuit	CFN	Acte	1-sept-13	58,00 €	J.O. & NGAP	
Actes pratiqués par une sage femme (soins maternité)	SF	Acte	24-sept-12	2,80 €	J.O. & NGAP	
Examen médical de suivi de grossesse réalisé par la sage-femme	CG	Acte	23-avr-08	19,00 €	Décret n° 2020032.FIN	
Soins de suite postnatal réalisés par la sage-femme	SP	Acte	23-avr-08	18,55 €	Décret n° 2020032.FIN	
Majoration sage-femme - applicable aux C	MSF	Acte	1-p8-19	2,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration sage-femme - actes de nuit de 20H à 0H et 0H à 8H	MDN	Acte	22-nov-04	35,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration sage-femme - actes de nuit de 0H à 6H	MDN	Acte	22-nov-04	40,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration sage-femme - actes de dimanche et jours fériés	MDO	Acte	22-nov-04	21,00 €	J.O. & NGAP	
Actes infirmiers pratiqués par une sage femme	SFI	Acte	22-nov-04	2,18 €	J.O. & NGAP	
Majoration sage femme : actes infirmiers de nuit		Acte	22-nov-04	9,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration sage femme : actes infirmiers de dimanche et jours fériés		Acte	22-nov-04	7,62 €	J.O. & NGAP	
<b>INFIRMIERS</b>						
Actes pratiqués par les infirmiers	AMI	Acte	18-avr-09	3,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration infirmier : actes de nuit 20H-23h et 5h-0h	IDN	Acte	26-p8-07	9,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration infirmier : actes de nuit de 23h-0h	IMN	Acte	26-p8-07	18,30 €	J.O. & NGAP	
Majoration infirmier : actes de dimanche et jours fériés	IF	Acte	18-avr-09	8,00 €	J.O. & NGAP	
<b>ORTHOPHONISTES</b>						
Actes pratiqués par les orthophonistes	AMO	Acte	8-nov-12	2,50 €	J.O. & NGAP	
<b>MASSEURS KINESITHERAPEUTES</b>						
Actes pratiqués dans une structure de soins ou un établissement	AMC	Acte	15-p8-12	2,15 €	J.O. & NGAP	
Actes ostéopathiques	AMS	Acte	15-p8-12	2,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration kinésithérapeute : actes de nuit		Acte	10-mai-07	9,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration kinésithérapeute : actes de dimanche et jours fériés		Acte	10-mai-07	7,62 €	J.O. & NGAP	
<b>ORTHOPEDISTE</b>						
Actes pratiqués par l'orthopédiste	AMY	Acte	8-nov-12	2,80 €	J.O. & NGAP	
Majoration orthopédiste : actes de nuit		Acte	29-jan-02	8,15 €	J.O. & NGAP	
Majoration orthopédiste : actes de dimanche et jours fériés		Acte	29-jan-02	7,62 €	J.O. & NGAP	
<b>PÉDICURE</b>						
Actes pratiqués par le pédicure	AMP	Acte	1-janv-02	0,63 €	J.O. & NGAP	
POD Actes de prévention	POD	Acte	24-mai-08	27,00 €	J.O. & NGAP	
Majoration pédicure : actes de nuit		Acte	1-janv-02	0,78 €	J.O. & NGAP	
Majoration pédicure : actes de dimanche et jours fériés		Acte	1-janv-02	0,81 €	J.O. & NGAP	
Orthèses plantaires au dessous de 28	SO1	Semaine	1-janv-02	12,94 €	J.O. & LPP	
Orthèses plantaires au dessous 28 au 37	SO2	Semaine	1-janv-02	14,02 €	J.O. & LPP	
Orthèses plantaires au dessous de 37	SO3	Semaine	1-janv-02	14,43 €	J.O. & LPP	
Monobloc en résine coulée	SO4	Semaine	1-janv-02	27,34 €	J.O. & LPP	
<b>24 - FORFAIT TECHNIQUE</b>						
<b>IRM</b>						
SAINT-ANDRE IRM 1,5T Philips Ingenia - forfait normal (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	166,05 €	J.O. & CCAM	
SAINT-ANDRE IRM 1,5T Philips Ingenia - forfait amorti (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	119,68 €	J.O. & CCAM	
SAINT-ANDRE IRM 1,5T Philips Ingenia - forfait réduit (4 750 < activité ≤ 8 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	70,10 €	J.O. & CCAM	
SAINT-ANDRE IRM 1,5T Philips Ingenia - forfait réduit (8 000 < activité ≤ 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,69 €	J.O. & CCAM	
SAINT-ANDRE IRM 1,5T Philips Ingenia - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	13-fév-17	26,11 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Achieva - forfait normal (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	166,05 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Achieva - forfait amorti (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-p8-18	119,68 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Achieva - forfait réduit (4 750 < activité ≤ 8 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	70,10 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Achieva - forfait réduit (8 000 < activité ≤ 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,69 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Philips Achieva - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	13-fév-17	26,11 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait normal (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-janv-18	166,05 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait amorti (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-p8-18	119,68 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait réduit (4 750 < activité ≤ 8 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	70,10 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait réduit (8 000 < activité ≤ 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,69 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	13-fév-17	26,11 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 3T General electric - forfait normal (≤ 4 500 actes)	FTN	Acte	1-p8-18	155,91 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 3T General electric - forfait amorti (≤ 4 500 actes)	FTN	Acte	1-p8-18	124,89 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 3T General electric - forfait réduit (4 500 < activité < 8 000 actes)	FTR	Acte	13-fév-17	71,56 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 3T General electric - forfait réduit (8 000 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	13-fév-17	61,91 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN IRM 3T General electric - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	13-fév-17	38,63 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait normal (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-janv-19	166,05 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait amorti (≤ 4 750 actes)	FTN	Acte	1-p8-18	119,68 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait réduit (4 750 < activité < 8 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	70,10 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait réduit (8 000 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	1-janv-19	55,69 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE IRM 1,5T Siemens Avanto et Aera - forfait réduit (activité > 11 000 actes)	FTR	Acte	13-fév-17	26,11 €	J.O. & CCAM	

2 - TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADIE - ACTES, CONSULTATIONS EXTERNES ET SEJOURS						
LIBELLE	Code CCAM (Prépondérance ou code NGAAP)	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>TEPSCAN</b>						
HAUT-LEVEQUE TEPSCAN Gema et Philippe - forfait normal (≤ 1 000 actes)	FTN	Acte	13-04-17	1 000,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE TEPSCAN Gema ET Philippe - forfait amorti (≤ 1 000 actes)	FTN	Acte	13-04-17	750,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT-LEVEQUE TEPSCAN Gema ET Philippe - forfait réduit (> 1 000 actes)	FTR	Acte	13-04-17	550,00 €	J.O. & CCAM	
<b>SCANNER</b>						
ST ANDRE SCANNER GEMS CT 680 - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-19	93,83 €	J.O. & CCAM	
ST ANDRE SCANNER GEMS CT 680 - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
ST ANDRE SCANNER GEMS CT 680 - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	55,86 €	J.O. & CCAM	
ST ANDRE SCANNER GEMS CT 680 - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
ST ANDRE SCANNER GEMS CT 680 - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GEMS Optima - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GEMS Optima - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GEMS Optima - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	55,86 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GEMS Optima - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GEMS Optima - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GE Révolution - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-18	93,03 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GE Révolution - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-18	68,88 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GE Révolution - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	55,86 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GE Révolution - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
PELLEGRIN GE Révolution - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SCANNER GEMS RT 16XTRA - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SCANNER GEMS RT 16XTRA - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SCANNER GEMS RT 16XTRA - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	55,86 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SCANNER GEMS RT 16XTRA - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SCANNER GEMS RT 16XTRA - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SIEMENS Somatom Force - forfait normal (≤ 5 700 actes)	FTN	Acte	19-01-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SIEMENS Somatom Force - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-19	68,88 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SIEMENS Somatom Force - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	55,86 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SIEMENS Somatom Force - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE SIEMENS Somatom Force - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE GEMS Révolution forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-19	93,03 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE GEMS Révolution - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-18	68,88 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE GEMS Révolution - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	55,86 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE GEMS Révolution - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE GEMS Révolution - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE TOSHIBA AQUILION - forfait normal (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-18	93,03 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE TOSHIBA AQUILION - forfait amorti (≤ 6 700 actes)	FTN	Acte	19-01-18	68,88 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE TOSHIBA AQUILION - forfait réduit (6 700 < activité < 11 000 actes)	FTR	Acte	19-01-18	55,86 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE TOSHIBA AQUILION - forfait réduit (11 000 < activité < 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	47,74 €	J.O. & CCAM	
HAUT LEVEQUE TOSHIBA AQUILION - forfait réduit (activité > 13 000 actes)	FTR	Acte	19-01-19	32,00 €	J.O. & CCAM	
<b>2.5 - TELEMEDECINE</b>						
Téléexpertise Dossier Patient	TDI		19-01-18	15,00 €	Activité médicale	
Consultation à Distance : médecin/patient (assisté ou non d'un professionnel de santé)	TCG		15-04-18	25,00 €	Activité médicale	
Consultation à Distance : Sage femme	TCG		26-04-20	25,00 €	Activité médicale	
Acte De Téléexpertise de niveau 1 d'un médecin sollicité par un autre médecin = question clinique	TE1		05-04-19	12,00 €	Activité médicale	
Acte De Téléexpertise de niveau 2 d'un médecin sollicité par un autre médecin = situation médicale complexe	TE2		05-04-19	20,00 €	Activité médicale	
Télésurveillance Accompagnement Thérapeutique (TSA1)	TSA		19-01-18	60,00 €	Activité médicale	
Télésurveillance Accompagnement Thérapeutique (TSA2)	TSA		19-01-19	30,00 €	Activité médicale	
Télésurveillance Médecin (TSM1)	TSM		19-01-18	110,00 €	Activité médicale	
Télésurveillance Médecin (TSM2)	TSM		19-01-19	85,00 €	Activité médicale	
Télésurveillance Médecin (TSM3)	TSM		19-01-19	73,00 €	Activité médicale	
Télésurveillance Médecin (TSM4)	TSM		19-01-19	36,50 €	Activité médicale	
<b>2.6 - AUTRES TARIFICATIONS</b>						
Vente de pilotes	PAI		22-04-13	50,85 €	Activité médicale	
Ticket nominatif forfaitaire - Participation Assuré Soins externes -	PAE		19-01-19	34,00 €	Activité médicale	

3 AUTRES TARIFS HORS NOMENCLATURE NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE						
3.1 - ACTIVITE EXTERNE <span style="float: right;">(Sommaire)</span>						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>PÉDICURIE - PODOLOGIE</b>						
Forfait soins de pédicurie sur rendez vous	FSA	Acte	5-sept-16	18.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Consultation de podologie	CPO	Acte	5-sept-16	18.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Orthonyxie - Orthoplastie écarteur d'orteil	PRE	Acte	5-sept-16	25.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Mèche Photopolymère	MPH	Unité	5-sept-16	18.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Pose de Tape	POP	Acte	1-sept-18	5.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Pose OTT	OTT	Acte	1-sept-18	2.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Orthèses planifaires hors nomenclature	SOS	Semelle	1-sept-18	20.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>TRAITEMENT DE LA STÉRILITÉ - CECOS</b>						
Frais de dossier	DOS	Dossier	1-janv-10	71.93 €	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
Location de conteneurs	LOC	Forfait	1-janv-10	15.17 €	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
Cryoconservation pour convenance personnelle	CRY	Année	1-janv-10		Décision n° 2020/032/FIN	
Forfait 5 premières années				345.06 €	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
Année supplémentaire				40.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	Assimilation B 150
<b>CONSEILS AUX VOYAGEURS</b>						
<b>Consultation conseil :</b>						
- 1 personne	CC1	Acte	1-janv-19	25.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
- 2 personnes de la même famille ou même groupe (tarif individuel)	CC2	Acte	1-janv-19	25.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
- 3 personnes de la même famille ou même groupe (tarif individuel)	CC3	Acte	1-janv-19	24.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
- 4 personnes de la même famille ou même groupe (tarif individuel)	CC4	Acte	1-janv-19	23.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
- 5 personnes de la même famille ou même groupe et plus (tarif individuel)	CC5	Acte	1-janv-19	20.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination FIEVRE JAUNE	FJ	Vaccin.	1-janv-19	54.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination HEPATITE A	HA	Vaccin.	1-sept-16	28.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination HEPATITE A enfant	HAE	Vaccin.	1-sept-16	24.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination HEPATITE A et B	TW	Vaccin.	1-sept-16	32.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination HEPATITE A et B enfant	ABE	Vaccin.	1-sept-16	25.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination TYPHIM VI	TYP	Vaccin.	1-janv-19	39.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination MENINGITE CEREBRO SPINALE	MEN	Vaccin.	1-sept-16	28.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination RAGE	RAG	Vaccin.	1-janv-19	39.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination Encéphalite A TIQUES (TICOVAC ou ENCEPUR)	TIC	Vaccin.	1-janv-19	39.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination ENCEPHALITE JAPONAISE (IXIARO)	JEV	Vaccin.	1-janv-19	99.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination combinée HEPATITE A + TYPHOÏDE (TYAVAX)	HAT	Vaccin.	1-janv-19	79.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination Choléra (Dukoral)	CHO	Vaccin.	1-sept-16	37.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Duplicata de certificat de vaccination	DUP	Vaccin.	1-juil-12	9.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vaccination Méningococcique conjugué ACYW135 (NIMENRIX)	MNC	Vaccin.	1-sept-16	62.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Injection pour les patients venant avec leur vaccin	INJ	Vaccin.	1-sept-16	3.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>EXPLORATION ET EVALUATION FONCTIONNELLE DES SPORTIFS</b>						
Consultation	CSS	Acte	31-mars-12	23.00 €		
VO2 max EQR002		Acte	31-mars-12	94.06 €		
Bandelette urinaire			1-janv-12	0.54 €		
Explorations fonctionnelles respiratoires						
GLQP002			31-mars-12	76.80 €		
GLQP016			31-mars-12	28.80 €		
ECG DEQP003			31-mars-12	13.52 €		
Bilan psychologique (CAPS)			1-janv-14	45.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>ANTENNE MEDICALE DE PREVENTION DU DOPAGE</b>						
Atelier de sensibilisation aux conduites dopantes (TTC par heure)		sur devis	1-janv-12	50.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	+ frais de déplacement

3 AUTRES TARIFS HORS NOMENCLATURE NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE						
3.1 - ACTIVITE EXTERNE						(Sommaire)
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>OSTEODENSITOMETRIE</b>						
Ostéodensitométrie non prise en charge par l'assurance maladie ASSIMILATION PAQK007	OST	Examen	1-jul-06	39.96 €		
<b>DEPISTAGE DES MALADIES METABOLIQUES CHEZ L'ENFANT</b>						
Phénylcétonurie	PHE	Examen	1-janv-04	0.76 €		
Hypothyroïdie	HTM	Examen	1-janv-04	2.37 €		
Hyperplasie	HPS	Examen	1-janv-04	1.79 €		
mucoviscidose	DMA	Examen	1-janv-04	1.55 €		
Dépistage Néonatal de la Surdit�	DNS	Examen	1-sept-04	5.10 €		
<b>DIETETIQUE</b>						
Di�t�tique - consultation	D1		1-avr-12	18.60 €	D�cision n� 2020/032/FIN	
Di�t�tique - forfait 3 consultations	DIF		1-avr-12	41.40 €	D�cision n� 2020/032/FIN	
<b>IMAGERIE</b>						
Radiographie volumique par faisceau conique - Cone Beam			1-avr-16	120.00 €	D�cision n� 2020/032/FIN	
<b>CHIRURGIE DIGESTIVE - STOMATHERAPIE</b>						
Actes de stomath�rapie au b�n�fice de patients hospitalis�s en clinique ou �tablissement public de sant� autre que le CHU						
Stomath�rapie - S�ance de marquage avant stomie	STM		1-janv-12	12.60 €	D�cision n� 2020/032/FIN	
Stomath�rapie - S�ance d'�ducation th�rapeutique	STF		1-janv-12	12.60 €	D�cision n� 2020/032/FIN	
<b>CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE</b>						
Kit de pr�l�vement/injection Plasma riche en plaquettes (PRP) - Othoprase 20cc	PRP		1-jan-15	120.00 €	D�cision n� 2020/032/FIN	
Kit de pr�l�vement/injection Plasma riche en plaquettes (PRP) - Othoprase 40cc	PRP		1-jan-15	144.00 €	D�cision n� 2020/032/FIN	
3.2 - HOSPITALISATION						(Sommaire)
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unit�	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>→ LES ACTES</b>						
Pose d'un anneau gastrique	AG1	Anneau	13-jul-01	1 184.00 €	D�cision n� 2020/032/FIN	
Pose d'un anneau gastrique	AG2	Anneau	13-jul-01	1 287.00 €	D�cision n� 2020/032/FIN	
<b>→ LE SEJOUR</b>						
Pour chaque s�jour, ajouter le tarif des actes r�alis�s						
Entr�e et sortie le m�me jour	SEJ		1-janv-13	350.00€	D�cision n� 2020/032/FIN	
1 nuit	SEJ		1-janv-13	390.00€	D�cision n� 2020/032/FIN	
Par nuit suppl�mentaire	SEJ		1-janv-13	370.00€	D�cision n� 2020/032/FIN	
chambre particuli�re par nuit	SEJ		1-janv-13	49.00€	D�cision n� 2020/032/FIN	

## 4-1 TARIFS SOINS BUCCO-DENTAIRES EXTERNES

### 4-1.1 - CHIRURGIENS DENTISTES, TARIFS OPPOSABLES A L'ASSURANCE MALADIE

LIBELLE	Lettre clé S.S.	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base			
Consultation chirurgien dentiste omnipraticien	C	1-avr.-19	23.00 €	NGAP			
Chirurgien dentiste spécialiste ODF	CS	1-avr.-19	23.00 €	NGAP			
Traitements d'orthopédie dento faciale pratiqués par le médecin	TO	1-avr.-19	2.15 €	NGAP			
Actes d'orthopédie dento faciale hors nomenclature	ODF	1-avr.-19	devis				
Majorations médecins dentistes : actes de nuit		1-avr.-19	25.15 €	NGAP			
Majorations médecins dentistes : actes de dimanche et jours fériés		1-avr.-19	19.06 €	NGAP			
Examen bucco-dentaire simple, dispositif de prévention pour les jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans et pour les femmes enceintes	BDC	1-avr.-19	30.00 €	Av.3 CNCD			
Examen bucco-dentaire simple avec 1 ou 2 radiographie(s), dispositif de prévention pour les jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans et pour les femmes enceintes	BR2	1-avr.-19	42.00 €	Av.3 CNCD			
Examen bucco-dentaire simple avec 3 ou 4 radiographies, dispositif de prévention pour les jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans et pour les femmes enceintes	BR4	1-avr.-19	54.00 €	Av.3 CNCD			

### 4-1.2 - SOINS BUCCO-DENTAIRES AVEC RESTE A CHARGE AU PATIENT

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>PROTHESE DENTAIRE</b>							
<b>1.1.1. Prothèse partielle fixe</b>							
Onlay composite ou métal alliage non précieux	HBMD351	1-avr.-19	318,30 €	Décision n° 2020/032/FIN	100,00 €	218,30 €	
Onlay céramique	HBMD460	1-avr.-19	379,25 €	Décision n° 2020/032/FIN	100,00 €	279,25 €	
Onlay métal alliage précieux	HBMD460	1-avr.-19	346,50 €	Décision n° 2020/032/FIN	100,00 €	246,50 €	
Facette composite collée	HBMD048	12-mars-19	306,25 €	Décision n° 2020/032/FIN			306,25 €
Facette céramique stratifiée collée	HBMD048	12-mars-19	480,00 €	Décision n° 2020/032/FIN			480,00 €
Facette céramique pressée collée	HBMD048	12-mars-19	500,00 €	Décision n° 2020/032/FIN			500,00 €
Restauration adhésive de céramique type Chips	HBMD048	12-mars-19	450,00 €	Décision n° 2020/032/FIN			450,00 €
Onlay transitoire résine		12-mars-19	62,25 €	Décision n° 2020/032/FIN			62,25 €
Facette transitoire résine		12-mars-19	136,00 €	Décision n° 2020/032/FIN			136,00 €
<b>1.1.2. Prothèse partielle mobile</b>							
Inlay-core (RACD)	HBLD090	1-janv.-20	175,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	90,00 €	85,00 €	
Inlay core (RACM)	HBLD745	1-janv.-20	175,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	90,00 €	85,00 €	
Inlay-core (panier libre)	HBLD245	1-avr.-19	230,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	90,00 €	140,00 €	
<b>1.2. Prothèse totale fixe</b>							
Couronne métal, fraisée ou non, non précieux (RACD)	HBLD038	1-janv.-20	290,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	170,00 €	
Couronne céramométal incisive/canine/1ère prémolaire (RACD)	HBLD634	1-janv.-20	500,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	380,00 €	
Couronne céramométal 2ème prémolaire (RACM)	HBLD491	1-janv.-20	530,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	410,00 €	
Couronne céramométal molaire (Panier libre)	HBLD734	1-avr.-19	530,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107,50 €	422,50 €	
Couronne céramométal à joint céramique incisive/canine/1ère prémolaire (RACD)	HBLD634	1-janv.-20	500,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	380,00 €	
Couronne céramométal fraisée incisive/canine/1ère prémolaire (RACD)	HBLD634	1-janv.-20	500,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	380,00 €	
Couronne céramométal fraisée 2ème prémolaire (RACM)	HBLD491	1-janv.-20	500,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	380,00 €	
Couronne céramométal fraisée molaire (Panier libre)	HBLD734	1-avr.-19	530,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107,50 €	422,50 €	
Couronne céramométal fraisée à joint céramique incisive/canine/1ère prémolaire (RACD)	HBLD634	1-janv.-20	500,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	380,00 €	
Couronne céramique stratifiée (Panier libre)	HBLD403	1-avr.-19	544,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107,50 €	436,50 €	
Couronne métal alliage précieux (Panier libre)	HBLD318	1-avr.-19	544,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107,50 €	436,50 €	
Couronne zirconne hors molaire (RACD)	HBLD350	1-janv.-20	440,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	320,00 €	
Couronne zirconne molaire (RACM)	HBLD073	1-janv.-20	440,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	320,00 €	
Couronne céramique monolithique incisive/canine/1ère prémolaire (RACD)	HBLD680	1-janv.-20	500,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	380,00 €	
Couronne céramique monolithique 2ème prémolaire/molaire (RACM)	HBLD158	1-janv.-20	530,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	120,00 €	410,00 €	
Couronne transitoire (RACD)	HBLD490	1-avr.-19	60,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	10,00 €	50,00 €	
Couronne transitoire (RACM)	HBLD724	1-avr.-19	60,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	10,00 €	50,00 €	
Couronne transitoire (panier libre)	HBLD486	1-avr.-19	60,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	10,00 €	50,00 €	
Couronne transitoire armée (panier RACD)	HBLD490	1-avr.-19	60,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	10,00 €	50,00 €	
Couronne transitoire armée (RACM)	HBLD724	1-avr.-19	83,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	10,00 €	73,00 €	
Couronne transitoire armée (panier libre)	HBLD486	1-avr.-19	83,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	10,00 €	73,00 €	
Couronne transitoire réalisée dans le cadre de l'urgence, ou en temporisation de plus de 8 mois (RACM)	HBLD724	43831	60,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	10,00 €	50,00 €	

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>Code: 700 - Prothèse (dentaire)</b>							
Bridge transitoire 3 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	255.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			255.75 €
Bridge transitoire 4 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	296.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			296.00 €
Bridge transitoire 5 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	336.25 €	Décision n° 2020/032/FIN			336.25 €
Bridge transitoire 6 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	376.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			376.50 €
Bridge transitoire 7 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	416.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			416.75 €
Bridge transitoire 8 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	502.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			502.00 €
Bridge transitoire 9 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	542.25 €	Décision n° 2020/032/FIN			542.25 €
Bridge transitoire 10 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	582.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			582.50 €
Bridge transitoire 11 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	712.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			712.75 €
Bridge transitoire 12 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	798.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			798.00 €
Bridge transitoire 13 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	838.25 €	Décision n° 2020/032/FIN			838.25 €
Bridge transitoire 14 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	923.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			923.50 €
Bridge transitoire armé 3 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	331.65 €	Décision n° 2020/032/FIN			331.65 €
Bridge transitoire armé 4 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	397.20 €	Décision n° 2020/032/FIN			397.20 €
Bridge transitoire armé 5 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	462.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			462.75 €
Bridge transitoire armé 6 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	528.30 €	Décision n° 2020/032/FIN			528.30 €
Bridge transitoire armé 7 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	593.85 €	Décision n° 2020/032/FIN			593.85 €
Bridge transitoire armé 8 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	704.40 €	Décision n° 2020/032/FIN			704.40 €
Bridge transitoire armé 9 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	769.95 €	Décision n° 2020/032/FIN			769.95 €
Bridge transitoire armé 10 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	835.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			835.50 €
Bridge transitoire armé 11 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	991.05 €	Décision n° 2020/032/FIN			991.05 €
Bridge transitoire armé 12 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	1 101.60 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 101.60 €
Bridge transitoire armé 13 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	1 167.15 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 167.15 €
Bridge transitoire armé 14 éléments (panier Libre)	HBLD034	12-mars-19	1 277.70 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 277.70 €
<b>Code: 700 - Prothèse (dentaire)</b>							
Bridge transitoire collé à ailettes	HBLD034	12-mars-19	398.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			398.50 €
Bridge collé céramique à 1 ailette pour incisive maxillaire	HBLD093	12-mars-19	335.95 €	Décision n° 2020/032/FIN	83.78 €	252.17 €	
Bridge collé résine à 2 ailettes		12-mars-19	289.25 €	Décision n° 2020/032/FIN			289.25 €
Bridge collé céramique à 2 ailettes métal pour incisive	HBLD468	12-mars-19	375.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	103.06 €	272.44 €	
Bridge collé céramique à 2 ailettes métal pour prémolaire/molaire	HBLD414	1-avr.-19	375.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	103.06 €	272.44 €	
Bridge collé métal à 2 ailettes métal pour prémolaire/molaire	HBLD179	1-avr.-19	289.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	103.06 €	186.19 €	
Bridge collé céramique à 2 ailettes céramiques pour incisive	HBLD468	1-avr.-19	387.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	103.06 €	283.94 €	
Bridge collé céramique à 2 ailettes céramiques pour prémolaire/molaire	HBLD414	1-avr.-19	387.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	103.06 €	283.94 €	
Bridge collé céramique à 2 ailettes métal pour 2 incisives mandibulaires	HBLD453	1-avr.-19	375.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	103.06 €	272.44 €	
Bridge collé céramique à 2 ailettes céramiques pour 2 incisives mandibulaires	HBLD453	1-avr.-19	375.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	103.06 €	272.44 €	
Ailette métal supplémentaire		12-mars-19	34.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			34.50 €
Ailette céramique supplémentaire		12-mars-19	69.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			69.00 €
<b>Code: 700 - Prothèse (dentaire)</b>							
Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent par technique directe	HBMD076	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent par technique indirecte	HBMD079	12-mars-19	126.65 €	Décision n° 2020/032/FIN			126.65 €
Rescèlement d'1 ou 2 couronne/ancrage	HBMD018	12-mars-19	45.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			45.00 €
Rescèlement d'au moins 3 couronnes ou 1 bridge	HBMD009	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse à tenon scellée	HBGD011	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse à tenon scellée (radiothérapie)	HBGD011	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	38.70 €	51.30 €	
Ablation d'ancrage radiculaire	HBGD005	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Dépose d'une couronne scellée	HBGD027	1-janv.-20	128.70 €	Décision n° 2020/032/FIN	38.70 €	90.00 €	
Dépose d'une couronne scellée (radiothérapie)	HBGD027	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	38.70 €	51.30 €	
<b>Code: 700 - Prothèse (dentaire)</b>							
Montage directeur 1 à 4 dents	LBMP002	12-mars-19	54.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			54.00 €
Montage directeur 5 à 10 dents	LBMP002	12-mars-19	99.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			99.00 €
Montage directeur 11 à 14 dents	LBMP002	12-mars-19	153.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			153.00 €
Wax-Up (prix par dent)	HBMD014	12-mars-19	17.25 €	Décision n° 2020/032/FIN			17.25 €
<b>Code: 700 - Prothèse (dentaire)</b>							
Plateau Richmond support d'attachement (unitaire)	HBLD015	12-mars-19	186.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			186.75 €
Pose d'attachement coronaradiculaire sur une dent	HBLD008	12-mars-19	193.65 €	Décision n° 2020/032/FIN			193.65 €
Coiffe de recouvrement pour overdenture	HBLD015	12-mars-19	186.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			186.75 €
Changement de cavalier - Agénésie dentaire	HBKD005	12-mars-19	32.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	32.25 €		
Changement de cavalier	HBKD005	13-mars-20	202.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			202.75 €
<b>Code: 700 - Prothèse (dentaire)</b>							
Matériaux spéciaux		12-mars-19	devis	Décision n° 2020/032/FIN			

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>Chirurgie maxillo-faciale</b>							
Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires (agésie dentaire)	LBQP001	12-mars-19	32.64 €	Décision n° 2020/032/FIN	32.64 €		
Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires	LBQP001	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Moulage d'études	LBMP003	12-mars-19	37.55 €	Décision n° 2020/032/FIN			37.55 €
Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée par dent	HBMD014	12-mars-19	11.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			11.50 €
<b>Prothèse fixe</b>							
Bridge CM-M-M (RACM)	HBLD040	12-mars-19	875.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		596.30 €
Bridge CM-zircone-zircone (Panier Libre)	HBLD040	12-mars-19	1 007.20 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		727.70 €
Bridge CM-CM-M (RACM)	HBLD043	12-mars-19	949.70 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		670.20 €
Bridge CM-CM-Zircone (Panier Libre)	HBLD043	12-mars-19	1 097.20 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		817.70 €
Bridge céramo-métal remplaçant une incisive (RAC0)	HBLD785	1-avr.-19	1 465.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		1 185.50 €
Bridge céramo-métal remplaçant une autre dent qu'incisive (RACM)	HBLD227	1-avr.-18	1 465.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		1 185.50 €
Bridge métal alliage non précieux (RAC0)	HBLD033	1-avr.-19	870.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		590.50 €
Bridge céramique (Panier Libre)	HBLD425	1-avr.-19	1 632.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		1 352.50 €
Bridge métal alliage précieux, céramisé ou non (Panier Libre)	HBLD178	1-avr.-19	1 465.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		1 185.50 €
1er inter métallique supplémentaire (Panier Libre)	HBMD490	13-mars-20	63.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	0.10 €		63.15 €
2ème inter métallique supplémentaire (Panier Libre)	HBMD342	13-mars-20	63.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	0.10 €		63.15 €
3ème inter métallique supplémentaire, et plus (Panier Libre)	HBMD082	13-mars-20	75.90 €	Décision n° 2020/032/FIN	10.75 €		65.15 €
1er inter céramométal supplémentaire en pressée (Panier Libre)	HBMD479	13-mars-20	126.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	0.10 €		126.40 €
2ème inter céramométal supplémentaire en pressée (Panier Libre)	HBMD433	13-mars-20	126.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	0.10 €		126.40 €
3ème inter céramométal supplémentaire en pressée, et plus (Panier Libre)	HBMD072	13-mars-20	126.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	10.75 €		115.75 €
1er inter céramométal supplémentaire (Panier Libre)	HBMD479	13-mars-20	126.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	0.10 €		126.40 €
2ème inter céramométal en pressée (Panier Libre)	HBMD433	13-mars-20	126.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	0.10 €		126.40 €
3ème inter céramométal supplémentaire, et plus (Panier Libre)	HBMD072	13-mars-20	139.15 €	Décision n° 2020/032/FIN	10.75 €		128.40 €
1er inter céramométal alumine supplémentaire (Panier Libre)	HBMD479	13-mars-20	138.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	0.10 €		137.90 €
2ème inter céramométal alumine supplémentaire (Panier Libre)	HBMD433	13-mars-20	138.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	0.10 €		137.90 €
3ème inter céramométal alumine supplémentaire, et plus (Panier Libre)	HBMD072	13-mars-20	150.65 €	Décision n° 2020/032/FIN	10.75 €		139.90 €
1er inter zircone supplémentaire (Panier Libre)	HBMD479	13-mars-20	184.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	0.10 €		183.90 €
2ème inter zircone supplémentaire (Panier Libre)	HBMD433	13-mars-20	184.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	0.10 €		183.90 €
3ème inter zircone supplémentaire, et plus (Panier Libre)	HBMD072	13-mars-20	196.65 €	Décision n° 2020/032/FIN	10.75 €		185.90 €
Pilier métal supplémentaire (Panier Libre)	HBMD081	13-mars-20	147.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €		40.00 €
Pilier céramo-métal supplémentaire (Panier Libre)	HBMD087	12-mars-19	274.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €		166.50 €
Pilier zircone supplémentaire (Panier Libre)	HBMD087	12-mars-19	274.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €		166.50 €
Inter CM en extension de bridge, sauf remplacement canine/molaire (Panier Libre)	HBMD689	1-avr.-19	171.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	10.75 €		160.75 €
Inter M en extension de bridge, sauf remplacement canine/molaire (Panier Libre)	HBMD776	1-avr.-19	108.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	10.75 €		97.50 €
Inter CM en extension pour incisive, solidarisé à une couronne dentoportée adjacente (Panier Libre)	HBLD088	1-avr.-19	692.90 €	Décision n° 2020/032/FIN	172.00 €		520.90 €
Inter CM céramique/zircone en extension pour incisive/prémolaire, solidarisé à 2 couronnes dentoportées céramiques adjacentes (Panier Libre)	HBLD750	1-avr.-19	1 465.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		1 185.50 €
Inter M en extension pour incisive/prémolaire, solidarisé à 2 couronnes dentoportées M adjacentes (Panier Libre)	HBLD411	1-avr.-19	869.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		589.50 €
Inter CM en extension pour incisive/prémolaire, solidarisé à 2 couronnes dentoportées M et CM adjacentes (Panier Libre)	HBLD321	1-avr.-19	949.70 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		670.20 €
Inter CM en extension pour incisive/prémolaire, solidarisé à 2 couronnes dentoportées métal adjacentes (Panier Libre)	HBLD465	1-avr.-19	875.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €		596.30 €
<b>Prothèse amovible</b>							
Prothèse amovible résine d'usage 9 dents	HBLD101	13-mars-20	680.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	128.00 €		551.00 €
Prothèse amovible résine définitive 10 dents	HBLD138	12-mars-19	657.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	139.75 €		517.25 €
Prothèse amovible résine définitive 11 dents	HBLD083	12-mars-19	657.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	150.50 €		506.50 €
Prothèse amovible résine définitive 12 dents	HBLD370	12-mars-19	725.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	161.25 €		563.75 €
Prothèse amovible résine définitive 13 dents	HBLD349	12-mars-19	770.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	172.00 €		598.00 €
Prothèse amovible complète résine définitive	HBLD031	12-mars-19	826.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €		643.75 €
Prothèse amovible complète résine Phonares définitive	HBLD031	12-mars-19	1 034.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €		852.05 €
Prothèse amovible complète résine définitive + guide chirurgical	HBLD031	12-mars-19	986.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €		803.75 €
Prothèse amovible complète bimaxillaire résine définitive + guide chirurgical	HBLD031	12-mars-19	1 613.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €		1 430.25 €
Prothèse amovible complète bimaxillaire résine définitive	HBLD035	12-mars-19	1 338.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	385.50 €		952.50 €
Prothèse amovible complète bimaxillaire résine Phonares définitive	HBLD035	12-mars-19	1 664.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	385.50 €		1 278.50 €
Réfection de base résine molle	HBMD004	12-mars-19	285.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			285.50 €
Duplicata de prothèse amovible en résine transparente		13-mars-20	125.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			125.00 €

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux HUND	Valeur actua NPC
<b>Prothèse amovible fixe - Prothèse</b>							
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 1 à 3 dents	HBLD364	12-mars-19	494.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	64.50 €	429.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 4 dents	HBLD476	12-mars-19	500.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	75.25 €	424.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 5 dents	HBLD224	12-mars-19	595.75 €	Décision n° 2020/032/FIN	86.00 €	509.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 6 dents	HBLD371	12-mars-19	601.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.75 €	504.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 7 dents	HBLD123	12-mars-19	607.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	499.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 8 dents	HBLD270	12-mars-19	613.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	118.25 €	494.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 9 dents	HBLD101	12-mars-19	663.75 €	Décision n° 2020/032/FIN	129.00 €	534.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 10 dents	HBLD138	12-mars-19	689.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	139.75 €	549.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 11 dents	HBLD083	12-mars-19	675.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	150.50 €	524.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 12 dents	HBLD370	12-mars-19	726.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	161.25 €	564.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 13 dents	HBLD349	12-mars-19	776.75 €	Décision n° 2020/032/FIN	172.00 €	604.75 €	
Prothèse amovible à plaque base Nylon type Valplast 14 dents uni-maxillaire	HBLD031	12-mars-19	827.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	644.75 €	
Prothèse amovible complète bi-maxillaire à plaque base Nylon type Valplast	HBLD031	12-mars-19	1 430.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	1 247.25 €	
<b>Prothèse amovible transitoire</b>							
Prothèse amovible transitoire 1 à 3 dents	HBLD364	10-juil-19	284.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	64.50 €	220.00 €	
Prothèse amovible transitoire 4 dents	HBLD476	10-juil-19	296.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	75.25 €	220.75 €	
Prothèse amovible transitoire 5 dents	HBLD224	10-juil-19	373.75 €	Décision n° 2020/032/FIN	86.00 €	287.75 €	
Prothèse amovible transitoire 6 dents	HBLD371	10-juil-19	442.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.75 €	345.75 €	
Prothèse amovible transitoire 7 dents	HBLD123	10-juil-19	454.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	346.50 €	
Prothèse amovible transitoire 8 dents	HBLD270	10-juil-19	477.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	118.25 €	358.75 €	
Prothèse amovible transitoire 9 dents	HBLD148	10-juil-19	477.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	129.00 €	348.00 €	
Prothèse amovible transitoire 10 dents	HBLD231	10-juil-19	477.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	139.75 €	337.25 €	
Prothèse amovible transitoire 11 dents	HBLD215	10-juil-19	477.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	150.50 €	326.50 €	
Prothèse amovible transitoire 12 dents	HBLD262	10-juil-19	518.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	161.25 €	356.75 €	
Prothèse amovible transitoire 13 dents	HBLD232	10-juil-19	527.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	172.00 €	355.00 €	
Prothèse amovible complète transitoire uni-maxillaire	HBLD032	10-juil-19	574.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	391.75 €	
Prothèse amovible complète thérapeutique uni-maxillaire	HBLD032	12-mars-19	691.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	508.75 €	
Mise en condition des surfaces d'appui muqueuses d'une prothèse amovible	HBMD018	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Prothèse amovible complète thérapeutique bi-maxillaire	HBLD259	12-mars-19	1 338.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	365.50 €	972.50 €	
Prothèse amovible complète bi-maxillaire	HBLD032	12-mars-19	1 563.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	1 380.25 €	
<b>Prothèse amovible fixe - Châssis métal</b>							
Appareil de 1 à 3 dents Plaque base métallique	HBLD131	12-mars-19	601.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	408.00 €	
Appareil de 4 dents Plaque base métallique	HBLD332	12-mars-19	748.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	204.25 €	543.75 €	
Appareil de 5 dents Plaque base métallique	HBLD452	12-mars-19	759.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	215.00 €	544.50 €	
Appareil de 6 dents Plaque base métallique	HBLD474	12-mars-19	771.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	225.75 €	545.25 €	
Appareil de 7 dents Plaque base métallique	HBLD075	12-mars-19	782.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	236.50 €	546.00 €	
Appareil de 8 dents Plaque base métallique	HBLD470	12-mars-19	794.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	247.25 €	546.75 €	
Appareil de 9 dents Plaque base métallique	HBLD435	12-mars-19	805.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	258.00 €	547.50 €	
Appareil de 10 dents Plaque base métallique	HBLD079	12-mars-19	817.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	268.75 €	548.25 €	
Appareil de 11 dents Plaque base métallique	HBLD203	12-mars-19	873.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	279.50 €	594.00 €	
Appareil de 12 dents Plaque base métallique	HBLD112	12-mars-19	885.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	290.25 €	594.75 €	
Appareil de 13 dents Plaque base métallique	HBLD308	12-mars-19	896.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	301.00 €	595.50 €	
Appareil de 14 dents Plaque base métallique	HBLD047	12-mars-19	1 088.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	311.75 €	776.25 €	
PAC résine + PAC à châssis métallique	HBLD048	12-mars-19	1 589.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	494.50 €	1 105.00 €	
PAC bi-maxillaire à châssis métallique	HBLD046	12-mars-19	1 726.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	623.50 €	1 102.50 €	
Support pose d'une dent contreplaquée ou massive à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY159	12-mars-19	114.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	32.25 €	81.75 €	
Support pose de 2 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY329	12-mars-19	160.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	64.50 €	95.50 €	
Support pose de 3 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY258	12-mars-19	206.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.75 €	109.25 €	
Support pose de 4 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY259	12-mars-19	252.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	129.00 €	123.00 €	
Support pose de 5 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY440	12-mars-19	298.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	161.25 €	136.75 €	
Support pose de 6 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY447	12-mars-19	344.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	150.50 €	
Support pose de 7 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY142	12-mars-19	390.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	225.75 €	164.25 €	
Support pose de 8 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY158	12-mars-19	438.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	258.00 €	178.00 €	
Support pose de 9 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY476	12-mars-19	482.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	290.25 €	191.75 €	
Support pose de 10 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY079	12-mars-19	528.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	322.50 €	205.50 €	
Support pose de 11 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY184	12-mars-19	574.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	354.75 €	219.25 €	
Support pose de 12 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY284	12-mars-19	620.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	387.00 €	233.00 €	
Support pose de 13 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY236	12-mars-19	666.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	419.25 €	246.75 €	
Support pose de 14 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible s/ châssis métallique	YYYY353	12-mars-19	712.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	451.50 €	260.50 €	

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	majoration travaux	Valeur actée NPF
<b>Prothèse Amovible - Remplacement</b>							
Plâteau Richmond support d'attachement	HBLD015	13-mars-20	183.30 €	Décision n° 2020/032/FIN			183.30 €
Pose d'attachement coronaradiculaire sur une dent	HBLD008	12-mars-19	193.65 €	Décision n° 2020/032/FIN			193.65 €
Changement de cavalier - Agnésie dentaire	HBKD005	12-mars-19	32.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	32.25 €		
Changement de cavalier	HBKD005	13-mars-20	202.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			202.75 €
Pose d'une prothèse intrabuccale pour perte de substance du palais dur et du palais mou	HALD005	12-mars-19	192.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	192.00 €		
Plaque de surélévation		12-mars-19	171.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			171.50 €
Protège dent (protection intrabuccale)	LBLD007	13-mars-20	442.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			442.50 €
Dent supplémentaire		12-mars-19	103.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			103.50 €
Attelle résine dans les parodontopathies 1 à 6 dents	HBLD052	12-mars-19	337.85 €	Décision n° 2020/032/FIN			337.85 €
Attelle résine dans les parodontopathies 7 dents et plus	HBLD050	12-mars-19	473.85 €	Décision n° 2020/032/FIN			473.85 €
<b>Prothèse Amovible - Réparation</b>							
Dent spéciale Vivodent / Orthotype		12-mars-19	4.60 €	Décision n° 2020/032/FIN			4.60 €
Dent spéciale Phonares		12-mars-19	11.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			11.50 €
Supplément Matériaux spéciaux (or,...)		12-mars-19	devis	Décision n° 2020/032/FIN			devis
Crochet acétal		12-mars-19	80.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			80.50 €
<b>Prothèse Amovible - Réparation - PA résine</b>							
Restauration adhésive de céramique type Chips	HBMD048	12-mars-19	450.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			450.00 €
Réparation fracture de prothèse résine sans renfort (RAC0)	HBMD020	12-mars-19	73.75 €	Décision n° 2020/032/FIN	21.50 €	52.25 €	
Réparation fracture de prothèse résine avec renfort		13-mars-20	85.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			85.00 €
Réfection des bords et/ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	13-mars-20	150.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			150.00 €
Réfection de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	13-mars-20	200.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			200.00 €
Réfection partielle des bords et/ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	13-mars-20	100.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			100.00 €
Réfection partielle de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	13-mars-20	100.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			100.00 €
Réfection en résine molle de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	13-mars-20	50.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			50.00 €
Réfection en résine molle de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	13-mars-20	50.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			50.00 €
Réparation de la partie femelle de l'attachement boule sur une PA résine (RAC0)	HBMD020	13-mars-20	80.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	21.50 €	58.50 €	
Réparation des cavaliers sur une barre (RAC0)	HBMD020	13-mars-20	80.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	21.50 €	58.50 €	
<b>Prothèse Amovible - Remplacement - Métal</b>							
Adjonction ou changement d'un élément métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD017	13-mars-20	85.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	21.50 €	63.50 €	
Adjonction ou changement de 2 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD114	13-mars-20	120.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	32.25 €	87.75 €	
Adjonction ou changement de 3 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD322	13-mars-20	150.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	43.00 €	107.00 €	
Adjonction ou changement de 4 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD404	13-mars-20	185.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	53.75 €	131.25 €	
Adjonction ou changement de 5 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD245	13-mars-20	215.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	64.50 €	150.50 €	
Adjonction ou changement de 6 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD198	13-mars-20	251.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	75.25 €	175.75 €	
Adjonction ou changement de 7 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD373	13-mars-20	287.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	88.00 €	201.00 €	
Adjonction ou changement de 8 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD228	13-mars-20	324.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.75 €	227.25 €	
Adjonction ou changement de 9 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD286	13-mars-20	360.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	252.50 €	
Adjonction ou changement de 10 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD329	13-mars-20	400.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	118.25 €	281.75 €	
Adjonction ou changement de 11 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD226	13-mars-20	440.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	129.00 €	311.00 €	
Adjonction ou changement de 12 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD387	13-mars-20	480.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	139.75 €	340.25 €	
Adjonction ou changement de 13 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD134	13-mars-20	520.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	150.50 €	369.50 €	
Adjonction ou changement de 14 éléments métal d'une prothèse dentaire amovible	HBMD174	13-mars-20	560.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	161.25 €	398.75 €	
<b>Prothèse Amovible - Remplacement - Résine</b>							
Adjonction ou changement d'un élément résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD017	10-juil.-19	58.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	21.50 €	36.75 €	
Adjonction ou changement de 2 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD114	10-juil.-19	93.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	32.25 €	61.00 €	
Adjonction ou changement de 3 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD322	10-juil.-19	128.25 €	Décision n° 2020/032/FIN	43.00 €	85.25 €	
Adjonction ou changement de 4 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD404	10-juil.-19	168.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	53.75 €	114.25 €	
Adjonction ou changement de 5 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD245	10-juil.-19	203.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	64.50 €	138.50 €	
Adjonction ou changement de 6 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD198	10-juil.-19	238.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	75.25 €	162.75 €	
Adjonction ou changement de 7 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD373	10-juil.-19	273.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	86.00 €	187.00 €	
Adjonction ou changement de 8 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD228	10-juil.-19	308.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.75 €	211.25 €	
Adjonction ou changement de 9 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD286	10-juil.-19	348.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	240.50 €	
Adjonction ou changement de 10 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD329	10-juil.-19	392.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	118.25 €	273.75 €	
Adjonction ou changement de 11 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD226	13-mars-20	440.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	129.00 €	311.00 €	
Adjonction ou changement de 12 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD387	13-mars-20	480.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	139.75 €	340.25 €	
Adjonction ou changement de 13 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD134	13-mars-20	520.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	150.50 €	369.50 €	
Adjonction ou changement de 14 éléments résine d'une prothèse dentaire amovible	HBMD174	13-mars-20	560.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	161.25 €	398.75 €	

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible sans démontage d'éléments.	HBMD008	1-avr.-19	118.75 €	Décision n° 2020/032/FIN	32.25 €	86.50 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 1 élément	HBMD002	1-avr.-19	134.28 €	Décision n° 2020/032/FIN	38.70 €	95.58 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 2 éléments	HBMD488	1-avr.-19	149.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	45.15 €	104.65 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 3 éléments	HBMD469	1-avr.-19	165.33 €	Décision n° 2020/032/FIN	51.60 €	113.73 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 4 éléments	HBMD110	1-avr.-19	180.85 €	Décision n° 2020/032/FIN	58.05 €	122.80 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 5 éléments	HBMD349	1-avr.-19	196.38 €	Décision n° 2020/032/FIN	64.50 €	131.88 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 6 éléments	HBMD386	1-avr.-19	211.90 €	Décision n° 2020/032/FIN	70.95 €	140.95 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 7 éléments	HBMD339	1-avr.-19	227.43 €	Décision n° 2020/032/FIN	77.40 €	150.03 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 8 éléments	HBMD459	1-avr.-19	242.95 €	Décision n° 2020/032/FIN	83.85 €	159.10 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 9 éléments	HBMD438	1-avr.-19	258.48 €	Décision n° 2020/032/FIN	90.30 €	168.18 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 10 éléments	HBMD481	1-avr.-19	274.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.75 €	177.25 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 11 éléments	HBMD449	1-avr.-19	379.53 €	Décision n° 2020/032/FIN	103.20 €	276.33 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 12 éléments	HBMD312	1-avr.-19	485.05 €	Décision n° 2020/032/FIN	109.65 €	375.40 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 13 éléments	HBMD289	1-avr.-19	500.58 €	Décision n° 2020/032/FIN	116.10 €	384.48 €	
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse amovible avec remontage de 14 éléments	HBMD400	1-avr.-19	516.10 €	Décision n° 2020/032/FIN	122.55 €	393.55 €	
Adjonct* ou chgt d'un élément soudé sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD249	12-mars-19	159.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	43.00 €	116.00 €	
Adjonct* ou chgt de 2 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD292	12-mars-19	178.55 €	Décision n° 2020/032/FIN	86.00 €	92.55 €	
Adjonct* ou chgt de 3 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD188	12-mars-19	229.30 €	Décision n° 2020/032/FIN	129.00 €	100.30 €	
Adjonct* ou chgt de 4 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD432	12-mars-19	285.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	172.00 €	113.80 €	
Adjonct* ou chgt de 5 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD283	12-mars-19	342.30 €	Décision n° 2020/032/FIN	215.00 €	127.30 €	
Adjonct* ou chgt de 6 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD439	12-mars-19	403.40 €	Décision n° 2020/032/FIN	258.00 €	145.40 €	
Adjonct* ou chgt de 7 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD425	12-mars-19	420.65 €	Décision n° 2020/032/FIN	301.00 €	119.65 €	
Adjonct* ou chgt de 8 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD444	12-mars-19	482.90 €	Décision n° 2020/032/FIN	344.00 €	138.90 €	
Adjonct* ou chgt de 9 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD485	12-mars-19	500.15 €	Décision n° 2020/032/FIN	387.00 €	113.15 €	
Adjonct* ou chgt de 10 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD410	12-mars-19	562.40 €	Décision n° 2020/032/FIN	430.00 €	132.40 €	
Adjonct* ou chgt de 11 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD429	12-mars-19	624.65 €	Décision n° 2020/032/FIN	473.00 €	151.65 €	
Adjonct* ou chgt de 12 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD281	12-mars-19	686.90 €	Décision n° 2020/032/FIN	516.00 €	170.90 €	
Adjonct* ou chgt de 13 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD200	12-mars-19	704.15 €	Décision n° 2020/032/FIN	559.00 €	145.15 €	
Adjonct* ou chgt de 14 éléments soudés sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	HBMD298	12-mars-19	766.40 €	Décision n° 2020/032/FIN	602.00 €	164.40 €	
Réparation d'un crochet coulé soudure laser	HBMD017	12-mars-19	187.75 €	Décision n° 2020/032/FIN	21.50 €	166.25 €	
Réparation de deux crochets coulés soudure laser	HBMD114	12-mars-19	228.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	32.25 €	195.75 €	
Réparation d'un crochet par soudure	HBMD017	12-mars-19	141.75 €	Décision n° 2020/032/FIN	21.50 €	120.25 €	
Réparation de la partie femelle de l'attachement boule sur une PA métal	HBMD020	12-mars-19	182.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	21.50 €	160.50 €	
<b>Prothèses dentaires amovibles</b>							
Analyse occlusale		12-mars-19	180.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			180.00 €
Seance d'ajustement occlusal par coronoplastie	HBMD061	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur (radiothérapie)	LBQP001	12-mars-19	32.84 €	Décision n° 2020/032/FIN	32.64 €		
Enregistrement des rapports maxillo-mandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur	LBQP001	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
<b>Gouttières</b>							
Pose gouttière maxillaire ou mandibulaire pour hémostase - radiothérapie	LBLD003	12-mars-19	86.40 €	Décision n° 2020/032/FIN	86.40 €		
Pose gouttière maxillaire et mandibulaire pour hémostase- radiothérapie	LBLD006	12-mars-19	172.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	172.80 €		
Pose gouttière maxillaire ou mandibulaire pour hémostase	LBLD003	12-mars-19	161.30 €	Décision n° 2020/032/FIN			161.30 €
Pose gouttière maxillaire et mandibulaire pour hémostase	LBLD006	12-mars-19	277.60 €	Décision n° 2020/032/FIN			277.60 €
Gouttière de correction occlusale	HBLD020	12-mars-19	205.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			205.00 €
Pose gouttière maxillaire ou mandibulaire radio	LBLD003	12-mars-19	86.40 €	Décision n° 2020/032/FIN	86.40 €		
Pose gouttière maxillaire et mandibulaire radio	LBLD006	12-mars-19	172.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	172.80 €		
Pose de gouttière plombée de protection dento-osseuse (radiothérapie)	LBLD022	12-mars-19	153.60 €	Décision n° 2020/032/FIN	153.60 €		
Pose gouttière maxillaire ou mandibulaire portetopique	LBLD003	12-mars-19	138.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			138.00 €
Pose gouttière maxillaire et mandibulaire portetopique	LBLD006	12-mars-19	272.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			272.00 €
Gouttière thermoformée		12-mars-19	176.25 €	Décision n° 2020/032/FIN			176.25 €
Gouttière thermoformée bimax	porte topic	12-mars-19	262.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			262.50 €
Gouttière de traitement de SADAM (ajouter analyse occlusale)	HBLD018	12-mars-19	205.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	172.80 €	32.20 €	

ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ENDODONTIE								
LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp.	Valeur actes NPC	
Reconstitution coronaire pré endodontique	HBMD008	12-mars-19	45.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			45.00 €	
Dépose d'un ancrage canalair	HBGD005	12-mars-19	67.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			67.50 €	
Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse à tenon radiculaire scellée (radiothérapie)	HBGD011	12-mars-19	38.70 €	Décision n° 2020/032/FIN	38.70 €			
Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse à tenon radiculaire scellée	HBGD011	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €	
Élimination ou passage latéral d'un instrument fracturé- insert ultrason	HBGD012	12-mars-19	113.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			113.00 €	
Ablation d'un corps étranger d'un canal radiculaire d'une dent	HBGD012	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €	
Retraitement endodontique par voie chirurgicale avec lambeau d'accès et obturation rétrograde		12-mars-19	252.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			252.00 €	
Obturation d'une perforation du plancher ou de la racine par voie interne endocanalaire avec matériau bioactif		12-mars-19	155.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			155.50 €	
Obturation d'une perforation radiculaire par voie externe avec lambeau d'accès et matériau bioactif		12-mars-19	227.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			227.50 €	
Obturation d'une résorption radiculaire dentaire externe, par abord parodontal	HBBA001	12-mars-19	243.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			243.00 €	
Obturation radiculaire d'une incisive ou d'une canine après apexification avec un matériau bioactif	HBD003	12-mars-19	56.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	33.74 €	22.76 €		
Obturation radiculaire d'une première prémolaire après apexification avec un matériau bioactif	HBD234	12-mars-19	65.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	48.20 €	17.30 €		
Obturation radiculaire d'une prémolaire autre que la première prémolaire après apexification avec un matériau bioactif	HBD001	12-mars-19	110.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	48.20 €	62.30 €		
Obturation radiculaire d'une molaire après apexification avec un matériau bioactif	HBD002	12-mars-19	110.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	81.94 €	28.56 €		
Désobturation endodontique d'une incisive ou d'une canine	HBGD030	12-mars-19	108.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			108.00 €	
Désobturation endodontique d'une première prémolaire maxillaire	HBGD233	12-mars-19	153.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			153.00 €	
Désobturation endodontique d'une molaire	HBGD033	12-mars-19	207.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			207.00 €	
Désobturation endodontique d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire	HBGD001	12-mars-19	207.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			207.00 €	
Obturation radiculaire d'une incisive ou d'une canine après apexification	HBD003	12-mars-19	45.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	33.74 €	11.26 €		
Obturation radiculaire d'une première prémolaire après apexification	HBD234	12-mars-19	54.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	48.20 €	5.80 €		
Obturation radiculaire d'une prémolaire autre que la première prémolaire après apexification	HBD001	12-mars-19	99.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	48.20 €	50.80 €		
Obturation radiculaire d'une molaire après apexification	HBD002	12-mars-19	99.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	81.94 €	17.06 €		
Éclaircissement sur dents dépulpées	HBMD001	12-mars-19	105.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			105.00 €	
Éclaircissement sur dents pulpées	HBMD005	12-mars-19	105.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			105.00 €	
Erosion - infiltration pour tâches blanches de Fémil (ICON) chez l'adulte - par dent		12-mars-19	150.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			150.00 €	
Éclaircissement d'une arcade dentaire (pour traitement à domicile)- Gouttière et produits inclus		10-juil-19	257.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			257.00 €	
Éclaircissement d'une arcade dentaire au fauteuil- gouttière incluse		12-mars-19	402.25 €	Décision n° 2020/032/FIN			402.25 €	
Procédure de régénération pulpaire		12-mars-19	108.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			108.00 €	
PARODONTOLOGIE								
Consultation	C	12-mars-19	23.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	23.00 €			
Bilan parodontal- prise en charge limitée aux patients en ALD pour diabète	HBQD001	1-avr.-19	50.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	50.00 €			
Bilan initial parodontologie	HBQD001	12-mars-19	63.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			63.00 €	
Surfaçage radiculaire dentaire (par sextant)	HGB005	12-mars-19	81.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			81.00 €	
Séance de préparation (mise en condition) tissulaire des surfaces d'appui muqueux d'une prothèse dentaire, sur une arcade	HBMD018	12-mars-19	72.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			72.00 €	
Curetage d'alvéole dentaire Hors acte d'avulsion dentaire (chir bucc)	HGB001	12-mars-19	36.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			36.00 €	
Curetage périapical avec résection de l'apex d'une racine dentaire endodontiquement traitée (chir endodon)	HGB005	12-mars-19	63.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	50.16 €	12.84 €		
Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire rétrograde d'une incisive ou d'une canine (chir endodon)	HGB003	12-mars-19	117.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	83.90 €	33.10 €		
Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire rétrograde d'une prémolaire avec ou sans procédé de régénération tissulaire (chir endodon)	HGB002	12-mars-19	126.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	98.36 €	27.64 €		
Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire rétrograde d'une molaire (chir endodon)	HGB004	12-mars-19	135.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	132.10 €	2.90 €		
Allongement coronaire de une à trois dents	HBAA338	12-mars-19	126.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			126.00 €	
Gingivectomie sur un secteur 1 à 3 dents	HBFA006	12-mars-19	54.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			54.00 €	
Gingivectomie sur un secteur de 4 à 6 dents 1er sextant	HBFA007	12-mars-19	54.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	41.80 €	12.20 €		
Gingivectomie sur un secteur de 4 à 6 dents : second sextant dans même séance	HBFA007	12-mars-19	31.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			31.50 €	
Gingivectomie sur un secteur de 7 dents ou plus	HBFA008	12-mars-19	103.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			103.50 €	
Grefte osseuse d'apposition autogène sans matériau	HBMA003	12-mars-19	650.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			650.00 €	
Grefte osseuse d'apposition allogène (matériaux sur devis)	HBMA006	12-mars-19	650.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			650.00 €	
PFRC KIT ET PRESTATION		12-mars-19	150.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			150.00 €	
Assainissement parodontal par lambeau sur un sextant	HBJA003	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €	
Ostéo plastie soustractive	HBFA005	12-mars-19	153.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			153.00 €	
Exérèse d'hypertrophie gingivale ou de crête flottante localisée	HBFA013	12-mars-19	135.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			135.00 €	
Régénération osseuse guidée 1 à 3 dents	HBMA004	12-mars-19	377.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			377.50 €	
Régénération osseuse guidée plus de 3 dents	HBMA004	12-mars-19	537.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			537.50 €	
Biomatériau - sur devis		12-mars-19	devis	Décision n° 2020/032/FIN				
Équilibrage par coronoplastie	HBMD001	12-mars-19	72.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			72.00 €	
Plastie muco gingivale par lambeau déplacé latéralement, coronairement ou apicalement	HBMA001	12-mars-19	301.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			301.50 €	
Plastie muco gingivale par lambeau déplacé latéralement, coronairement ou apicalement (agénésie dentaire)	HBMA001	12-mars-19	75.24 €	Décision n° 2020/032/FIN	75.24 €			
Élévation sinusienne par voie crétale		12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €	
Contention (par dent)		12-mars-19	27.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			27.00 €	

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux	Valeur actes NPC
Pose d'un dispositif unimaxilaire de contention extra coronaire par attelle composite collée 1 à 6 dents	HBLD052	12-mars-19	171.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			171.00 €
Pose d'un dispositif unimaxilaire de contention extra coronaire par attelle composite collée 7 dents et plus	HBLD050	12-mars-19	207.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			207.00 €
Pose d'un dispositif unimaxilaire de contention extra coronaire par attelle métallique coulée et collée 1 à 6 dents	HBLD053	12-mars-19	96.40 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.40 €		
Pose d'un dispositif unimaxilaire de contention extra coronaire par attelle métallique coulée et collée 7 dents et plus	HBLD051	12-mars-19	96.40 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.40 €		
Ablation de moyen de contention maxillaire et/ou mandibulaire intra-buccal	LBGD001	12-mars-19	239.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	41.80 €	198.00 €	
<b>ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE</b>							
Application de vernis (fluor, chlorhexidine...) sur 2 arcades	HBLD045	1-avr.-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Application de vernis fluoré sur les deux arcades dentaires enfants de 6 à 9 ans	HBLD045	1-avr.-19	25.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	25.00 €		
Séance d'application topique intra buccale de fluorures	HBLD004	1-déc.-14	32.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			32.75 €
Pose d'une plaque palatine non active (passive) pour fente orofaciale ou division palatine	HALD004	10-juil.-19	48.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	48.00 €		
Pose d'une plaque palatine active (orthopédique) pour fente orofaciale ou division palatine	HALD003	10-juil.-19	154.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	48.00 €	106.00 €	
Application d'un topique pour hypersensibilité dentinaire	HBLD009	1-déc.-14	32.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			32.75 €
Mainteneur d'espace fixe unilatéral avec dent	HBLD006	12-mars-19	141.75 €	Décision n° 2020/032/FIN			141.75 €
Mainteneur d'espace fixe unilatéral sans dent	HBLD006	12-mars-19	124.50 €	Décision n° 2020/032/FIN			124.50 €
Mainteneur d'espace fixe bilatéral avec dent	HBLD008	12-mars-19	188.90 €	Décision n° 2020/032/FIN			188.90 €
Mainteneur d'espace fixe bilatéral sans dent	HBLD008	1-déc.-14	159.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			159.00 €
Mainteneur d'espace amovible passif	HBLD002	1-déc.-14	229.45 €	Décision n° 2020/032/FIN			229.45 €
Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire sans dent prothétique	HBLD001	1-déc.-14	216.80 €	Décision n° 2020/032/FIN			216.80 €
Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire avec dent prothétique	HBLD003	1-déc.-14	232.90 €	Décision n° 2020/032/FIN			232.90 €
Parage de plaque de la pulpe d'une dent avec coiffage	HBFD010	12-mars-19	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Restauration d'une dent d'un secteur prémololaire sur 3 faces ou plus par matériau inséré en phase plastique sans ancrage radiculaire (couronne préformée)	HBMD038	12-mars-19	54.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	40.97 €	13.03 €	
Contention (par dent)		12-mars-19	27.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			27.00 €
Eclaircissement sur dents pulpées	HBMD005	12-mars-19	105.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			105.00 €
Erosion - infiltration pour tâches blanches de fémail (ICON) chez l'enfant- par dent		1-avr.-19	95.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			95.00 €
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 1 à 3 dents	HBLD364	12-mars-19	329.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	64.50 €	265.00 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 4 dents	HBLD476	12-mars-19	341.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	75.25 €	265.75 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 5 dents	HBLD224	12-mars-19	346.75 €	Décision n° 2020/032/FIN	86.00 €	260.75 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 6 dents	HBLD371	12-mars-19	397.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.75 €	300.75 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 7 dents	HBLD123	12-mars-19	409.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	301.50 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 8 dents	HBLD270	12-mars-19	432.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	118.25 €	313.75 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 9 dents	HBLD148	12-mars-19	450.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	129.00 €	321.00 €	
Prothèse provisoire pédiatrique Appareil de 10 dents	HBLD231	12-mars-19	477.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	139.75 €	337.25 €	
Hypno-analgésie	ANRP001	12-mars-19	54.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			54.00 €
Sédation M.E.O.P.A.		1-déc.-14	54.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			54.00 €
				Décision n° 2020/032/FIN			
<b>ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE</b>							
<b>Interception</b>							
Interception simple	TO/ORT 90	1-févr.-17	425.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	231.50 €	
Remplacement d'appareil perdu	NPC	1-févr.-17	150.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			150.00 €
<b>Traitement multi-attaches</b>							
Etude préalable traitement d'orthodontie (bilan diagnostic et plan de traitement) sans prise en charge sécurité sociale	NPC	1-janv.-17	100.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			100.00 €
Traitement multi-attaches métalliques avec prise en charge sécurité sociale	TO/ORT90	1-janv.-17	495.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	301.50 €	
Traitement multi-attaches métalliques sans prise en charge sécurité sociale	NPC	1-janv.-17	495.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			495.00 €
Traitement multi-attaches céramiques et métalliques avec prise en charge sécurité sociale	TO/ORT90	1-janv.-17	550.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	356.50 €	
Traitement multi-attaches céramiques et métalliques sans prise en charge sécurité sociale	NPC	1-janv.-17	550.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			550.00 €
<b>Contention et garde</b>							
Contention après traitement orthodontique : 1ère année	TO/ORT 75	1-janv.-17	200.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	161.25 €	38.75 €	
Contention après traitement orthodontique : 2ème année	TO/ORT 50	1-janv.-17	120.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	12.50 €	
Contention après traitement orthodontique : 1ère année sans S.S.	NPC	1-janv.-17	200.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			200.00 €
Contention après traitement orthodontique : 2ème année sans S.S.	NPC	1-janv.-17	120.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			120.00 €
Séances de surveillance (max. 2 par semestre)	TO/ORT 05	1-janv.-17	30.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	10.75 €	19.25 €	
Orthopédie des malformations consécutives au bec de lièvre total ou à la division palatine : forfait annuel, en période d'attente	TO/ORT 60	1-janv.-17	129.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	129.00 €		

LIBELLE	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur cotation CCAM	Majoration travaux supp	Valeur actes NPC
<b>Orthopédie dentofaciale</b>							
Traitement réduit (avec prise en charge)	TO90		250.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	56.50 €	
Traitement réduit (sans prise en charge)	NPC		250.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			250.00 €
Micro-implants (phase chirurgicale)	NPC		77.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			77.00 €
Disjonction intermaxillaire rapide pour dysmorphose maxillaire en cas d'insuffisance respiratoire confirmée	TO180		387.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	387.00 €		
Traitement d'orthopédie dento-faciale avec multi attaches métalliques au-delà du 16ème anniversaire, préalable à une intervention chirurgicale portant sur les maxillaires pour une période de 6 mois non renouvelable	TO90		495.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	301.50 €	
Traitement d'orthopédie dento-faciale avec multi attaches céramiques au-delà du 18ème anniversaire, préalable à une intervention chirurgicale portant sur les maxillaires pour une période de 6 mois non renouvelable	TO90		550.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	356.50 €	
Orthopédie des malformations consécutives au bec de lièvre total ou à la division palatine : forfait annuel	TO200		485.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	430.00 €	55.00 €	
Etude préalable traitement Invisalign (bilan diagnostic et plan de traitement)	NPC		305.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			305.00 €
Technique Invisalign 3-3 pour la durée du traitement sur 1 semestre avec prise en charge	TO90		1 600.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	1 406.50 €	
Technique Invisalign 3-3 pour la durée du traitement sur 1 semestre sans prise en charge	NPC		1 600.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 600.00 €
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement avec PEC 1er semestre	TO90		1 200.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	1 006.50 €	
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement avec PEC 2ème semestre	TO90		750.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	556.50 €	
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement avec PEC 3ème semestre	TO90		750.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	556.50 €	
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement avec PEC 4ème semestre	TO90		750.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	556.50 €	
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement sans PEC 1er semestre	NPC		1 200.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 200.00 €
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement sans PEC 2ème semestre	NPC		750.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			750.00 €
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement sans PEC 3ème semestre	NPC		750.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			750.00 €
Technique Invisalign complet pour la durée du traitement sans PEC 4ème semestre	NPC		750.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			750.00 €
Technique Linguale 3-3 pour la durée du traitement sur 1 semestre avec prise en charge	TO90	12-mars-19	1 250.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	1 056.50 €	
Technique Linguale 3-3 pour la durée du traitement sur 1 semestre sans prise en charge	NPC	12-mars-19	1 250.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 250.00 €
Technique Linguale complet pour la durée du traitement avec PEC 1er semestre	TO90	12-mars-19	1 650.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	1 456.50 €	
Technique Linguale partielle pour la durée du traitement avec PEC 1er semestre	TO90	12-mars-19	1 150.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	956.50 €	
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement avec PEC 2ème semestre	TO90	12-mars-19	800.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	606.50 €	
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement avec PEC 3ème semestre	TO90	12-mars-19	800.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	606.50 €	
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement avec PEC 4ème semestre	TO90	12-mars-19	800.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	193.50 €	606.50 €	
Technique Linguale complet pour la durée du traitement sans PEC 1er semestre	NPC	12-mars-19	1 650.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 650.00 €
Technique Linguale partielle pour la durée du traitement sans PEC 1er semestre	NPC	12-mars-19	1 150.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 150.00 €
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement sans PEC 2ème semestre	NPC	12-mars-19	800.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			800.00 €
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement sans PEC 3ème semestre	NPC	12-mars-19	800.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			800.00 €
Technique Linguale complet ou partielle pour la durée du traitement sans PEC 4ème semestre	NPC	12-mars-19	800.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			800.00 €
<b>4-1.3 - CODES GROUPEMENT</b>							
<b>Actes CCAM</b>		<b>lien :</b>		<a href="http://www.ameli.fr/accueil-de-la-ccam/telechargement/version-actuelle/index.php">http://www.ameli.fr/accueil-de-la-ccam/telechargement/version-actuelle/index.php</a>			
Bridge RAC modéré	BR1	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse fixe métallique RAC 0	CH0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Couronne transitoire RAC 0	CT0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Couronne transitoire RAC modéré	CT1	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Couronne zircone RAC 0	CZ0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Couronne zircone RAC modéré	CZ1	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Acte dentaire	DEN	Acte	1-juil-13		CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Inlay core RAC 0	IC0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Inlay core RAC modéré	IC1	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Inlay onlay RAC modéré	IN1	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse amovible RAC 0	PA0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse amovible RAC modéré	PA1	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse fixe RAC 0	PF0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse fixe RAC modéré	PF1	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Prothèse amovible de transition RAC 0	PT0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Réparation Adjonction RAC 0	RA0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Réparation prothèse RAC modéré	RE1	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Réparation facette prothèse amovible RAC 0	RF0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Réparation prothèse adjointe simple RAC 0	RS0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Supplément prothèse résine RAC 0	SU0	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	
Supplément prothèse métallique RAC modéré	SU1	Acte	1-av-19	JO	CCAM	Tarif selon codification de l'acte	

## 4-1.4 Tarifs CMUC inclus dans le panier de soins

LIBELLE	Code CCAM	Lettre-clé forfait CMU	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Tarif de responsabilité	Forfait dépassement CMU
<b>RESTAURATION</b>						
Onlay composite	HBMD351	FDC	01/04/2019	250.00 €	100.00 €	150.00 €
<b>PROTHESES FIXEES</b>						
Couronne provisoire unitaire	HBLD490	FDC	03/04/2019	40.00 €	10.00 €	30.00 €
Inlay-core (pour CCM sur PM2 ; zircone monolithique sur M ; céramique-monolithique (hors zircone) sur PM2M ; piliers de bridge de base)	HBLD745	FDC	04/04/2019	130.00 €	90.00 €	40.00 €
Couronne métal	HBLD038	FDC	01/01/2020	250.00 €	120.00 €	130.00 €
CCM sur IC/PM1	HBLD634	FDC	01/01/2020	430.00 €	120.00 €	310.00 €
Couronne céramique monolithique (hors zircone) sur IC/PM1	HBLD680	FDC	01/01/2020	430.00 €	120.00 €	310.00 €
Couronne zircone monolithique sur IC/PM	HBLD350	FDC	01/01/2020	400.00 €	120.00 €	280.00 €
Ablation d'une prothèse dentaire scellée unitaire ou plurale	HBGD027	FDC	09/04/2019	40.20 €	38.70 €	1.50 €
Inlay-core (pour couronne métal ; CCM sur IC/PM1 ; couronne zircone sur IC/PM, céramique-monolithique sur IC/PM1 piliers de bridge de base tout-métal et céramo-métal en remplacement incisive)	HBLD090	FDC	10/04/2019	130.00 €	90.00 €	40.00 €
Bridge 3 éléments CM-Met-Met pour IC/PM1	HBLD040	FDC	11/04/2019	916.50 €	279.50 €	637.00 €
Bridge 3 éléments CM-CM-Met pour IC/PM1	HBLD043	FDC	12/04/2019	1 082.78 €	279.50 €	803.28 €
Bridge 3 éléments tout Métal	HBLD033	FDC	13/04/2019	750.23 €	279.50 €	470.73 €
Bridge 3 éléments tout CCM avec inter incisive	HBLD785	FDC	14/04/2019	1 235.76 €	279.50 €	956.26 €
Bridge 3 éléments tout CCM avec inter C/PM/M	HBLD227	FDC	15/04/2019	1 235.76 €	279.50 €	956.26 €
<b>PROTHESES AMOVIBLES</b>						
PAP résine provisoire 1-3 dents	HBLD364	FDA	17/04/2019	275.00 €	64.50 €	210.50 €
PAP résine provisoire 4 dents	HBLD476	FDA	18/04/2019	310.00 €	75.25 €	234.75 €
PAP résine provisoire 5 dents	HBLD224	FDA	19/04/2019	350.00 €	88.00 €	264.00 €
PAP résine provisoire 6 dents	HBLD371	FDA	20/04/2019	350.00 €	98.75 €	253.25 €
PAP résine provisoire 7 dents	HBLD123	FDA	21/04/2019	400.00 €	107.50 €	292.50 €
PAP résine provisoire 8 dents	HBLD270	FDA	22/04/2019	400.00 €	118.25 €	281.75 €
PAP résine provisoire 9 dents	HBLD148	FDA	23/04/2019	400.00 €	128.00 €	271.00 €
PAP résine provisoire 10 dents	HBLD231	FDA	24/04/2019	420.00 €	139.75 €	280.25 €
PAP résine provisoire 11 dents	HBLD215	FDA	25/04/2019	420.00 €	150.50 €	269.50 €
PAP résine provisoire 12 dents	HBLD262	FDA	26/04/2019	420.00 €	161.25 €	258.75 €
PAP résine provisoire 13 dents	HBLD232	FDA	27/04/2019	450.00 €	172.00 €	278.00 €
PAC résine provisoire	HBLD032	FDA	28/04/2019	500.00 €	182.75 €	317.25 €
PAC résine provisoire bi-max	HBLD259	FDA	29/04/2019	1 000.00 €	365.50 €	634.50 €
PAPm 1-3 dents	HBLD131	FDA	30/04/2019	558.00 €	193.50 €	362.50 €
PAPm 4 dents	HBLD332	FDA	01/05/2019	715.00 €	204.25 €	510.75 €
PAPm 5 dents	HBLD452	FDA	02/05/2019	715.00 €	215.00 €	500.00 €
PAPm 6 dents	HBLD474	FDA	03/05/2019	715.00 €	225.75 €	489.25 €
PAPm 7 dents	HBLD075	FDA	04/05/2019	750.00 €	236.50 €	513.50 €
PAPm 8 dents	HBLD470	FDA	05/05/2019	750.00 €	247.25 €	502.75 €
PAP résine d'usage 9 dents	HBLD101	FDA	06/05/2019	479.98 €	129.00 €	350.98 €
PAPm 9 dents	HBLD435	FDA	07/05/2019	750.00 €	258.00 €	492.00 €
PAP résine d'usage 10 dents	HBLD138	FDA	08/05/2019	480.00 €	139.75 €	340.25 €
PAPm 10 dents	HBLD079	FDA	09/05/2019	750.00 €	268.75 €	481.25 €
PAP résine d'usage 11 dents	HBLD083	FDA	10/05/2019	570.00 €	150.50 €	419.50 €
PAPm 11 dents	HBLD203	FDA	11/05/2019	850.00 €	279.50 €	570.50 €
PAP résine d'usage 12 dents	HBLD370	FDA	12/05/2019	570.00 €	161.25 €	408.75 €
PAPm 12 dents	HBLD112	FDA	13/05/2019	850.00 €	290.25 €	559.75 €
PAP résine d'usage 13 dents	HBLD349	FDA	14/05/2019	570.00 €	172.00 €	398.00 €
PAPm 13 dents	HBLD308	FDA	15/05/2019	850.00 €	301.00 €	549.00 €
PAC résine d'usage	HBLD031	FDA	16/05/2019	728.05 €	182.75 €	545.30 €
PAC résine d'usage bimax	HBLD035	FDA	17/05/2019	1 458.10 €	385.50 €	1 072.60 €
PAPm 14 dents	HBLD047	FDA	18/05/2019	1 057.00 €	311.75 €	745.25 €
PAPm 14 dents bimax	HBLD046	FDA	19/05/2019	2 114.00 €	623.50 €	1 490.50 €
PAC résine d'usage et PAPm 14 dents	HBLD048	FDA	20/05/2019	1 785.00 €	484.50 €	1 299.50 €
Suppl 1 dent contreplaquée sur PA résine	YYYY176	FDA	21/05/2019	22.91 €	21.50 €	1.41 €
Suppl 2 dents contreplaquées sur PA résine	YYYY275	FDA	22/05/2019	45.82 €	43.00 €	2.82 €
Suppl 3 dents contreplaquées sur PA résine	YYYY246	FDA	23/05/2019	68.72 €	64.50 €	4.22 €
Suppl 4 dents contreplaquées sur PA résine	YYYY476	FDA	24/05/2019	91.83 €	88.00 €	5.83 €
Suppl 5 dents contreplaquées sur PA résine	YYYY426	FDA	25/05/2019	114.54 €	107.50 €	7.04 €
Suppl 6 dents contreplaquées sur PA résine	YYYY389	FDA	26/05/2019	137.45 €	129.00 €	8.45 €

LIBELLE	Code CCAM	Lettre-clé forfait CMU	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Tarif de responsabilité	Forfait dépassement
Suppl 1 dent contreplaquée sur PA à chassis métallique	YYYY159	FDA	27/05/2019	34.36 €	32.25 €	2.11 €
Suppl 2 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY329	FDA	28/05/2019	88.72 €	64.50 €	4.22 €
Suppl 3 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY258	FDA	29/05/2019	103.09 €	96.75 €	6.34 €
Suppl 4 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY259	FDA	30/05/2019	137.45 €	129.00 €	8.45 €
Suppl 5 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY440	FDA	31/05/2019	171.81 €	161.25 €	10.56 €
Suppl 6 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY447	FDA	01/06/2019	206.17 €	193.50 €	12.67 €
Suppl 7 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY142	FDA	02/06/2019	240.54 €	225.75 €	14.79 €
Suppl 8 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY158	FDA	03/06/2019	274.90 €	258.00 €	16.90 €
Suppl 9 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY476	FDA	04/06/2019	309.26 €	280.25 €	19.01 €
Suppl 10 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY079	FDA	05/06/2019	343.82 €	322.50 €	21.32 €
Suppl 11 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY184	FDA	06/06/2019	377.99 €	354.75 €	23.24 €
Suppl 12 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY284	FDA	07/06/2019	412.35 €	387.00 €	25.35 €
Suppl 13 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY236	FDA	08/06/2019	448.71 €	419.25 €	27.46 €
Suppl 14 dents contreplaquées PA à chassis métallique	YYYY353	FDA	09/06/2019	481.07 €	451.50 €	29.57 €
<b>REPARATION PROTHESE</b>						
Réparation fracture PA résine	HBMD020	FDR	11/06/2019	75.00 €	21.50 €	53.50 €
Adjonction/réparation 1 élément sur PA	HBMD017	FDR	12/06/2019	85.00 €	21.50 €	63.50 €
Adjonction/réparation 2 éléments sur PA	HBMD114	FDR	13/06/2019	110.00 €	32.25 €	77.75 €
Adjonction/réparation 3 éléments sur PA	HBMD322	FDR	14/06/2019	140.00 €	43.00 €	97.00 €
Adjonction/réparation 4 éléments sur PA	HBMD404	FDR	15/06/2019	170.00 €	53.75 €	116.25 €
Adjonction/réparation 5 éléments sur PA	HBMD245	FDR	16/06/2019	200.00 €	64.50 €	135.50 €
Adjonction/réparation 6 éléments sur PA	HBMD198	FDR	17/06/2019	240.00 €	75.25 €	164.75 €
Adjonction/réparation 7 éléments sur PA	HBMD373	FDR	18/06/2019	280.00 €	86.00 €	194.00 €
Adjonction/réparation 8 éléments sur PA	HBMD228	FDR	19/06/2019	320.00 €	96.75 €	223.25 €
Adjonction/réparation 9 éléments sur PA	HBMD286	FDR	20/06/2019	360.00 €	107.50 €	252.50 €
Adjonction/réparation 10 éléments sur PA	HBMD329	FDR	21/06/2019	400.00 €	118.25 €	281.75 €
Adjonction/réparation 11 éléments sur PA	HBMD226	FDR	22/06/2019	440.00 €	129.00 €	311.00 €
Adjonction/réparation 12 éléments sur PA	HBMD387	FDR	23/06/2019	480.00 €	139.75 €	340.25 €
Adjonction/réparation 13 éléments sur PA	HBMD134	FDR	24/06/2019	520.00 €	150.50 €	369.50 €
Adjonction/réparation 14 éléments sur PA	HBMD174	FDR	25/06/2019	560.00 €	161.25 €	398.75 €
Réparation fracture chassis ss démontage élément	HBMD008	FDR	26/06/2019	75.00 €	32.25 €	42.75 €
Réparation fracture chassis avec remontage 1 élément	HBMD002	FDR	27/06/2019	85.00 €	38.70 €	46.30 €
Réparation fracture chassis avec remontage 2 éléments	HBMD488	FDR	28/06/2019	95.00 €	45.15 €	49.85 €
Réparation fracture chassis avec remontage 3 éléments	HBMD469	FDR	28/06/2019	105.00 €	51.60 €	53.40 €
Réparation fracture chassis avec remontage 4 éléments	HBMD110	FDR	30/06/2019	115.00 €	58.05 €	56.95 €
Réparation fracture chassis avec remontage 5 éléments	HBMD349	FDR	01/07/2019	125.00 €	64.50 €	60.50 €
Réparation fracture chassis avec remontage 6 éléments	HBMD386	FDR	02/07/2019	135.00 €	70.95 €	64.05 €
Réparation fracture chassis avec remontage 7 éléments	HBMD339	FDR	03/07/2019	145.00 €	77.40 €	67.60 €
Réparation fracture chassis avec remontage 8 éléments	HBMD459	FDR	04/07/2019	155.00 €	83.85 €	71.15 €
Réparation fracture chassis avec remontage 9 éléments	HBMD438	FDR	05/07/2019	165.00 €	90.30 €	74.70 €
Réparation fracture chassis avec remontage 10 éléments	HBMD481	FDR	06/07/2019	175.00 €	96.75 €	78.25 €
Réparation fracture chassis avec remontage 11 éléments	HBMD449	FDR	07/07/2019	185.00 €	103.20 €	81.80 €
Réparation fracture chassis avec remontage 12 éléments	HBMD312	FDR	08/07/2019	195.00 €	109.65 €	85.35 €
Réparation fracture chassis avec remontage 13 éléments	HBMD289	FDR	09/07/2019	205.00 €	116.10 €	88.90 €
Réparation fracture chassis avec remontage 14 éléments	HBMD400	FDR	10/07/2019	215.00 €	122.55 €	92.45 €
Adjonction/changement 1 élément soudé de PAPm	HBMD249	FDR	11/07/2019	70.00 €	43.00 €	27.00 €
Adjonction/changement 2 éléments soudés de PAPm	HBMD292	FDR	12/07/2019	110.00 €	66.00 €	44.00 €
Adjonction/changement 3 éléments soudés de PAPm	HBMD188	FDR	13/07/2019	150.00 €	129.00 €	21.00 €
Adjonction/changement 4 éléments soudés de PAPm	HBMD432	FDR	14/07/2019	190.00 €	172.00 €	18.00 €
Adjonction/changement 5 éléments soudés de PAPm	HBMD283	FDR	15/07/2019	230.00 €	215.00 €	15.00 €
Adjonction/changement 6 éléments soudés de PAPm	HBMD439	FDR	16/07/2019	270.00 €	258.00 €	12.00 €
Adjonction/changement 7 éléments soudés de PAPm	HBMD425	FDR	17/07/2019	310.00 €	301.00 €	9.00 €
Adjonction/changement 8 éléments soudés de PAPm	HBMD444	FDR	18/07/2019	350.00 €	344.00 €	6.00 €
Adjonction/changement 9 éléments soudés de PAPm	HBMD485	FDR	19/07/2019	390.00 €	387.00 €	3.00 €
Adjonction/changement 10 éléments soudés de PAPm	HBMD410	FDR	20/07/2019	430.00 €	430.00 €	0.00 €
Adjonction/changement 11 éléments soudés de PAPm	HBMD429	FDR	21/07/2019	473.00 €	473.00 €	0.00 €
Adjonction/changement 12 éléments soudés de PAPm	HBMD281	FDR	22/07/2019	516.00 €	516.00 €	0.00 €
Adjonction/changement 13 éléments soudés de PAPm	HBMD200	FDR	23/07/2019	559.00 €	559.00 €	0.00 €
Adjonction/changement 14 éléments soudés de PAPm	HBMD286	FDR	24/07/2019	602.00 €	602.00 €	0.00 €

LIBELLE	Code CCAM	Lettre-clé forfait CHU	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Tarif de responsabilité	Tarif dépassant
Remplacement d'une facette de PA	HBKD396	FDR	25/07/2019	40.00 €	17.20 €	22.80 €
Remplacement de 2 facettes de PA	HBKD431	FDR	26/07/2019	70.00 €	34.40 €	35.60 €
Remplacement de 3 facettes de PA	HBKD300	FDR	27/07/2019	100.00 €	51.60 €	48.40 €
Remplacement de 4 facettes de PA	HBKD212	FDR	28/07/2019	130.00 €	68.80 €	61.20 €
Remplacement de 5 facettes de PA	HBKD482	FDR	29/07/2019	160.00 €	86.00 €	74.00 €
Remplacement de 6 facettes de PA	HBKD213	FDR	30/07/2019	190.00 €	103.20 €	86.80 €
Remplacement de 7 facettes de PA	HBKD140	FDR	31/07/2019	220.00 €	120.40 €	99.60 €
Remplacement de 8 facettes de PA	HBKD244	FDR	01/08/2019	250.00 €	137.60 €	112.40 €
<b>ORTHOPEDIE DENTO FACIALE</b>						
Traitement des dysmorphoses, par période de six mois, dans la limite de six périodes : - sans multiattaches	TOVORT 90	FDO	03/08/2019	333.00 €	193.50 €	139.50 €
Traitement des dysmorphoses : - avec multiattaches	TOVORT 90	FDO	04/08/2019	464.00 €	193.50 €	270.50 €
Séance de surveillance (au maximum deux par semestre)	TOVORT 05	FDO	05/08/2019	10.75 €	10.75 €	0.00 €
Contention après traitement orthodontique : - première année	TOVORT 75	FDO	06/08/2019	161.25 €	161.25 €	0.00 €
Contention après traitement orthodontique : - deuxième année	TOVORT 50	FDO	07/08/2019	107.50 €	107.50 €	0.00 €
Disjonction intermaxillaire rapide pour dysmorphose maxillaire en cas d'insuffisance respiratoire confirmée	TOVORT180	FDO	08/08/2019	387.00 €	387.00 €	0.00 €
Orthopédie des malformations consécutives au bec-de-lièvre total ou à la division palatine : - forfait annuel, par année	TOVORT 200	FDO	09/08/2019	430.00 €	430.00 €	0.00 €
Orthopédie des malformations consécutives au bec-de-lièvre total ou à la division palatine : - en période d'attente	TOVORT 60	FDO	10/08/2019	129.00 €	129.00 €	0.00 €
Traitement d'orthopédie dento-faciale avec multiattaches au-delà du seizième anniversaire, préalable à une intervention chirurgicale portant sur les maxillaires pour une période de six mois non renouvelable	TOVORT 90	FDO	11/08/2019	381.12 €	193.50 €	187.62 €

4-2 IMPLANTOLOGIE							
4-2-1 - IMPLANTOLOGIE - SOINS EXTERNES							
PRESTATIONS	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur CCAM	Majorat* travaux supp.	Valeur acte MPC
<b>Phase préparatoire</b>							
Bilan préimplantaire		12/03/2019	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
<b>1- Phase chirurgicale</b>							
<b>A - Chirurgie implantaire (fournitures comprises)</b>							
Pose d' 1 implant intra-osseux intra-buccal, chez l'adulte	LBLD015	12/03/2019	750.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			750.00 €
Pose de 2 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD010	12/03/2019	1 405.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 405.00 €
Pose de 3 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD013	12/03/2019	2 060.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			2 060.00 €
Pose de 4 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD004	12/03/2019	2 710.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			2 710.00 €
Pose de 5 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD020	12/03/2019	3 360.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			3 360.00 €
Pose de 6 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD025	12/03/2019	4 015.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			4 015.00 €
Pose de 7 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD026	12/03/2019	4 670.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			4 670.00 €
Pose de 8 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD038	12/03/2019	5 320.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			5 320.00 €
Pose de 9 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD200	12/03/2019	5 970.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			5 970.00 €
Pose de 10 implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD294	12/03/2019	6 625.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			6 625.00 €
Pose de 11 (et plus) implants intra-osseux intra-buccaux, chez l'adulte	LBLD261	12/03/2019	7 030.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			7 030.00 €
Pose du 1er micro-implant ODF		12/03/2019	132.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			132.00 €
Pose à partir du 2ème micro-implant (tarif unitaire hors chirurgie) ODF		12/03/2019	50.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			50.00 €
Chirurgie muco-gingivale implantaire (plaque incluse)	HBED023	12/03/2019	255.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			255.00 €
<b>B - Actes complémentaires</b>							
Régénération osseuse guidée- petite étendue (1 à 3 dents) en pré ou per-implantaire (matériel inclus)	HBBA003	12/03/2019	400.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			400.00 €
Régénération osseuse guidée- grande étendue (+ de 3 dents) en pré ou per-implantaire (matériel inclus)	HBBA002	12/03/2019	560.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			560.00 €
Greffe osseuse d'apposition AUTOGREFFE (matériel inclus)	HBMA003	12/03/2019	650.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			650.00 €
Greffe osseuse d'apposition ALLOGREFFE (sans les matériaux- sur devis)	HBMA006	12/03/2019	650.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			650.00 €
Sinus lift - petite étendue (matériel inclus)	GBBA002	12/03/2019	800.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			800.00 €
Sinus lift - grande étendue (matériel inclus)	GBBA002	12/03/2019	1 000.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 000.00 €
<b>C - Dégagement et activation</b>							
Dégagement et activation d' 1 implant intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place d'une vis de cicatrisation	LAPB002	12/03/2019	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Dégagement et activation de 2 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 2 vis de cicatrisation	LAPB004	12/03/2019	135.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			135.00 €
Dégagement et activation de 3 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 3 vis de cicatrisation	LAPB003	12/03/2019	135.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			135.00 €
Dégagement et activation de 4 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 4 vis de cicatrisation	LAPB001	12/03/2019	135.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			135.00 €
Dégagement et activation de 5 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 5 vis de cicatrisation	LAPB005	12/03/2019	135.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			135.00 €
Dégagement et activation de 6 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 6 vis de cicatrisation	LAPB006	12/03/2019	162.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			162.00 €
Dégagement et activation de 7 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 7 vis de cicatrisation	LAPB007	12/03/2019	162.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			162.00 €
Dégagement et activation de 8 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 8 vis de cicatrisation	LAPB047	12/03/2019	162.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			162.00 €
Dégagement et activation de 9 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 9 vis de cicatrisation	LAPB030	12/03/2019	162.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			162.00 €
Dégagement et activation de 10 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 10 vis de cicatrisation	LAPB122	12/03/2019	162.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			162.00 €
Dégagement et activation de 11 implants intraosseux intrabuccaux, chez l'adulte. Mise en place de 11 vis de cicatrisation	LAPB288	12/03/2019	162.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			162.00 €
<b>D - Ablation de matériel</b>							
Ablation d' 1 implant intraosseux intrabuccal avec résection osseuse, chez l'adulte	LPGA004	12/03/2019	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Ablation de 2 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LPGA003	12/03/2019	117.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			117.00 €
Ablation de 3 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LPGA002	12/03/2019	144.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			144.00 €
Ablation de 4 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LPGA006	12/03/2019	171.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			171.00 €
Ablation de 5 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LPGA007	12/03/2019	198.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			198.00 €
Ablation de 6 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LPGA008	12/03/2019	225.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			225.00 €
Ablation de 7 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LPGA009	12/03/2019	252.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			252.00 €
Ablation de 8 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LPGA139	12/03/2019	279.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			279.00 €
Ablation de 9 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LPGA052	12/03/2019	306.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			306.00 €
Ablation de 10 implants intraosseux intrabuccaux avec résection osseuse, chez l'adulte	LPGA168	12/03/2019	333.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			333.00 €
Ablation de 11 implants intraosseux intrabuccaux ou plus, avec résection osseuse,	LPGA009	12/03/2019	360.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			360.00 €
<b>E - Chirurgie guidée</b>							
Guide radiologique/chirurgical CFAO 1 à 4 implants Codiagnostix (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	382.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			382.00 €
Guide radiologique/chirurgical CFAO 5 à 8 implants Codiagnostix (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	514.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			514.00 €
Guide radiologique/chirurgical CFAO 1 à 4 implants Dentsply (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	507.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			507.00 €
Guide radiologique/chirurgical CFAO 5 à 8 implants Dentsply (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	689.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			689.00 €
Guide radiologique/chirurgical CFAO 1 à 4 implants Nobel (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	442.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			442.00 €
Guide radiologique/chirurgical CFAO 5 à 8 implants Nobel (douilles et matching compris)	HBLD056	12/03/2019	654.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			654.00 €

PRESTATIONS	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur CCAM	Majorat* travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>2- Phase prothétique</b>							
<b>A- Pose de pilier</b>							
<b>A1- Pilier standard</b>							
Pilier standard sur 1 implant (transfert + analogue inclus)	LBLD019	12/03/2019	220.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			220.00 €
Pilier standard sur 2 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD073	12/03/2019	435.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			435.00 €
Pilier standard sur 3 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD086	12/03/2019	655.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			655.00 €
Pilier standard sur 4 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD193	12/03/2019	875.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			875.00 €
Pilier standard sur 5 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD447	12/03/2019	1 090.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 090.00 €
Pilier standard sur 6 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD270	12/03/2019	1 310.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 310.00 €
Pilier standard sur 7 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD143	12/03/2019	1 530.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 530.00 €
Pilier standard sur 8 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD235	12/03/2019	1 750.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 750.00 €
Pilier standard sur 9 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD311	12/03/2019	1 970.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 970.00 €
Pilier standard sur 10 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD214	12/03/2019	2 185.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			2 185.00 €
Pilier standard sur 11 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD420	12/03/2019	2 400.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			2 400.00 €
Pilier provisoire		12/03/2019	80.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			80.00 €
<b>A2- Pilier sur mesure CFAO</b>							
Pilier sur mesure CFAO sur 1 implant (transfert + analogue inclus)	LBLD019	12/03/2019	330.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			330.00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 2 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD073	12/03/2019	670.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			670.00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 3 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD086	12/03/2019	970.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			970.00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 4 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD193	12/03/2019	1 270.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 270.00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 5 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD447	12/03/2019	1 570.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 570.00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 6 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD270	12/03/2019	1 870.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 870.00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 7 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD143	12/03/2019	2 170.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			2 170.00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 8 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD235	12/03/2019	2 470.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			2 470.00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 9 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD311	12/03/2019	2 770.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			2 770.00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 10 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD214	12/03/2019	3 070.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			3 070.00 €
Pilier sur mesure CFAO sur 11 implants (transfert + analogue inclus)	LBLD420	12/03/2019	3 370.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			3 370.00 €
<b>A3- Pose de barre de jonction entre 2 implants</b>							
pose de barre de jonction CFAO titane entre 2 implants - 1 à 3 implants intrabuccaux	LBLD034	12/03/2019	720.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			720.00 €
pose de barre de jonction CFAO titane entre 2 implants - 4 à 5 implants intrabuccaux	LBLD067	12/03/2019	1 080.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 080.00 €
pose de barre de jonction CFAO titane entre 2 implants - 6 et plus implants intrabuccaux	LBLD067	12/03/2019	1 420.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 420.00 €
pose de barre de jonction coulée entre 2 implants - 1 à 3 implants intrabuccaux	LBLD034	12/03/2019	422.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			422.00 €
pose de barre de jonction coulée entre 2 implants - 4 à 5 implants intrabuccaux	LBLD067	12/03/2019	660.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			660.00 €
pose de barre de jonction coulée entre 2 implants - 6 et plus implants intrabuccaux	LBLD067	12/03/2019	616.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			616.00 €
Pose de LOCATOR Dentsply ou Straumann- attachements	LBLD019	12/03/2019	408.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			408.00 €
Pose de LOCATOR Nobel- attachements	LBLD019	12/03/2019	319.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			319.00 €
<b>B- Prothèse provisoire</b>							
<b>B1- Prothèse provisoire fixe</b>							
Couronne provisoire par dent (pilier inclus)	HBLD087	12/03/2019	188.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			188.00 €
Couronne provisoire armée par dent (pilier inclus)	HBLD087	12/03/2019	249.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			249.00 €
<b>B2- Prothèse provisoire amovible</b>							
Bridge provisoire 3 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	280.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			280.00 €
Bridge provisoire 4 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	343.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			343.00 €
Bridge provisoire 5 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	498.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			498.00 €
Bridge provisoire 6 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	558.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			558.00 €
Bridge provisoire 7 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	668.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			668.00 €
Bridge provisoire 8 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	731.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			731.00 €
Bridge provisoire 9 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	794.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			794.00 €
Bridge provisoire 10 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	902.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			902.00 €
Bridge provisoire 11 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 055.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 055.00 €
Bridge provisoire 12 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 208.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 208.00 €
Bridge provisoire 13 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 272.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 272.00 €
Bridge provisoire 14 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 335.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 335.00 €
Bridge provisoire armé 3 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	328.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			328.00 €
Bridge provisoire armé 4 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	407.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			407.00 €
Bridge provisoire armé 5 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	577.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			577.00 €
Bridge provisoire armé 6 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	656.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			656.00 €
Bridge provisoire armé 7 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	780.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			780.00 €
Bridge provisoire armé 8 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	860.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			860.00 €
Bridge provisoire armé 9 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	939.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			939.00 €
Bridge provisoire armé 10 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 083.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 083.00 €
Bridge provisoire armé 11 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 233.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 233.00 €
Bridge provisoire armé 12 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 400.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 400.00 €
Bridge provisoire armé 13 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 480.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 480.00 €
Bridge provisoire armé 14 éléments résine (pilier non inclus)	HBLD034	12/03/2019	1 560.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 560.00 €

PRESTATIONS	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur CCAM	Majors travaux suppl.	Valeur actes NPC
<b>C. Prothèse d'usage</b>							
Couronne coulée	HBLD418	12/03/2019	480.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	372.50 €	
Couronne céramo métallique	HBLD418	12/03/2019	533.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	425.50 €	
Couronne céramo-céramique/pressée	HBLD418	12/03/2019	583.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	475.50 €	
Bridge définitif résine transvessé à armature métallique 3 éléments implants portés (2 piliers et 1 intermédiaire)	HBLD023	12/03/2019	2 534.70 €	Décision n° 2020/032/FIN			2 534.70 €
Adjonction d'un 2ème intermédiaire céra métal sur bridge implanto porté	HBMD479	12/03/2019	112.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			112.00 €
Adjonction d'un 3ème intermédiaire céra métal sur bridge implanto porté	HBMD433	12/03/2019	112.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			112.00 €
Adjonction d'un 4ème intermédiaire céra métal sur bridge implanto porté	HBMD072	12/03/2019	167.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			167.00 €
Adjonction 1 pilier	HBMD087	12/03/2019	122.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			122.00 €
bridge complet résine transvessé à armature métallique sur implant 12 dents	HBLD030	12/03/2019	4 015.45 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	3 832.70 €	
bridge complet résine transvessé à armature métallique sur implant 14 dents	HBLD030	12/03/2019	4 195.45 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	4 012.70 €	
Bridge céramo métallique 3 éléments implanto porté (2 piliers et 1 intermédiaire)	HBLD023	12/03/2019	1 801.40 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 801.40 €
Adjonction d'un 2e intermédiaire céramo-métallique sur bridge implanto-porté	HBMD479	12/03/2019	400.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			400.00 €
Adjonction d'un 3e intermédiaire céramo-métallique sur bridge implanto-porté	HBMD433	12/03/2019	400.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			400.00 €
Adjonction d'un intermédiaire céramo-métallique sur bridge implanto-porté (à partir du 4e)	HBMD072	12/03/2019	400.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			400.00 €
Adjonction d'un pilier céramo-métallique sur bridge implanto-porté	HBMD087	12/03/2019	400.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			400.00 €
bridge complet céramique sur implant 12 dents	HBLD030	12/03/2019	5 258.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	5 075.25 €	
bridge complet céramique sur implant 14 dents	HBLD030	12/03/2019	5 890.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	5 707.25 €	
transformation de la prothèse totale en prothèse transvessée sur 4 implants et mise en place entre les cylindres implantaires	12/03/2019	682.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			682.00 €	
transformation de la prothèse totale en prothèse transvessée sur 5 implants et mise en place entre les cylindres implantaires	12/03/2019	805.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			805.00 €	
transformation de la prothèse totale en prothèse transvessée sur 6 implants et mise en place entre les cylindres implantaires	12/03/2019	933.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			933.00 €	
transformation de la prothèse totale en prothèse transvessée sur 8 implants et mise en place entre les cylindres implantaires	12/03/2019	1 058.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			1 058.00 €	
Prothèse amovible définitive de 1 à 3 dents	HBLD364	12/03/2019	407.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	64.50 €	342.50 €	
Prothèse amovible définitive 4 dents	HBLD476	12/03/2019	489.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	75.25 €	393.75 €	
Prothèse amovible définitive 5 dents	HBLD224	12/03/2019	517.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	86.00 €	431.00 €	
Prothèse amovible définitive 6 dents	HBLD371	12/03/2019	521.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.75 €	424.25 €	
Prothèse amovible définitive 7 dents	HBLD123	12/03/2019	576.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	468.50 €	
Prothèse amovible définitive 8 dents	HBLD270	12/03/2019	580.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	118.25 €	461.75 €	
Prothèse amovible définitive 9 dents	HBLD148	12/03/2019	628.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	129.00 €	499.00 €	
Prothèse amovible définitive 10 dents	HBLD231	12/03/2019	644.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	139.75 €	504.25 €	
Prothèse amovible définitive 11 dents	HBLD216	12/03/2019	655.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	150.50 €	504.50 €	
Prothèse amovible définitive 12 dents	HBLD282	12/03/2019	720.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	161.25 €	558.75 €	
Prothèse amovible définitive 13 dents	HBLD232	12/03/2019	766.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	172.00 €	594.00 €	
Prothèse amovible définitive à plaque base résine 14 dents uni maxillaire	HBLD031	12/03/2019	828.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	645.75 €	
Prothèse amovible définitive complète bi-maxillaire à plaque base résine	HBLD035	12/03/2019	1 338.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	365.50 €	972.50 €	
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète unimaxillaire à plaque base résine	HBLD118	12/03/2019	820.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			820.00 €
Pose d'une prothèse dentaire complète transvessée implantoportée Résine	HBLD030	12/03/2019	3 448.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	182.75 €	3 265.25 €	
<b>D. Actes spécifiques et réparations</b>							
Accastillage - sur devis		12/03/2019	Devis	Décision n° 2020/032/FIN			Prix du laboratoire
Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique directe	HBMD076	12/03/2019	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique indirecte	HBMD079	12/03/2019	180.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			180.00 €
Rescelllement ou recollage de 1 ou 2 couronnes ou de 1 ou 2 ancrages d'une prothèse dentaire fixée	HBMD016	12/03/2019	45.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			45.00 €
Rescelllement ou recollage de 3 couronnes ou plus ou de 3 ancrages ou plus d'une prothèse dentaire fixée	HBMD009	12/03/2019	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Réparation de fracture de la plaque base résine	HBMD020	12/03/2019	153.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			153.00 €
Réfection des bords et/ou de l'intados d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	12/03/2019	330.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			330.00 €
Réfection de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	12/03/2019	330.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			330.00 €
Réfection en résine molle de l'intados d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	12/03/2019	273.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			273.00 €
Réfection en résine molle de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	12/03/2019	307.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			307.00 €
Dents ou crochets ajoutés ou remplacés sur appareils en matière plastique : 1er élément	HBMD017	12/03/2019	130.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	21.50 €	108.50 €	
Adjonction ou changement de 2 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD114	12/03/2019	170.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	32.25 €	137.75 €	
Adjonction ou changement de 3 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD322	12/03/2019	210.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	43.00 €	167.00 €	
Adjonction ou changement de 4 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD404	12/03/2019	251.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	53.75 €	197.25 €	
Adjonction ou changement de 5 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD245	12/03/2019	291.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	64.50 €	226.50 €	
Adjonction ou changement de 6 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD198	12/03/2019	331.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	75.25 €	255.75 €	
Adjonction ou changement de 7 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD373	12/03/2019	372.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	86.00 €	286.00 €	
Adjonction ou changement de 8 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD228	12/03/2019	457.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	96.75 €	360.25 €	
Adjonction ou changement de 9 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD286	12/03/2019	497.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	107.50 €	389.50 €	
Adjonction ou changement de 10 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD329	12/03/2019	537.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	118.25 €	418.75 €	
Adjonction ou changement de 11 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD226	12/03/2019	623.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	129.00 €	494.00 €	
Adjonction ou changement de 12 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD387	12/03/2019	708.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	139.75 €	568.25 €	
Adjonction ou changement de 13 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD134	12/03/2019	748.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	150.50 €	597.50 €	
Adjonction ou changement de 14 éléments d'une prothèse dentaire amovible	HBMD174	12/03/2019	788.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	161.25 €	626.75 €	
Ablation d'un bloc métallique coulé	HGGD011	12/03/2019	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Ablation d'une prothèse dentaire scellée unitaire	HGGD027	12/03/2019	90.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			90.00 €
Montage directeur 1 à 4 dents	LBMP002	12/03/2019	54.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			54.00 €

PRESTATIONS	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur CCAM	Majores* travaux suppl.	Valeur actes NPC
Montage directeur 5 à 10 dents	LBMP002	12/03/2019	99.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			99.00 €
Montage directeur 11 à 14 dents	LBMP002	12/03/2019	153.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			153.00 €
Wax-Up (prix par dent)		12/03/2019	17.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			17.00 €
Matériaux spéciaux sur dévifs		12/03/2019	Devis	Décision n° 2020/032/FIN			Devis
Réalisation de moulage d'études des arcades dentaires	LBMP003	12/03/2019	50.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			50.00 €
Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée par dent	HBMD014	12/03/2019	17.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			17.00 €
Séance de préparation [mise en condition] bésulaire des surfaces d'appui muqueux d'une prothèse dentaire, sur une arcade	HBMD018	12/03/2019	81.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			81.00 €
Bridge céramique collé à ailette 1 à 3 éléments	HBLD034	12/03/2019	401.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			401.00 €
Bridge résine collé à ailette 1 à 3 éléments	HBLD034	12/03/2019	240.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			240.00 €
Attache résine dans les parodontopathies 1 à 3 dents	HBLD052	12/03/2019	225.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			225.00 €
Attache résine dans les parodontopathies 4 à 5 dents	HBLD052	12/03/2019	342.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			342.00 €
Attache résine dans les parodontopathies 7 dents et plus	HBLD050	12/03/2019	405.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			405.00 €
Calle de repositionnement		12/03/2019	17.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			17.00 €
Dent spéciale		12/03/2019	Devis	Décision n° 2020/032/FIN			Devis
Matériaux spéciaux		12/03/2019	Devis	Décision n° 2020/032/FIN			Devis
Réfection en résine molle de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	HBMD007	12/03/2019	273.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			273.00 €
Réfection en résine molle de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	HBMD004	12/03/2019	307.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			307.00 €
Révision des piliers implantoportés d'une prothèse dentaire (démontage, nettoyage bridges transvésés, remise en place)	HBMD019	12/03/2019	144.00 €	Décision n° 2020/032/FIN			144.00 €
<b>E- Forfait traitement soins externes</b>							
Forfait soins externes	SE	12/03/2019	75.89 €	Décision n° 2020/032/FIN			75.89 €

PRESTATIONS	Code CCAM	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Valeur CCAM	Majors* travaux supp.	Valeur actes NPC
<b>4.2.2 - IMPLANTOLOGIE - HOSPITALISATIONS</b>							
Decision n° 2018/0031/FIN							
<b>1 - Le Séjour à ajouter au tarif de l'acte</b>							
<b>BASE DE CALCUL DU SEJOUR</b>	<b>Séjour sans régime particulier</b>		<b>Séjour avec régime particulier</b>		<b>Lettre-cié</b>		
<b>Séjour de base = 350€</b>	<b>Sol:</b>		<b>Sol: Entrée et sortie le même jour</b>				
Entrée et sortie le même jour = 350€ x 1 jour ou	entrée et sortie le même jour = 350 €		+ 1 régime particulier = 49 €		SEJ		
A partir d'une nuit = 350€ x Nb nuit(s)	1 nuit = 350 €		Total = 399 €				
<b>Forfait Journalier = 20€ x Nb jours</b>	+ 2 forfaits journaliers = 40 €		1 nuit + 2 forfaits journaliers = 350 €		SEJ		
Entrée et sortie le même jour => pas de forfait journalier.	<b>Total 1 nuit = 399 €</b>		+ 1 régime particulier = 49 €				
Pour 1 nuit 2 forfaits journaliers	2 nuits = 700 €		<b>Total 1 nuit = 438 €</b>				
Pour 2 nuits 3 forfaits journaliers	+ 3 forfaits journaliers = 60 €		2 nuits + 3 forfaits journaliers = 700 €		SEJ		
<b>Régime Particulier = 40€ x Nb jours</b>	<b>Total 2 nuits = 760 €</b>		+ 2 régimes particuliers = 98 €				
(chambre à 1 lit)			<b>Total 2 nuits = 858 €</b>		SEJ		
<b>2 - Les Actes</b>							
<b>Libellé</b>		<b>Ajouter au tarif du séjour</b>					
<b>CHIRURGIE PREIMPLANTAIRE - Greffes osseuses et Ostéoplastie</b>							
Consultation externe de pré-anesthésie		CS à payer sur venue externe					
Acte non PEC		Tarif code CCAM = LAF4006					
Prélèvement d'autogreffe osseuse par dédoublement de la voûte du crâne		Tarif par assimilation au code LAGA007 + Tarif anesthésie CCAM					
Acte non PEC							
Prélèvement d'autogreffe osseuse corticale ou cortico-spongieuse, ou d'autogreffe périostée à distance du foyer opératoire, sur un site sans changement de position		Tarif code CCAM = PAF4010					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LAF4013 + Tarif anesthésie CCAM					
Supplément pour prélèvement périopératoire et pose d'autogreffe osseuse à distance du foyer opératoire		Tarif code CCAM = YYYY188					
Acte non PEC		+ Tarif anesthésie CCAM					
Apposition modelante de l'étage moyen de la face, par abord direct		Tarif code CCAM = LABA004					
Acte non PEC		+ Tarif anesthésie CCAM					
Apposition modelante de la mandibule, par abord intra-buccal ou facial		Tarif code CCAM = LBBA003					
Acte non PEC		+ Tarif anesthésie CCAM					
Comblement préimplantaire sous-musculaire du sinus maxillaire		Tarif code CCAM = G8BA002					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA004 + Tarif anesthésie CCAM					
Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par biomatériau		Tarif code CCAM = HEMA006					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LZGA001 + Tarif anesthésie CCAM					
Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par autogreffe osseuse		Tarif code CCAM = HEMA003					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LBBA003 + Tarif anesthésie CCAM					
Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents		Tarif code CCAM = H8BA002					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA004 + Tarif anesthésie CCAM					
Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents		Tarif code CCAM = H8BA003					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA004 + Tarif anesthésie CCAM					
Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus		Tarif code CCAM = H8BA004					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA004 + Tarif anesthésie CCAM					
<b>CHIRURGIE IMPLANTAIRE - Pose d'implants</b>							
Pose d'un implant intraosseux intra-buccal		Tarif code CCAM = LRLD015					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP030					
Pose de 2 implants intraosseux intra-buccaux		Tarif code CCAM = LBLD010					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Pose de 3 implants intraosseux intra-buccaux		Tarif code CCAM = LBLD013					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Pose de 4 implants intraosseux intra-buccaux		Tarif code CCAM = LRLD004					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Pose de 5 implants intraosseux intra-buccaux		Tarif code CCAM = LBLD020					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Pose de 6 implants intraosseux intra-buccaux		Tarif code CCAM = LBLD025					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Pose de 7 implants intraosseux intra-buccaux ou plus		Tarif code CCAM = LBLD028					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LALA001 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP042					
Implants		Tarif selon devis					
<b>CHIRURGIE IMPLANTAIRE - Dégageant et activation d'implants</b>							
Dégageant et activation d'un implant intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB002					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégageant et activation de 2 implants intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB004					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégageant et activation de 3 implants intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB003					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégageant et activation de 4 implants intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB001					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégageant et activation de 5 implants intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB005					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégageant et activation de 6 implants intraosseux		Tarif code CCAM = LAPB006					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					
Dégageant et activation de 7 implants intraosseux ou plus		Tarif code CCAM = LAPB007					
Acte non PEC		Tarif par assimilation au code LABA002 + Tarif anesthésie CCAM ZZLP025					

[\(Sommaire\)](#)

## 4-3 TARIFS DE BIOLOGIE

LIBELLE	Cotation	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>4-3.1 - ACTES NOMENCLATURES OPPOSABLES ASSURANCE MALADIE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>					
lien table NABM : <a href="http://www.codape.exl.cnams.fr/codi/nabm/index_presentation.php?p_site=AMELI">http://www.codape.exl.cnams.fr/codi/nabm/index_presentation.php?p_site=AMELI</a>					
<b>4-3.2 - ACTES DE BIOLOGIE ET D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES HORS NOMENCLATURE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>					
Lien santé.gouv.fr : <a href="http://social-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/rhn">http://social-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/rhn</a>					
<b>4-3.3 - TARIFS LETTRES-CLES</b> <a href="#">(Sommaire)</a>					
Actes d'exploration ou examens Hors Nomenclature	KHN	1-janv-06	1.92 €	Décision n° 2020/032/FIN	Assimilation à la NGAP
Actes de biologie hors nomenclature	BHN	1-janv-10	0.27 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Facturation actes de laboratoire pour CDAG fixé par décision de tarification	B2	1-oct-06	0.24 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Actes de biologie effectués pour l'E.F.S.A.L.	BTS	1-janv-06	0.21 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Diagnosics Anténataux (caryotype fœtal)					
Techniques avec incubation	ANT	1-janv-06	229.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	Assimilation au B850
Techniques avec culture	ANT	1-janv-06	351.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	Assimilation au B1300
Relecture de lames :					
	CS	1-janv-09	23.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
	APC	1-juin-18	50.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
	APU	1-juin-18	69.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>4-3.4 - ACTES D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES</b> <a href="#">(Sommaire)</a>					
Cotation AHC, dernière mise à jour 04/12/2012 applicable au 01/01/2012 (RHN_ACP.V5.0), tarif : 0,28 €					
<b>Pièces opératoires</b>					
A006 - Grand bloc en paraffine		1-janv-12	84.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Examen extemporané</b>					
A080 - Dosage par RT-PCR en temps réel, exemple : ganglion sentinelle		1-janv-12	364.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tissuathèque / Tumorothèque</b>					
A063 - Echantillonnage de tumeur, organe cible ou de culot de cellules, par tube		1-janv-12	28.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A066 - Enregistrement et gestion des données dans logiciel tumorothèque, par demande d'examen		1-janv-12	2.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A085 - Sélection et désarchivage de lames techniques en réponse à une demande d'une autre structure ou institution		1-janv-12	28.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Cytologie</b>					
A025 - Coloration complémentaire		1-janv-12	11.20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Autres techniques</b>					
A014 - Décalcification par bloc		1-janv-12	2.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A015 - Niveaux de coupe faits en 1ère intention, par niveau de coupe		1-janv-12	2.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A016 - Niveaux supplémentaires en 2ème intention, par niveau de coupe		1-janv-12	2.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A018 - Coloration spéciale		1-janv-12	11.20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A067 - Enzymologie sur coupe, par lame		1-janv-12	42.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A043 - Inclusion en résine		1-janv-12	39.20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A085 - Sélection et désarchivage de lames techniques en réponse à une demande d'une autre structure ou institution		1-janv-12	28.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A045 - Bloc de tissu array : par spot		1-janv-12	5.60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Microscopie électronique</b>					
A030 - Microscopie électronique, par prélèvement individualisé		1-janv-12	8.40 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A031 - Microscopie électronique : par bloc en résine (maximum 10)		1-janv-12	14.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A032 - Microscopie électronique : par lame de coupe semi-fine colorée		1-janv-12	11.20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A033 - Microscopie électronique : par grille de coupe ultra-fine (maximum 5 par bloc)		1-janv-12	56.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A044 - Morphométrie : par dossier		1-janv-12	84.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Cytométrie en flux</b>					
A034 - Cytométrie en flux, par examen		1-janv-12	22.40 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A035 - Cytométrie en flux, par anticorps		1-janv-12	42.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Techniques préanalytiques pour la pathologie moléculaire</b>					
N923 - Extraction d'ADN à partir d'un bloc congelé, sélectionné et validé (inclus : étape de sélection + extraction + dosage)		1-janv-12	109.20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Immunohistochimie / Immunocytochimie / Immunofluorescence</b>					
A036 - Examen immunohistochimique sur coupe en paraffine ou résine		1-janv-12	56.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	

## 4-3 TARIFS DE BIOLOGIE

LIBELLE	Cotation	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>Nécropsie</b>					
A011 - Bloc en paraffine autopsie (si patient > 4 jours)		1-janv-12	28,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A012 - Nécropsie : examen macroscopique et histologique / organe individualisé (si patient > 4 jours)		1-janv-12	33,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A013 - Nécropsie : dossier imagerie annexé au dossier (si patient > 4 jours)		1-janv-12	42,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A086 - Nécropsie : prélèvement et dissection du bloc viscéral (si patient > 4 jours)		1-janv-12	100,80 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A087 - Nécropsie : examen macroscopique externe (si patient > 4 jours)		1-janv-12	33,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Neuropathologie</b>					
A047 - Neuropathologie étude macroscopique du cerveau		1-janv-12	33,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A048 - Neuropathologie : celluloïdine et grande paraffine (par bloc inclus, coupé, coloré)		1-janv-12	84,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A049 - Neuropathologie : étude des fibres nerveuses dissociées		1-janv-12	28,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A050 - Neuropathologie : histo enzymologie musculaire par réaction faite		1-janv-12	42,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A073 - Neuropathologie : technique de Koëlle pour plaque motrice		1-janv-12	42,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A074 - Neuropathologie : acte de prélèvement neuro-musculaire, par prélèvement		1-janv-12	67,20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A075 - Western blot (WB), diagnostic de myopathie		1-janv-12	364,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A076 - Western blot (WB), prion, 4 régions cérébrales, diagnostic		1-janv-12	448,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A077 - Western blot (WB), prion, 4 régions cérébrales, typage		1-janv-12	560,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Acte de prélèvement de l'encéphale</b>					
A091 - Autopsie sujet > 2 ans sans SNC		1-janv-12	12,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A092 - Autopsie sujet > 2 ans avec encéphale		1-janv-12	12,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A093 - Autopsie sujet > 2 ans avec encéphale et moëlle épinière		1-janv-12	12,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Fœtopathologie</b>					
A005 - Bloc en paraffine pièce opératoire, placenta fœtus		1-mars-12	84,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A051 - Fœtus : congélation par tube		1-janv-12	28,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A052 - Fœtus : dossier d'imagerie annexé au dossier		1-janv-12	42,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A057 - Fœtus : examen radiographique : squelette total, face et profil		1-janv-12	8,96 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A058 - Fœtus : prélèvement et dissection du bloc viscéral		1-janv-12	100,80 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A059 - Fœtus : prélèvement et examen macroscopique de l'encéphale		1-janv-12	33,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Examens particuliers</b>					
A019 - Demande d'avis		1-janv-12	28,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A071 - Compte rendu fiches structuré		1-janv-12	36,40 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A096 - Examen par télépathologie		1-janv-12	12,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A097 - Acquisition de lames virtuelle par lame		1-janv-12	12,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A098 - Télépathologie téléexpertise, seconde lecture réseau Inca		1-janv-12	12,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A099 - Télépathologie téléexpertise demande d'avis		1-janv-12	12,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A100 - Télédagnostic		1-janv-12	12,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	
A105 - Demande d'avis en cancérologie		1-janv-12	12,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	

[\(Sommaire\)](#)

## 4-4 TARIFS D'OPHTALMOLOGIE NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

### ACTES A VISEE THERAPEUTIQUE, DIAGNOSTIQUE OU PREVENTIVE (NON SOUMIS A TVA)

LIBELLE	Lettre clé CHU ou CCAM	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>4-4.1 - ACTES CCAM NON PRIS EN CHARGE PAR ASSURANCE MALADIE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Rétnographie par stéréophotographie, clichés composés de la périphérie rétinienne ou cliché grand champ supérieur à 60°	BGQP006	Acte	1-janv-06	17.28 €	Assimilation cotation NGAP 'K9'	
Mesure de l'acuité visuelle, par étude de la sensibilité au contraste	BLQP003	Acte	1-janv-06	24.96 €	Assimilation cotation NGAP 'K13'	
<b>4-4.2 - ACTES AMBULATOIRES</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Devis signé préalablement						
PKR (EXIMER)	LE1	Séance	1-janv-20	900.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Lasik (FEMTO SECONDE)	LE2	Séance	1-janv-20	1 050.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Activateur LIPIFLOW/LIPVIEW simple						
Simple	LIP	Dose	1-juil-17	300.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Préalable à intervention chirurgicale	LIP	Dose	1-juil-17	200.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>4-4.3 - HOSPITALISATION</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Devis signé préalablement						
<b>CHIRURGIE CONVENTIONNELLE AVEC PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE LA LENTILLE INTRA OCCULAIRE</b>						
Tarif journalier chirurgie ambulatoire		Journée	1-juil-13	630.00 €	Arrêté préfectoral	
Forfait journalier d'hospitalisation MCO		Journée	1-janv-10	20.00 €	Arrêté ministériel	
Tarif de la chambre particulière en hospitalisation de jour		Journée	1-juil-13	15.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Lentille Intra-oculaire		Implant	1-avr-13	Facture	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>CHIRURGIE REFRACTIVE DE L'ŒIL DE CONFORT (Chirurgie du cristallin clair, chirurgie par implants, phaque, implantation secondaire)</b>						
<b>LE SEJOUR</b>						
Tarif Forfaitaire			1-juin-14	845.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>L'IMPLANT</b>						
Lentille intra oculaire			1-juin-14	Facture	Décision n° 2020/032/FIN	

## 4-5 SOINS ESTHETIQUES ET SOINS DE CONFORT SOUMIS A TVA

4-5.1 - ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE <span style="float: right;">(Sommaire)</span>						
Dois signe préalablement aux soins						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>TRAITEMENTS ESTHETIQUES</b>						
Consultation de dermatologie esthétique	EST	Acte	1-janv-05	30.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Ablation de naevus dans un but esthétique	EST	Séance	1-janv-05	61.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Ablation de tumeurs bénignes cutanées dans un but esthétique	EST	Séance	1-janv-05	46.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Microscléroses de télangiectasies des membres inférieurs	EST	Séance	1-janv-05	25.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
<b>TRAITEMENTS ESTHETIQUES PEEBUNG</b>						
Peeling TCA - 1 séance	EST	Séance	1-janv-05	230.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Peeling résorcine - 2 séances	EST	Séance	1-janv-05	230.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Peeling TCA 15% - 1 séance - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	65.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Peeling TCA 15% - 1 séance - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	15.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Week-end peel - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	150.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Week-end peel - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	70.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Alpha et Béta complex coffret avec neutralisateur et pré peeling à 20% - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	60.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Alpha et Béta complex coffret avec neutralisateur et pré peeling à 20% - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	10.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Néo Strata peeling 20% par peeling - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	40.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Néo Strata peeling 20% par peeling - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	10.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Néo Strata peeling 35% par peeling - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	40.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Néo Strata peeling 35% par peeling - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	10.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Néo Strata peeling 50% par peeling - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	40.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Néo Strata peeling 50% par peeling - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	10.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Néo Strata peeling 70% par peeling - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	40.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Néo Strata peeling 70% par peeling - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	10.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Amelan (association 3 produits achetés en même temps)					Décision n° 2020032/FIN	
Amelan (association 3 produits achetés en même temps) - R (masque) - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	80.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Amelan (association 3 produits achetés en même temps) - R (masque) - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	70.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Amelan (association 3 produits achetés en même temps) - M (crème)	PPH	Séance	1-janv-05	100.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
<b>TRAITEMENTS ESTHETIQUES INJECTIONS DE COMPLEMENT AVEC UN PRODUIT RESORBABLE</b>						
Rides - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	140.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Rides - Produits de comblement	PMS	Produit	1-janv-05	Variable	Décision n° 2020032/FIN	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Remodelage des lèvres - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	140.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Remodelage des lèvres - Produits de comblement	PMS	Produit	1-janv-05	Variable	Décision n° 2020032/FIN	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
Volumétrie - Traitements	EST	Séance	1-janv-09	140.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Volumétrie - Produits de comblement	PMS	Produit	1-janv-09	Variable	Décision n° 2020032/FIN	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée
<b>TRAITEMENTS ESTHETIQUES PAR LASER</b>						
Traitement par laser à colorant pulsé - 1 à 100 impacts	EST	Séance	1-janv-05	75.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Traitement par laser à colorant pulsé - 101 à 200 impacts	EST	Séance	1-janv-05	130.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Traitement par laser à colorant pulsé - 201 à 300 impacts	EST	Séance	1-janv-05	180.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Traitement par laser à colorant pulsé - 301 à 400 impacts	EST	Séance	1-janv-05	250.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Traitement par laser à colorant pulsé - 401 à 500 impacts	EST	Séance	1-janv-05	320.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Traitement par laser à colorant pulsé - Plus de 500 impacts	EST	Séance	1-janv-05	400.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 1 à 100 impacts	EST	Séance	1-janv-09	30.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 101 à 250 impacts	EST	Séance	1-janv-09	50.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 251 à 500 impacts	EST	Séance	1-janv-09	80.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 501 à 1000 impacts	EST	Séance	1-janv-09	130.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 1001 à 2000 impacts	EST	Séance	1-janv-09	200.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 2001 à 3000 impacts	EST	Séance	1-janv-09	300.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - 3001 à 4000 impacts	EST	Séance	1-janv-09	400.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Destruction par laser pigmentaire Nd Yag Q-Switched - Plus de 4000 impacts	EST	Séance	1-janv-09	500.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Laser CO2 resurfacing - 2 localisations (zone péri buccale et péri-orbitaire)	EST	Séance	1-janv-09	700.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Laser CO2 resurfacing - 1 localisation (zone péri buccale ou péri-orbitaire)	EST	Séance	1-janv-09	400.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA
Laser CO2 resurfacing - 1/2 localisation (lèvre supérieure seulement)	EST	Séance	1-janv-09	250.00€ HT	Décision n° 2020032/FIN	soumis à TVA

## 4-5 SOINS ESTHETIQUES ET SOINS DE CONFORT SOUMIS A TVA

## 4-5.1 - ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE (Sommaire)

Devis signé préalablement aux soins

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations				
<b>→ Laser FRAXEL</b>										
Laser FRAXEL - Visage entier	EST	Séance	1-sept-07	600.00€ HT	Fourniture à disposition 383.00 €	102.00 €				
Laser FRAXEL - 2/3 visage	EST	Séance	1-sept-07	400.00€ HT						
Laser FRAXEL - 1/2 visage	EST	Séance	1-sept-07	300.00€ HT						
Laser FRAXEL - Tour de bouche	EST	Séance	1-sept-07	100.00€ HT						
Laser FRAXEL - Lèvre supérieure	EST	Séance	1-sept-07	50.00€ HT						
Laser FRAXEL - Paupières inférieures et pattes d'oies	EST	Séance	1-sept-07	70.00€ HT						
Laser FRAXEL - Région péri-oculaire et paupières	EST	Séance	1-sept-07	100.00€ HT						
Laser FRAXEL - Paupières supérieures	EST	Séance	1-sept-07	50.00€ HT						
Laser FRAXEL - Mains (face dorsale des 2 mains et des phalanges proximales)	EST	Séance	1-sept-07	270.00€ HT			355.00 €	95.00 €		
Laser FRAXEL - Cou (faces latérales et partie basse de la face antérieure)	EST	Séance	1-sept-07	370.00€ HT						
Laser FRAXEL - Décolleté antérieur	EST	Séance	1-sept-07	200.00€ HT			167.00 €	45.00 €		
Laser FRAXEL - Cicatrices (à l'exception des cicatrices d'acné traitées par surface de visage) < ou égal à 1 cm <sup>2</sup>	EST	Séance	1-sept-07	40.00€ HT			50.00 €			
Laser FRAXEL - Cicatrices 1 à 3 cm <sup>2</sup>	EST	Séance	1-sept-07	80.00€ HT						
Laser FRAXEL - Cicatrices 3 à 6 cm <sup>2</sup>	EST	Séance	1-sept-07	100.00€ HT						
Laser FRAXEL - Cicatrices 6 à 10 cm <sup>2</sup>	EST	Séance	1-sept-07	120.00€ HT					80.00 €	70.00 €
Laser FRAXEL - Cicatrices 10 à 20 cm <sup>2</sup>	EST	Séance	1-sept-07	150.00€ HT					80.00 €	170.00 €
Laser FRAXEL - Avant-bras (zones isolées des 2 faces d'extension)	EST	Séance	1-sept-07	600.00€ HT	80.00 €					
Laser FRAXEL - Jambes (zones isolées des 2 faces d'extension)	EST	Séance	1-sept-07	820.00€ HT						
Laser FRAXEL - Genoux (faces antérieures)	EST	Séance	1-sept-07	200.00€ HT						
Laser FRAXEL - Genoux (faces postérieures)	EST	Séance	1-sept-07	135.00€ HT						
<b>→ TRAITEMENTS ESTHETIQUES PAR INJECTIONS DE TOXINE BOTULIQUE</b>										
Rides glabellaires - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	140.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN	soumis à TVA				
Rides glabellaires - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	Décision n° 2020/032/FIN	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée				
Rides glabellaires et frontales - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	160.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN	soumis à TVA				
Rides glabellaires et frontales - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	Décision n° 2020/032/FIN	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée				
Rides frontales - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	90.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN	soumis à TVA				
Rides frontales - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	Décision n° 2020/032/FIN	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée				
Rides de la patte d'oie - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	140.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN	soumis à TVA				
Rides de la patte d'oie - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	Décision n° 2020/032/FIN	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée				
Rides glabellaires, frontales et de la patte d'oie - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	180.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN	soumis à TVA				
Rides glabellaires, frontales et de la patte d'oie - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	Décision n° 2020/032/FIN	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée				
Traitement des hypersudations pathologiques - Creux axillaires - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	100.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN	soumis à TVA				
Traitement des hypersudations pathologiques - Creux axillaires - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	Décision n° 2020/032/FIN	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée				
Traitement des hypersudations pathologiques - Main					Décision n° 2020/032/FIN					
Traitement des hypersudations pathologiques - Main - Traitements	EST	Séance	1-janv-05	200.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN	soumis à TVA				
Traitement des hypersudations pathologiques - Main - Produits pharmaceutiques	PPH	Produit	1-janv-05	Variable	Décision n° 2020/032/FIN	Déterminé par le service et variable en fonction de la dose injectée				
Toxine botulique		Dose	1-janv-05	Prix produit HT	Décision n° 2020/032/FIN	Paiement en régie (soumis à TVA)				

## 4-5.2 - HOSPITALISATION (Sommaire)

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base
<b>LE SEJOUR</b>					
Entrée et sortie le même jour	SJT		1-janv-13	350.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN
1 nuit	SJT		1-janv-13	390.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN
Par nuit supplémentaire	SJT		1-janv-13	370.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN
chambre particulière par nuit	SJT		1-janv-13	49.00€ HT	Décision n° 2020/032/FIN

4-5.1 - ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE <span style="float: right;">(Sommaire)</span>						
Devis signé préalablement aux soins						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>LES ACTES</b>						
LIBELLE	Lettre clé CHU	Code CCAM à 0	Code CCAM par assimilation	Tarifs (€)	Date d'effet	Base
<b>-&gt; DERMATOLOGIE</b>						
-> TRAITEMENT DES RIDES ET DU VIEILLISSEMENT CUTANE PAR LASER CO2 RESURFACING Traitement du visage entier (y compris pansements post-opératoires) Traitement des paupières et/ou des lèvres (y compris pansements post-opératoires) 2 localisations 1 localisation 1/2 localisation (lèvre supérieure uniquement)	RV1/RV2			1 704.00€ HT	1-janv-05	Décision n° 2020/032/FIN
	RP1/RP2			900.00€ HT	1-janv-05	Décision n° 2020/032/FIN
	RL1/RL2			610.00€ HT	1-janv-05	Décision n° 2020/032/FIN
	RLS			220.00€ HT	1-janv-05	Décision n° 2020/032/FIN
<b>-&gt; CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHETIQUE - LES ACTES</b>						
dernière mise à jour : 01/01/2013						
<b>-&gt; -&gt; LIFTING</b>						
Lifting temporal bilatéral, par abord direct - acte chirurgical	LIT	QAMA007	QAMA002	191.24€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lifting temporal bilatéral, par abord direct - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86.40€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lifting frontal par abord coronal - acte chirurgical	LIT	QAMA016	QAMA002	191.24€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lifting frontal par abord coronal - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86.40€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Hémilifting facial - acte chirurgical	LIT	QAMA006	QAMA002	191.24€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Hémilifting facial - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86.40€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lifting cervicofacial bilatéral par abord direct - acte chirurgical	LIT	QAMA010	QAMA002	191.24€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lifting cervicofacial bilatéral par abord direct - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86.40€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lifting cervicofacial bilatéral avec platysmaplastie - acte chirurgical	LIT	QAMA009	QAMA002	191.24€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lifting cervicofacial bilatéral avec platysmaplastie - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86.40€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lifting cervical par abord direct - acte chirurgical	LIT	QAMA011	QAMA002	191.24€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lifting cervical par abord direct - acte d'anesthésie	LIT		QAMA002	86.40€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
<b>-&gt; -&gt; BLEPHAROPLASTIE</b>						
Blépharoplastie supérieure bilatérale - acte chirurgical	BST	BAFA008		188.10€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Blépharoplastie supérieure bilatérale - acte d'anesthésie	BST	BAFA008		86.40€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Blépharoplastie inférieure bilatérale - acte chirurgical	BST	BAFA011		188.10€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Blépharoplastie inférieure bilatérale - acte d'anesthésie	BST	BAFA011		86.40€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Blépharoplasties supérieure et inférieure bilatérales - acte chirurgical	BST	BAFA009		190.03€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Blépharoplasties supérieure et inférieure bilatérales - acte d'anesthésie	BST	BAFA009		88.34€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
<b>-&gt; -&gt; OREILLE DECOLLEE</b>						
Plastie unilatérale d'oreille décollée, acte chirurgie	DET	CAMA008		118.59€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie unilatérale d'oreille décollée, acte d'anesthésie	DET	CAMA008		67.81€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie bilatérale d'oreille décollée, acte chirurgie	DET	CAMA013		190.01€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie bilatérale d'oreille décollée, acte d'anesthésie	DET	CAMA013		76.97€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN

## 4-5 SOINS ESTHETIQUES ET SOINS DE CONFORT SOUMIS A TVA

## 4-5.1 - ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE

[\(Sommaire\)](#)

Devis signé préalablement aux soins

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>-&gt; -&gt; PLASTIE ABDOMINALE</b>						
Dermolipectomie abdominale en quartier d'orange, acte chirurgie	PLT	QBFA009	QBFA005	270.09€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Dermolipectomie abdominale en quartier d'orange, acte d'anesthésie	PLT		QBFA005	148.71€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale sans transposition, acte chirurgie	PLT	QBFA011	QBFA005	270.09€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale sans transposition, acte d'anesthésie	PLT		QBFA005	148.71€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale sans transposition + lipo, acte chirurgie	PLT	QBFA013	QBFA008	290.24€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale sans transposition + lipo, acte d'anesthésie	PLT		QBFA008	157.51€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale sans transposition + diastasis, acte chirurgie	PLT	QBFA006		273.79€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale sans transposition + diastasis, acte d'anesthésie	PLT	QBFA006		125.98€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale sans transposition + lipo + diastasis, acte chirurgie	PLT	QBFA010		300.52€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale sans transposition + lipo + diastasis, acte d'anesthésie	PLT	QBFA010		130.01€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale + transposition, acte chirurgie	PLT	QBFA005		270.09€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale + transposition, acte d'anesthésie	PLT	QBFA005		148.71€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale + transposition + lipo, acte chirurgie	PLT	QBFA008		290.24€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale + transposition + lipo, acte d'anesthésie	PLT	QBFA008		157.51€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale + transposition + diastasis, acte chirurgie	PLT	QBFA001		297.64€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale + transposition + diastasis, acte d'anesthésie	PLT	QBFA001		159.34€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale + transposition + lipo + diastasis, acte chirurgie	PLT	QBFA012		321.91€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Plastie abdominale + transposition + lipo + diastasis, acte d'anesthésie	PLT	QBFA012		166.67€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Dermolipectomie abdominale totale circulaire, acte chirurgie	PLT	QBFA003		342.47€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Dermolipectomie abdominale totale circulaire, acte d'anesthésie	PLT	QBFA003		152.73€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Dermolipectomie des membres, acte chirurgie	PLT	QZFA014		233.07€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Dermolipectomie des membres, acte d'anesthésie	PLT	QZFA014		122.07€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
<b>-&gt; -&gt; LIPOASPIRATION</b>						
Lipo inframentonnaire, acte chirurgie	LST	QAJB001	QBJB001	149.16€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lipo inframentonnaire, acte d'anesthésie	LST		QBJB001	88.34€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lipo de l'abdomen, acte chirurgie	LST	QBJB001		149.16€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lipo de l'abdomen, acte d'anesthésie	LST	QBJB001		88.34€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lipo culotte, acte chirurgie	LST	QDJB001	QBJB001	149.16€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lipo culotte, acte d'anesthésie	LST		QBJB001	88.34€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lipo face médiale genou, acte chirurgie	LST	QDJB002	QBJB001	149.16€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lipo face médiale genou, acte d'anesthésie	LST		QBJB001	88.34€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lipo autres, acte chirurgie	LST	QZJB003	QBJB001	149.16€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN
Lipo autres, acte d'anesthésie	LST		QBJB001	88.34€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN

4-5.1 - ACTES AMBULATOIRES DERMATOLOGIE							(Sommaire)
Devis signé préalablement aux soins							
LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations	
<b>→ → MASTOPLASTIE</b>							
Mastopexie unilatérale AVEC pose d'implants prothétique, acte chirurgie	PMT	QEDA001	QEMA003	154.65€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Mastopexie unilatérale AVEC pose d'implants prothétique, acte d'anesthésie	PMT		QEMA003	75.88€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Prothèse	PRM	Tarif de la prothèse = tarif du marché (PDMS)		+ frais de gestion 15% HT		Décision n° 2020/032/FIN	
Mastopexie unilatérale SANS pose d'implant prothétique, acte chirurgie	PMT	QEDA002	QEMA012	234.17€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Mastopexie unilatérale SANS pose d'implant prothétique, acte d'anesthésie	PMT		QEMA012	116.12€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Mastopexie bilatérale AVEC pose d'implant prothétique, acte chirurgie	PMT	QEDA003	QEMA004	255.01€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Mastopexie bilatérale AVEC pose d'implant prothétique, acte d'anesthésie	PMT		QEMA004	105.57€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Prothèse	PRM	Tarif de la prothèse = tarif du marché (PDMS)		+ frais de gestion 15% HT		Décision n° 2020/032/FIN	
Mastopexie bilatérale SANS pose d'implant prothétique, acte chirurgie	PMT	QEDA004	QEMA013	368.53€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Mastopexie bilatérale SANS pose d'implant prothétique, acte d'anesthésie	PMT		QEMA013	149.07€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Réduction unilatérale, acte chirurgie	PMT	QEMA012		234.17€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Réduction unilatérale, acte d'anesthésie	PMT	QEMA012		116.12€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Réduction unilatérale + lambeau ou greffe PAM, acte chirurgie	PMT	QEMA005		319.72€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Réduction unilatérale + lambeau ou greffe PAM, acte d'anesthésie	PMT	QEMA005		131.96€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Réduction bilatérale, acte chirurgie	PMT	QEMA013		368.53€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Réduction bilatérale, acte d'anesthésie	PMT	QEMA013		149.07€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Prothèse unilatérale, acte chirurgie	PMT	QEMA003		154.65€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Prothèse unilatérale, acte d'anesthésie	PMT	QEMA003		75.88€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Prothèse	PRM	Tarif de la prothèse = tarif du marché (PDMS)		Directement réglée au praticien (facturation CHU au praticien)		Décision n° 2020/032/FIN	
Prothèses bilatérales, acte chirurgie	PMT	QEMA004		255.01€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Prothèses bilatérales, acte d'anesthésie	PMT	QEMA004		105.57€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Prothèses	PRM	Tarif de la prothèse = tarif du marché (PDMS)		+ frais de gestion 15% HT		Décision n° 2020/032/FIN	
<b>→ → RHINOPLASTIE</b>							
Rhinoseptoplastie avec ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte chirurgie	RHT	GAMA004		251.85€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Rhinoseptoplastie avec ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte d'anesthésie	RHT	GAMA004		87.60€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Rhinoseptoplastie avec ostéotomie et autogreffe de cartilage de septum nasal, acte chirurgie	RHT	GAMA016		308.83€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Rhinoseptoplastie avec ostéotomie et autogreffe de cartilage de septum nasal, acte d'anesthésie	RHT	GAMA016		119.04€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Rhinoseptoplastie sans ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte chirurgie	RHT	GAMA001		218.55€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Rhinoseptoplastie sans ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte d'anesthésie	RHT	GAMA001		77.71€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Rhinoplastie avec ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte de chirurgie	RHT	GAMA024		237.05€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Rhinoplastie avec ostéotomie sans autogreffe de cartilage, acte d'anesthésie	RHT	GAMA024		104.50€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>→ → PHARYNGOPLASTIE</b>							
Uvulopharyngoplastie sans laser avec turbinectomie, acte chirurgie	PHT	HDMA001	HDAA003	208.08€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Uvulopharyngoplastie sans laser avec turbinectomie, acte d'anesthésie	PHT		HDAA003	151.75€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Uvulopharyngoplastie sans laser avec septoplastie, acte de chirurgie	PHT	HDMA004	HDAA003	208.08€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Uvulopharyngoplastie sans laser avec septoplastie, acte d'anesthésie	PHT		HDAA003	151.75€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>→ → AUTRES PLASTIES</b>							
Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision de 2 à 5 zones cutanées de moins de 5 cm²	APT		OZFA031	36.87€ HT	1-janv-13	Décision n° 2020/032/FIN	
Reprise esthétique d'une lésion cicatricielle de moins de 10cm	SE/JT/ACTT			143.09€ HT	15-févr-16	Décision n° 2020/032/FIN	

[\(Sommaire\)](#)

## 4-5 ACTIVITE MEDICO LEGALE

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>4-5.1 - UNITE DE MEDECINE LEGALE THANATOLOGIQUE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>1- Honoraires autopsie de cadavre frais</b> Examen médico légal et description détaillée Examen radiologique Autopsie médico légale <b>Total</b>		C 1,5 Z 20 CS 6	1-jul-07	34.50 € 26.60 € 138.00 € <b>199.10 €</b>		Lettre-clé sarsc CA Lettre-clé sarsc SCA TGI
<b>2- Honoraires autopsie de cadavre putréfié</b> Examen médico légal et description détaillée Examen radiologique Autopsie médico légale <b>Total</b>		C 1,5 Z 36 CS 10	1-jul-07	34.50 € 46.55 € 230.00 € <b>311.05 €</b>		Lettre-clé sarsc CA Lettre-clé sarsc SCA TGI
<b>3- Frais de fonctionnement liés aux autopsies</b>	MLA	Unité	26-avr-07	<b>258.00 €</b>		TGI
<b>4- Conservation de corps à but médico légal</b>	MLJ	Jour	1-jul-18	<b>20.00 €</b>		TGI
<b>5- Conservation des scellés</b> Gardiennage quotidien (1er mois) scellés conservatoires Gardiennage quotidien (à partir du 2ème mois) scellés conservatoires Frais de destruction de dossier		Jour Jour par dossier	1-jan-12 1-jan-12 1-jan-12	<b>0.30 €</b> <b>0.15 €</b> <b>2.00 €</b>		
<b>6- Scanner sur cadavre</b> Scanner corps entier Scanner tête + cou ou toute autre partie du corps			1-jan-12 1-jan-12	<b>304.00 €</b> <b>250.00 €</b>		
<b>7- Foetopathologie :</b> Fœtus : Crémation de corps en cas d'acte d'enlèvement sans suite à demande d'examen de foetopathologie par des établissements extérieurs Fœtus : autopsie cadavre nouveau né putréfié	INC	Crémation	1-mars-12 1-jan-12	<b>150.00 €</b> <b>115.00 €</b>	Décision n° 2020032FIN	
<b>4-5.2 - UNITE DE MEDECINE LEGALE DU VIVANT</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>1- Ivresse Publique Manifeste :</b> Examen médico-légal préalable à la mise en rétention (certificat de non-hospitalisation)	IPM	Examen	1-jan-06	<b>46.00 €</b>	Décision n° 2020032FIN	100% au particulier
<b>2- CAUVA accueil médico légal</b> Kit examens et conservation des prélèvements Avis d'un psychologue Expertise psychologique : 1 examen avis technique d'un psychologue Expertise médico-psychologique Evaluation pluridisciplinaire prise sang / prélèvement / dépistage stupéfiants de 7h à 22h prise sang / prélèvement / dépistage stupéfiants de 22h à 7h prise sang / prélèvement / dépistage stupéfiants dimanche ou férié PSA check Interprétation radio âge osseux	KIT PSY	X90 C1,5 C1,5 + IN 10,00 C1,5 + IDF 7,00	1-jan-06 1-jan-06 1-jan-15 1-jan-12 1-jan-14 1-jan-12 1-jan-12 1-jan-12 1-jan-12 1-jan-12	<b>57.00 €</b> <b>150.00 €</b> <b>172.80 €</b> <b>80.50 €</b> <b>144.00 €</b> <b>34.50 €</b> <b>45.17 €</b> <b>42.12 €</b> <b>2.00 €</b> <b>57.50 €</b>	Décision n° 2020032FIN	TGI TGI <b>120 € H.T. par séance</b>
<b>3- Visites judiciaires</b> (réquisition à personne) Examen de corps Visite garde à vue (GAV) Visite interruption de travail (ITT) Visite Régulation sur les stupéfiants (ILS)		C1,5 C2,5 C3,5 C2	1-jul-07 1-jul-07 1-jul-07 1-jul-07	<b>34.50 €</b> <b>57.50 €</b> <b>80.50 €</b> <b>46.00 €</b>		TGI TGI TGI TGI
<b>4- Activité de conseil et de soins psychologiques</b> (post-immédiat auprès de groupes de professionnels) Tarif forfaitaire		Séance	1-jan-14	<b>434.40 €</b>	Décision n° 2020032FIN	<b>302 € H.T. par séance</b>
<b>4-5.3 - DEPOSITOIRE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>Conservation de corps en absence d'inhumation</b> personnes décédées au CHU (au-delà du 3ème jour)	MLS	Jour	1-mars-12	<b>16.00 €</b>	Décision n° 2020032FIN	
<b>Conservation de corps à la demande d'un établissement extérieur</b> personnes décédées hors CHU (du 1er au 3ème jour)		Jour	1-avr-13	<b>50.00 €</b>	Décision n° 2020032FIN	
<b>Conservation de corps à la demande d'un établissement extérieur</b> personnes décédées hors CHU (au-delà du 3ème jour)		Jour	1-avr-13	<b>16.00 €</b>	Décision n° 2020032FIN	
<b>4-5.4 - LABORATOIRE PHARMACOLOGIE - TOXICOLOGIE MEDICO-LEGALE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>1- Vivant / AVP</b> Recherche et dosage de l'alcool (GC-FID) Recherche et dosage de l'alcool dans le sang par méthode chimique Recherche et dosage des stupéfiants (GC-MS) après AVP 4 familles (amphétamines, opiacés, cocaïnes, cannabinoides) Recherche et dosage de psychotropes (LC-DAD et LC-MS/MS) après AVP Benzodépazépines, anxiolytiques, neuroleptiques Dépistage urinaire immunologique de stupéfiants		B120 B60 B800 B900 B150	1-jan-06 1-jan-12 1-jan-06 1-jan-06 1-jan-06	32.40 € 13.50 € 216.00 € 243.00 € 40.50 €	Code de Procédure Pénale Code de Procédure Pénale Code de Procédure Pénale Code de Procédure Pénale Code de Procédure Pénale	

<b>2 - Autopsies / RCM</b>						
Expertise toxicologique complète	B1500	1-jan-03	405.00 €			
Expertise toxicologique de référence ETR		1-avr-15	1 006.00 €			
Recherche et dosage des stupéfiants par chromatographie couplée à spectrométrie de masse (RCM) : 4 familles (amphetamines, cocaïne, cocaïniques, cannabinoïdes) + produits de substitution + NFS +	4,5 heures	1-jan-15	405.00 €		Code de Procédure Pénale circulaire garde des sceaux revissé juillet 2012	Décision n° 2020032FIN
Recherche et dosage médicaments psychoactifs par chromatographie couplée à spectrométrie de masse (RCM) : 4 familles (parcozédolamine, neuroleptiques, antidépresseurs, barbituriques) + antiépileptiques dont lithium +	3,1 heures	1-jan-15	280.00 €		CNBAE	Décision n° 2020032FIN
Recherche et dosage de l'alcool, des stupéfiants et médicaments psychoactifs (RCM)	8 heures	1-jan-15	720.00 €		CNBAE	Décision n° 2020032FIN
Recherche et dosage de l'alcool, des stupéfiants et médicaments (psychoactifs ou non psychoactifs)	10,5 heures	1-oct-15	945.00 €		CNBAE	Décision n° 2020032FIN
Recherche spécifique + dosage (CPG ou HPLC) d'un toxique normalement désigné, après extraction (1,5 h)		1-jan-12	135.00 €		CNBAE	Décision n° 2020032FIN
Recherche et dosage de l'oxycarbonémie (HbCO)	B50	1-jan-06	13.50 €		Code de Procédure Pénale	Décision n° 2020032FIN
Expertise toxicologique de référence (4° acte CPP) - B4074		5-oct-17	1 100.00 €		Code de Procédure Pénale	Décision n° 2020032FIN
Recherche et dosage ethanol dans le sang (1° acte CPP) - B150		5-oct-17	40.50 €		Code de Procédure Pénale	Décision n° 2020032FIN
Rech. et dosage stupéfiants (cannabinoïde, amphétaminique, cocaïne, opiacé et métabolite) dans le sang (2° acte CPP) - B800		5-oct-17	216.00 €		Code de Procédure Pénale	Décision n° 2020032FIN
Rech. et dosage méd. psychoactifs (hypnotique, anxiolytique, neuroleptique et antidépresseur) dans le sang (3° acte CPP) - B900		5-oct-17	243.00 €		Code de Procédure Pénale	Décision n° 2020032FIN
Recherche et dosage du strontium (5° acte CPP) - B1037		5-oct-17	280.00 €		Code de Procédure Pénale	Décision n° 2020032FIN
Rech. et dosage de soumission chimique, ethanol, stupéfiants, med. psychoactifs sédatifs dans sang et urines (6° acte CPP) B4074		5-oct-17	1 100.00 €		Code de Procédure Pénale	Décision n° 2020032FIN
Rech. et dosage de soumission chimique, stupéfiants, med. psychoactifs sédatifs dans les phanères (7° acte CPP) - B4444		5-oct-17	1 200.00 €		Code de Procédure Pénale	Décision n° 2020032FIN
Recherche et dosage de médicaments psychoactifs et sédatifs dans les phanères (8° acte CPP) - B2963		5-oct-17	800.00 €		Code de Procédure Pénale	Décision n° 2020032FIN
Rech. et dosage stupéfiants (cannabinoïde, amphétaminique, cocaïne, opiacé et métabolite) dans les phanères (9° acte CPP) - B2963		5-oct-17	800.00 €		Code de Procédure Pénale	Décision n° 2020032FIN
<b>3- Cheveu</b>						
Cheveux : recherche de psychotropes par chromatographie couplée à spectrométrie de masse	8 heures	1-jan-15	720.00 €		CNBAE	Décision n° 2020032FIN
Cheveux : recherche de stupéfiants par chromatographie couplée à spectrométrie de masse	8 heures	1-jan-15	720.00 €		CNBAE	Décision n° 2020032FIN
<b>3- Soumission chimique</b>						
Recherche des agents de la soumission chimique par chromatographie couplée à la spectrométrie de masse dans le sang et/ou les urines	11,2 heures	1-jan-15	1 006.00 €		CNBAE	Décision n° 2020032FIN
<b>4- autre</b>						
insuline	B70	1-jan-15	18.90 €		Nomenclature de Montpellier	Décision n° 2020032FIN
peptide C	B65	1-jan-15	17.55 €		Nomenclature de Montpellier	Décision n° 2020032FIN
<b>5- Expertise</b>						
Forfait heure d'expertise	heure	5-oct-17	100.00 €		CNBAE	Décision n° 2020032FIN
<b>4-5. PRESTATION FOETOPATHOLOGIE</b>						
<b>(Sommaire)</b>						
<b>Unité de médecine légale - Dépôtaires</b>						
Coût en personnel soignant		1-mars-12	98.00 €			Décision n° 2020032FIN
Coût en consommables		1-mars-12	62.00 €			Décision n° 2020032FIN
<b>Total</b>		1-mars-12	<b>160.00 €</b>			
<b>Service d'anatomie pathologique - Foetopathologie</b>						
Réception-Enregistrement		1-jan-19	26.78 €			Décision n° 2020032FIN
Macroscopie		1-jan-19	365.83 €			Décision n° 2020032FIN
Techniques élémentaires		1-jan-19	28 x 6,27€			Décision n° 2020032FIN
Techniques spécifiques congélation		1-jan-19	34.29 €			Décision n° 2020032FIN
Lecture histologique		1-jan-19	168.52 €			Décision n° 2020032FIN
Archivage blocs et lames		1-jan-19	28 x 2,10€			Décision n° 2020032FIN
Rapport Expert		1-jan-19	42.43 €			Décision n° 2020032FIN
Gestion administrative		1-jan-19	17.31 €			Décision n° 2020032FIN
Technique spécifique coloration spéciale		1-jan-19	4 x 14,19 €			Décision n° 2020032FIN
Examen anatomopathologique d'autopsie médico-légale	AN09	Unité	1-jan-20	71.20 €		Décision n° 2020032FIN
Autopsie médicale d'un fœtus ou d'un nouveau né de moins de 4 jours de vie, avec examen de l'encéphale	JOQP003		1-mars-12	61.60 €		Remplacement ZZQP164 et YYYY467
<b>TOTAL PRESTATION FOETOPATHOLOGIE</b>				<b>1 079.10 €</b>		Décision n° 2020032FIN
<b>FORFAITS : devis de prestations d'anatomie pathologique</b>						
Devis MIN :		1-jan-16	1 927.87 €			Décision n° 2020032FIN
Devis hors MIN :		1-jan-16	1 402.60 €			Décision n° 2020032FIN
Devis cerveau :		1-jan-16	1 592.93 €			Décision n° 2020032FIN
Devis cerveau (avec avis d'expert) :		1-jan-16	1 194.95 €			Décision n° 2020032FIN
<b>4-5.6 - CONSULTATIONS EXTERNES - GERIATRIE</b>						
<b>(Sommaire)</b>						
Certificat Médical pour Protection Juridique		1-juil-17	160.00 €			Décision n° 2020032FIN

[\(Sommaire\)](#)

## 4-7 PHARMACIE - STERILISATION

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>4-7.1 - TARIFS CONVENTIONNELS PHARMACIE</b>						
<a href="#">(Sommaire)</a>						
Nutrition Parentérale		Unité HT	1-janv-16	60.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Collyres		Unité HT	1-janv-16	38.70 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Préparations Injectables		Unité HT	1-janv-16	38.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Formes Sèches		Unité HT	1-janv-16	2.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Formes Buvables		Unité HT	1-janv-16	38.20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Topiques		Unité HT	1-janv-16	14.10 €	Décision n° 2020/032/FIN	

## 5 ACTIVITES DE TRANSPORT

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Date d'effet	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>5.1 - TRANSPORT SMUR</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Transport hélicoptère entreprises privées	TRH	Minute	1-févr-19	5.54 €	Arrêté préfectoral	
Transport hélicoptère vecteur entreprise privée	TRA	Transport	1-juil-14	Prix coutant	Fact. transporteur	
Transport hélicoptère de la Protection Civile	TRC	Minute	1-févr-19	5.54 €	Arrêté préfectoral	
Transport véhicules SMUR	TRS	1/2 heure	1-févr-19	395.28 €	Arrêté préfectoral	
Transport Ambulance régulé par le centre 15	TRM	1/2 heure	1-févr-19	395.28 €	Arrêté préfectoral	
Forfait intervention non médicalisée sans transport opposable aux tiers ayant refusé le transport et les soins	SOR			61.00 €	Convention 14/09/05	
<b>5.2 - UNITE MOBILE D'ASSISTANCE CARDIO-RESPIRATOIRE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Prestation facturable aux établissements demandeurs						
Mission UMAC			1-janv-14	27 980.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>5.3 - GRANDS RASSEMBLEMENTS</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Manifestation publique sans caractère festif		1/2 heure	1-juil-15	64.02 €	Arrêté ARS	
<b>Mobilisation équipe médicale d'urgence (autres manifestations publiques)</b>						
Réunion préparatoire			1-août-16	404.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Mobilisation d'un véhicule du SAMU SMUR (incluant frais d'assurance, d'amortissement, de carburant)				200.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Intervention d'une équipe SMUR : module de base (vacation de 4 heures)</b>						
Médecin assistant		vacation		556.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
IADE		vacation		156.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Conducteur ambulancier		vacation		96.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Intervention d'une équipe SMUR : module renforcé (vacation de 4 heures)</b>						
ARM		vacation		111.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Médecin assistant		vacation		556.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
NB : Facturation possible proportionnelle en 1/2 vacation						
<b>Forfait dispositifs et consommables médicaux, par patient pris en charge (incluant les moniteurs et appareils de diagnostic embarqués, leurs consommables et les produits de premiers secours)</b>						
Prise en charge à dominante médicale			1-août-16	150.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Prise en charge à dominante chirurgicale			1-août-16	200.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	

## 6 TARIFS DU LACTARIUM

LIBELLE	Lettre clé AMI ou CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
Vente lait maternel humain frais ou congelé (frais transport en sus)	LAI	Litre	18-mars-09	<b>80.00 €</b>	Arrêté ministériel du 18 mars 2009	
Forfait collecte du lait maternel		Forfait	1-oct-01	<b>32.47 €</b>	Arrêté ministériel	
Lactarium - Forfait mise à disposition de flacons		Forfait	1-janv-12	<b>150.00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Lactarium - Lait lyophilisé (flacon) (frais de transport en sus)		100 g	1-janv-12	<b>133.00 €</b>	Arrêté ministériel du 18 mars 2009	
Lactarium - Consigne DOM TOM		carton	1-janv-12	<b>75.00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Dépôt de garantie métropole		carton	1-janv-12	<b>75.00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Lactarium - Flacon à la charge du transporteur (constat de casse)	ELM	flacon	1-janv-12	<b>2.18 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Lactarium - Frais d'envoi ou de transport			1-janv-12		Décision n° 2020/032/FIN	<b>au réel</b>

## 7 RECHERCHE CLINIQUE

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
facturation suivant la "Grille actualisée de calcul des surcoûts hospitaliers des essais cliniques industriels" diffusée par le CeNGEPS <a href="http://www.cengeps.fr/fr/harmonisation-procedures">http://www.cengeps.fr/fr/harmonisation-procedures</a> <a href="http://www.cengeps.fr/sites/default/files/fichiers-pages/Grille_nationale_surcouts_2012.doc">http://www.cengeps.fr/sites/default/files/fichiers-pages/Grille_nationale_surcouts_2012.doc</a>						
+ actes suivant la nomenclature applicable (NGAP, CCAM...)						

## 8 CENTRES DE FORMATIONS

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>8.1 - FRAIS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Frais de concours hors IFSI	FIC	Dossier	1-janv-14	100.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de concours IFSI	FIF	Dossier	1-janv-15	110.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Droits d'inscription	FIE	Dossier	1-sept-18	175.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Droits d'inscription école niveau Master	FIE M	Dossier	1-sept-18	248.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
<b>8.2 - FRAIS PEDAGOGIQUES</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Frais de scolarité institut des cadres de santé, étudiants non salariés	FS0	Année scolaire	1-janv-17	6 690.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité institut des cadres de santé, étudiants salariés	FS0	Année scolaire	1-janv-17	11 700.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école d'infirmière de bloc opératoire, étudiants non salariés	FS1	Année scolaire	1-janv-12	2 626.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école d'infirmière de bloc opératoire, étudiants salariés	FS1	Année scolaire	1-janv-12	12 000.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école masseur kinésithérapeute, étudiants non salariés	FS2	Année scolaire	1-janv-12	871.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école masseur kinésithérapeute, étudiants salariés	FS2	Année scolaire	1-janv-12	5 000.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école de puériculture, étudiants non salariés	FS3	Année scolaire	1-janv-12	3 800.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école de puériculture, étudiants en continuum de scolarité	FS3	Année scolaire	1-janv-17	871.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école de puériculture, étudiants salariés	FS3	Année scolaire	1-janv-12	12 000.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école d'infirmier anesthésiste, étudiants non salariés	FS4	Année scolaire	1-janv-12	1 740.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école d'infirmier anesthésiste, étudiants salariés	FS4	Année scolaire	1-sept-19	5 600.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école d'ergothérapie, étudiants non salariés	FS5	Année scolaire	1-janv-12	963.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école d'ergothérapie, étudiants salariés	FS5	Année scolaire	1-janv-12	5 000.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école de pédicurie podologie, étudiants non salariés	FS6	Année scolaire	1-janv-12	871.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école de pédicurie podologie, étudiants salariés	FS6	Année scolaire	1-janv-12	5 000.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école d'aide soignant, étudiants non salariés	FS7	Année scolaire	1-janv-12	2 626.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école d'aide soignant, étudiants salariés	FS7	Année scolaire	1-janv-12	5 900.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école d'auxiliaire de puériculture, étudiants non salariés	FS8	Année scolaire	1-janv-12	871.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école d'auxiliaire de puériculture, étudiants salariés	FS8	Année scolaire	1-sept-19	5 900.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école manipulateur radio, étudiants non salariés	FS9	Année scolaire	1-janv-12	871.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité école manipulateur radio, étudiants salariés	FS9	Année scolaire	1-janv-12	5 000.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais pédagogiques centre de formation des préparateurs en pharmacie hospitalière, non salariés	F10	Année scolaire	1-janv-12	6 532.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais pédagogiques centre de formation des préparateurs en pharmacie hospitalière, salariés	F10	Année scolaire	1-janv-12	6 532.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), étudiants non salariés	F11	Année scolaire	1-sept-12	160.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
Frais de scolarité IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), étudiants salariés	F11	Année scolaire	1-sept-12	6 500.00 €		Décision n° 2020/032/FIN
<b>8.3 - FORMATIONS CATALOGUE CFPPS ET CESU</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Catalogue disponible sur le site du CHU : <a href="http://www.chu-bordeaux.fr">http://www.chu-bordeaux.fr</a> Rubrique "Etudiant, emploi et formation / formation continue / CFPPS / les formations du CFPPS"						

**8 CENTRES DE FORMATIONS**

<b>LIBELLE</b>	<b>Lettre clé CHU</b>	<b>Unité</b>	<b>Dernière mise à jour</b>	<b>Tarifs (€)</b>	<b>Base</b>	<b>Observations</b>
<b>8.4 - AUTRES FORMATIONS</b>						<a href="#">(Sommaire)</a>
Formation réalisée en intra-muros à l'extérieur - animation simple		Journée	1-janv-12	<b>1 150.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
Formation réalisée en intra-muros à l'extérieur - co-animation		Journée	1-janv-12	<b>1 550.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
Formation réalisée en intra-muros CHU - animation simple		Journée	1-janv-12	<b>1 150.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
Formation réalisée en intra-muros CHU - animation simple		1/2 journée	1-janv-15	<b>575.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
Formation actes exclusifs - IBODE		4 Jours	1-janv-17	<b>1 150.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
Formation tutorat intra-muros - IBODE		3 Jours	1-janv-17	<b>450.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
Formation accompagnement VAE - IBODE		4 Jours	1-janv-17	<b>900.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
Formation CHU - tarif individuel en présentiel		1/2 journée	1-janv-15	<b>239.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
Colloques (sauf cadres)		Journée	1-janv-15	<b>150.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
Colloques : cadres, recherche en soins		Journée	1-janv-15	<b>250.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
Diner de gala colloques (RMEF...)		Journée	1-juin-12	<b>50.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN
<b>8.5 - HEURES DE FORMATION PAYEE PAR LE CHU</b>						<a href="#">(Sommaire)</a>
Heure dispensée par un personnel secteur privé au sein du CFPPS		heure	1-déc-13	<b>62.00 €</b>		Décision n° 2020032/FIN

[\(Sommaire\)](#)

## 9 MAIN D'OEUVRE

9.1 - PERSONNEL NON MEDICAL <small>(coût moyen, charges comprises, hors frais de gestion de 4% applicable aux conventions)</small>						
LIBELLE	Lettre et clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>						
Adjoint des cadres CN		Année	1-janv-20	<b>48 798 €</b>	1575 h	Indice 415
		Mos		<b>3 900 €</b>		
		Heure		<b>29.71 €</b>		
Adjoint administratif Pl2cl - Echelle C2		Année	1-janv-20	<b>39 891 €</b>	1575 h	Indice 354
		Mos		<b>3 324 €</b>		
		Heure		<b>25.33 €</b>		
Adjoint administratif - Echelle C1		Année	1-janv-20	<b>37 042 €</b>	1575 h	Indice 338
		Mos		<b>3 087 €</b>		
		Heure		<b>23.52 €</b>		
Assistante médico administrative CN		Année	1-janv-20	<b>45 544 €</b>	1575 h	Indice 415
		Mos		<b>3 795 €</b>		
		Heure		<b>28.92 €</b>		
Attaché administration hospitalière		Année	1-janv-20	<b>61 343 €</b>	1575 h	Indice 545
		Mos		<b>5 112 €</b>		
		Heure		<b>38.95 €</b>		
Assistant médico administrative CN ARM - assistant de réputation médicale		Année	1-janv-20	<b>50 447 €</b>	1547 h	Indice 415 + 20
		Mos		<b>4 204 €</b>		
		Heure		<b>32.61 €</b>		
<b>PERSONNEL SOIGNANT</b>						
Cadre de santé paramédical Infirmier		Année	1-janv-20	<b>64 730 €</b>	1575 h	Indice 561
		Mos		<b>5 394 €</b>		
		Heure		<b>41.10 €</b>		
Cadre de santé paramédical IADE		Année	1-janv-20	<b>68 332 €</b>	1575 h	Indice 561 + 41
		Mos		<b>5 694 €</b>		
		Heure		<b>43.39 €</b>		
Cadre de santé paramédical IBODE / Puéricultrice		Année	1-janv-20	<b>66 748 €</b>	1575 h	Indice 561 + 19
		Mos		<b>5 562 €</b>		
		Heure		<b>42.38 €</b>		
Cadre de santé paramédical Rééducation / Médico-technique		Année	1-janv-20	<b>64 062 €</b>	1575 h	Indice 561 + 13
		Mos		<b>5 339 €</b>		
		Heure		<b>40.67 €</b>		
Sage-femme 2nd grd fo encad.		Année	1-janv-20	<b>75 190 €</b>	1575 h	Indice 667
		Mos		<b>6 286 €</b>		
		Heure		<b>47.74 €</b>		
Cadre supérieur de santé paramédical Infirmier		Année	1-janv-20	<b>74 999 €</b>	1575 h	Indice 650
		Mos		<b>6 250 €</b>		
		Heure		<b>47.62 €</b>		
Cadre supérieur de santé paramédical IADE		Année	1-janv-20	<b>79 483 €</b>	1575 h	Indice 650 + 41
		Mos		<b>6 622 €</b>		
		Heure		<b>50.45 €</b>		
Cadre supérieur de santé paramédical IBODE / Puéricultrice		Année	1-janv-20	<b>77 958 €</b>	1575 h	Indice 650 + 19
		Mos		<b>6 497 €</b>		
		Heure		<b>48.50 €</b>		
Cadre supérieur de santé paramédical Rééducation / Médico Technique		Année	1-janv-20	<b>75 209 €</b>	1575 h	Indice 650 + 13
		Mos		<b>6 287 €</b>		
		Heure		<b>47.75 €</b>		
Infirmière ISGS 1er grade		Année	1-janv-20	<b>59 211 €</b>	1547 h	Indice 503
		Mos		<b>4 934 €</b>		
		Heure		<b>38.27 €</b>		
ISGS 3ème grade - IADE		Année	1-janv-20	<b>67 637 €</b>	1547 h	Indice 549
		Mos		<b>5 636 €</b>		
		Heure		<b>43.72 €</b>		
ISGS 2ème grade - IBODE CN / Puéricultrice CN		Année	1-janv-20	<b>61 583 €</b>	1547 h	Indice 521
		Mos		<b>5 132 €</b>		
		Heure		<b>39.81 €</b>		
Sage-femme 1er grade		Année	1-janv-20	<b>63 730 €</b>	1547 h	Indice 555
		Mos		<b>5 311 €</b>		
		Heure		<b>41.20 €</b>		
Aide soignant CN - Auxiliaire de puériculture CN - C2		Année	1-janv-20	<b>45 817 €</b>	1547 h	Indice 364
		Mos		<b>3 818 €</b>		
		Heure		<b>29.62 €</b>		
ASHQ CS - C2		Année	1-janv-20	<b>40 988 €</b>	1547 h	Indice 364
		Mos		<b>3 416 €</b>		
		Heure		<b>28.50 €</b>		

PERSONNEL EDUCATIF						
Assistant socio-éducatif 1gd CN	Année	1-janv-20	49 078 €	1 575 h	Indice 448	
	Mos		4 090 €			
	Heure		31,18 €			
Cadre Socio-Educatif	Année	1-janv-20	61 766 €	1 575 h	Indice 549	
	Mos		5 147 €			
	Heure		39,22 €			
Educateur jeunes enfants 1e gd CN	Année	1-janv-20	47 168 €	1 575 h	Indice 448	
	Mos		3 931 €			
	Heure		29,95 €			
Psychologue	Année	1-janv-20	58 040 €	1 575 h	Indice 557	
	Mos		4 887 €			
	Heure		37,23 €			
PERSONNEL REEDUCATION						
Kinésithérapeute CN	Année	1-janv-20	54 961 €	1 575 h	Indice 475 + 13	
	Mos		4 580 €			
	Heure		34,90 €			
Psychomotricien Orthophoniste	Année	1-janv-20	54 814 €	1 575 h	Indice 472 + 13	
	Mos		4 551 €			
	Heure		34,68 €			
Orthoptiste Pédicure Podologue	Année	1-janv-20	47 324 €	1 575 h	Indice 409 + 13	
	Mos		3 944 €			
	Heure		30,05 €			
Diététicienne CN	Année	1-janv-20	57 759 €	1 575 h	Indice 503 + 13	
	Mos		4 813 €			
	Heure		36,67 €			
Ergothérapeute CN	Année	1-janv-20	47 324 €	1 575 h	Indice 409 + 13	
	Mos		3 944 €			
	Heure		30,05 €			
PERSONNEL MEDICO-TECHNIQUE						
Technicien de laboratoire CN Préparateur en Pharmacie CN	Année	1-janv-20	54 814 €	1 575 h	Indice 472 + 13	
	Mos		4 551 €			
	Heure		34,68 €			
Manipulateur radio CN	Année	1-janv-20	47 324 €	1 575 h	Indice 409 + 13	
	Mos		3 944 €			
	Heure		30,05 €			
PERSONNEL TECHNIQUE & OUVRIER						
Ingénieur hospitalier	Année	1-janv-20	77 519 €	1 575 h	Indice 540	
	Mos		6 460 €			
	Heure		49,22 €			
Ingénieur hospitalier principal	Année	1-janv-20	84 960 €	1 575 h	Indice 650	
	Mos		7 080 €			
	Heure		53,94 €			
Ingénieur en chef CE empl. Fonct.	Année	1-janv-20	105 649 €	1 575 h	Indice 792	
	Mos		8 804 €			
	Heure		67,05 €			
Technicien Supérieur Hospitalier 2 <sup>ème</sup> classe	Année	1-janv-20	58 072 €	1 575 h	Indice 452	
	Mos		4 839 €			
	Heure		36,87 €			
Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe (encadrant +25 pls NBI)	Année	1-janv-20	61 283 €	1 575 h	Indice 462 + 25 Encadrement 2 enseignants	
	Mos		5 107 €			
	Heure		38,91 €			
Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe (+ 15 pls NBI)	Année	1-janv-20	59 999 €	1 575 h	Indice 452 + 15 Encadrement au moins 5 personnes	
	Mos		5 000 €			
	Heure		38,09 €			
Technicien Hospitalier	Année	1-janv-20	49 222 €	1 575 h	Indice 415	
	Mos		4 102 €			
	Heure		31,25 €			
Agent de maîtrise ppal - C3	Année	1-janv-20	45 048 €	1 575 h	Indice 415	
	Mos		3 754 €			
	Heure		28,60 €			
Ouvrier Professionnel Qualifié - C2	Année	1-janv-20	42 042 €	1 575 h	Indice 364	
	Mos		3 504 €			
	Heure		26,69 €			
Agent Entretien Qualifié - C1	Année	1-janv-20	37 471 €	1 575 h	Indice 334	
	Mos		3 123 €			
	Heure		23,79 €			
Conducteur ambulancier C2	Année	1-janv-20	41 474 €	1 575 h	Indice 364	
	Mos		3 456 €			
	Heure		26,33 €			
PERSONNEL DE RECHERCHE CLINIQUE (contractuel avec part fixe d'emploi)						
GRILLE GR1 - Technicien ; Attaché recherche clinique	Année	1-janv-20	35 491 €	1 575 h	Indice 371	
	Mos		2 958 €			
	Heure		22,53 €			
GR2 - Technicien ; ARC coordinateur, Moniteur - Gestionnaire de Données Biomédicales	Année	1-janv-20	43 174 €	1 575 h	Indice 449	
	Mos		3 598 €			
	Heure		27,41 €			
GR3 - Ingénieur d'Etudes	Année	1-janv-20	50 247 €	1 575 h	Indice 521	
	Mos		4 187 €			
	Heure		31,90 €			
GR4 - BioStatisticien, Chef de Projet de RC, Coordinateur Etudes Cliniques, Ingénieur RC	Année	1-janv-20	53 771 €	1 575 h	Indice 557	
	Mos		4 481 €			
	Heure		34,14 €			
GR5 - IRC : Chef de projet structure ou projet	Année	1-janv-20	70 997 €	1 575 h	Indice 734	
	Mos		5 916 €			
	Heure		45,08 €			

9.2 - PERSONNEL MEDICAL (hors frais de gestion de 4% applicable aux conventions)				TARIF ANNUEL (en unitaire)	TARIF MENSUEL	(Charges incluses)
<b>Praticiens hospitalo-universitaires titulaires</b>						
PU-PH		Année	64 900.00 €	5 408.33 €		
MCU-PH Temps Plein		Année	48 400.00 €	4 033.33 €		
MCU-PH Temps Partiel		Année	19 700.00 €	1 641.67 €		
<b>Praticiens hospitalo-universitaires temporaires et non titulaires</b>						
PHU		Année	45 100.00 €	3 758.33 €		
CCA-AHU		Année	35 300.00 €	2 941.67 €		
AHU Odontologie		Année	35 000.00 €	2 916.67 €		
AHU Odontologie Temps Partiel		Année	11 300.00 €	941.67 €		
<b>Praticiens hospitaliers</b>						
PH Temps plein		Année	117 600.00 €	9 800.00 €		
PH Temps partiel 40%		Année	45 600.00 €	3 800.00 €		
PH Temps partiel 50%		Année	57 000.00 €	4 750.00 €		
PH Temps partiel 60%		Année	68 400.00 €	5 700.00 €		
<b>Praticiens sous contrat</b>						
Praticien contractuel Temps plein		Année	85 500.00 €	7 125.00 €		
Assistant Spécialiste temps plein		Année	59 400.00 €	4 950.00 €		
1/2 journée hebdomadaire d'un praticien attaché		1/2 journée	6 860.00 €	571.67 €		
<b>Internes (Internes ou étudiants hospitaliers)</b>						
Interne		Année	38 000.00 €	3 166.67 €		
F.F.I		Année	33 300.00 €	2 775.00 €		
Etudiant hospitalier		Année	3 800.00 €	316.67 €		
<b>9.3 - PERMANENCE DES SOINS (coût charges patronales incluses)</b>						
<b>Gardes</b>						
Gardes effectuées par les praticiens hospitaliers dans le cadre des obligations de service hebdomadaires		1 garde	388.34 €			
Gardes effectuées par les praticiens hospitalo-universitaires dans le cadre des obligations de service hebdomadaires		1 garde	695.48 €			
<b>Coût moyen d'une ligne de garde</b>						
450 plages de garde assurées à égalité par des praticiens H et HU		1 ligne / an	235 125.00 €			
<b>Astresintes</b>						
Il existe au CHU de Bordeaux 11 tarifs de rémunération des astresintes (tarification).						
<b>Indemnités de temps additionnel</b>						
Gardes effectuées par les praticiens hospitaliers au-delà des obligations de service hebdomadaires		1 plage TA	466.00 €			
<b>Greffes</b>						
Indemnités pour greffes effectuées par des universitaires		1 greffe	695.48 €			
Indemnités pour greffes effectuées par des hospitaliers		1 greffe	388.34 €			
Indemnités pour greffes effectuées par des internes		1 greffe	190.79 €			

## 10 PRESTATIONS DE SERVICES ET LOGISTIQUES

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>10.1 - PRESTATIONS DE SERVICE</b>						
<b>PRESTATIONS DE REPROGRAPHIE</b>						
<b>Impression noir A4 recto seul</b>				<b>P.U.H.T.</b>		
de 0 à 250		la page	1-avr-18	0.035 €	Décision n° 2020/032/FIN	NB : 1 A4 recto/verso = 2 x A4 1 A3 recto = 2 x A4 1 A3 recto /verso = 4 x A4
de 251 à 500		la page	1-avr-18	0.030 €	Décision n° 2020/032/FIN	
de 501 à 1 000		la page	1-avr-18	0.025 €	Décision n° 2020/032/FIN	
de 1 001 à 2 000		la page	1-avr-18	0.020 €	Décision n° 2020/032/FIN	
de 2 001 à 5 000		la page	1-avr-18	0.015 €	Décision n° 2020/032/FIN	
au-delà de 5 000		la page	1-avr-18	0.010 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Impression couleur A4 recto seul</b>						
de 0 à 250		la page	1-avr-18	0.200 €	Décision n° 2020/032/FIN	
de 251 à 500		la page	1-avr-18	0.180 €	Décision n° 2020/032/FIN	
de 501 à 750		la page	1-avr-18	0.160 €	Décision n° 2020/032/FIN	
de 751 à 1 000		la page	1-avr-18	0.140 €	Décision n° 2020/032/FIN	
de 1 001 à 2 000		la page	1-avr-18	0.120 €	Décision n° 2020/032/FIN	
au-delà de 2 000		la page	1-avr-18	0.100 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs des supports</b>						
Papier Blanc A4 / 80 gr		la feuille	1-janv-20	0.0056 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A4 / 100 gr		la feuille	1-janv-20	0.020 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A4 / 120 gr		la feuille	1-janv-20	0.025 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A4 / 160 gr		la feuille	1-janv-20	0.034 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A4 / 200 gr		la feuille	1-janv-20	0.046 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A4 / 250 gr		la feuille	1-janv-20	0.059 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Couleur A4 / 80 gr		la feuille	1-janv-20	0.020 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Couleur A4 / 160 gr		la feuille	1-janv-20	0.026 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 80 gr		la feuille	1-janv-20	0.012 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 100 gr		la feuille	1-janv-20	0.041 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 120 gr		la feuille	1-janv-20	0.050 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 160 gr		la feuille	1-janv-20	0.068 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 200 gr		la feuille	1-janv-20	0.093 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Blanc A3 / 250 gr		la feuille	1-janv-20	0.150 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Couleur A3 / 80 gr		la feuille	1-janv-20	0.040 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier Couleur A3 / 160 gr		la feuille	1-janv-20	0.048 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs des supports spéciaux</b>						
Jeu d'intercalaires 6 onglets blanc		le jeu	1-janv-20	1.78 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Jeu d'intercalaires 8 onglets couleur		le jeu	1-janv-20	2.30 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Jeu d'intercalaires 12 onglets blanc		le jeu	1-janv-20	3.31 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Polyester A4 300 gr		l'unité	1-janv-20	1.09 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Polyester A3 300 gr		l'unité	1-janv-20	2.16 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier autocopiant A4 cb,cf,cfb		l'unité	1-janv-20	0.050 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Papier autocopiant A3 cb,cf,cfb		l'unité	1-janv-20	0.070 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Planche étiquettes autocollantes de 24 poses		la planche	1-janv-20	0.12 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Planche étiquettes autocollantes de 12 poses		la planche	1-janv-20	0.12 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Planche étiquettes autocollantes de 8 poses		la planche	1-janv-20	0.12 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Planche étiquettes autocollantes de 4 poses		la planche	1-janv-20	0.12 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Enveloppe C4 (229x334mm)		l'enveloppe	1-janv-20	0.16 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Enveloppe C5 (162x229mm)		l'enveloppe	1-janv-20	0.120 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Enveloppe DL (114x229mm)		l'enveloppe	1-janv-20	0.050 €	Décision n° 2020/032/FIN	

10 PRESTATIONS DE SERVICES ET LOGISTIQUES

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>Tarifs des finitions</b>						
Couverture transparente dos carré collé		Unité	1-avr-18	0,84 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Collage bandeau		Unité	1-avr-18	0,25 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Agrafage un point ou deux points		Unité	1-avr-18	0,010 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Perforation trous		Unité	1-avr-18	0,10 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Plastification A4		Unité	1-avr-18	0,51 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Plastification A3		Unité	1-avr-18	1,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Reliures métal A4 diamètre 4,6		Unité	1-avr-18	0,20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Reliures métal A4 diamètre 8		Unité	1-avr-18	0,20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Reliures métal A4 diamètre 9,5		Unité	1-avr-18	0,20 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Reliures métal A4 diamètre 12,7		Unité	1-avr-18	0,34 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Reliures métal A4 diamètre 14,3		Unité	1-avr-18	0,34 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs des autres prestations</b>						
Poster format 60x90 cm papier photo semi-brillant 210 gr		Unité	1-avr-18	38,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poster format 60x90 cm papier mat 180 gr		Unité	1-avr-18	25,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs PAO</b>						
Réalisation de maquette (avec fourniture des textes et des photos libre de droit)		Heure	1-avr-18	30,92 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Modification de documents inférieure à 10 mn		la modification	1-avr-18	5,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Modification de documents inférieure à 20 mn		la modification	1-avr-18	10,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Modification de documents inférieure à 30 mn		la modification	1-avr-18	15,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Modification de documents au-delà de 30 mn		Heure	1-avr-18	30,92 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs mise sous pli</b>						
Impression + enveloppe format DL + mise sous pli		Unité	1-janv-20	0,3340 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Temps agent		Heure	1-avr-18	30,92 €	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>Tarifs des livraisons - Département Gironde</b>						
0 à 500 gr		la prestation	1-avr-18	10,82 €	Décision n° 2020/032/FIN	
500 gr à 1 Kg		la prestation	1-avr-18	11,04 €	Décision n° 2020/032/FIN	
1 à 4 Kg		la prestation	1-avr-18	11,47 €	Décision n° 2020/032/FIN	
4 à 5 Kg		la prestation	1-avr-18	11,84 €	Décision n° 2020/032/FIN	
5 à 10 Kg		la prestation	1-avr-18	12,30 €	Décision n° 2020/032/FIN	
10 à 20 Kg		la prestation	1-avr-18	12,88 €	Décision n° 2020/032/FIN	
20 à 30 Kg		la prestation	1-avr-18	13,54 €	Décision n° 2020/032/FIN	
30 à 40 Kg		la prestation	1-avr-18	14,21 €	Décision n° 2020/032/FIN	
40 à 50 Kg		la prestation	1-avr-18	14,90 €	Décision n° 2020/032/FIN	
50 à 60 Kg		la prestation	1-avr-18	16,39 €	Décision n° 2020/032/FIN	
60 à 70 Kg		la prestation	1-avr-18	18,05 €	Décision n° 2020/032/FIN	
70 à 80 Kg		la prestation	1-avr-18	19,85 €	Décision n° 2020/032/FIN	
80 à 90 Kg		la prestation	1-avr-18	21,84 €	Décision n° 2020/032/FIN	
90 à 100 Kg		la prestation	1-avr-18	24,01 €	Décision n° 2020/032/FIN	
au-delà de 100 Kg		la prestation	1-avr-18	sur devis	Décision n° 2020/032/FIN	
<b>PRESTATIONS INFORMATIQUES</b>						
<b>GRH</b>						
Infogérance PH7		Dossier agent / mois	1-janv-17	3,47 €	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 2,89 €
Infogérance Cpage / RH PH7		Dossier agent / mois	1-janv-17	5,23 €	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 4,36 €
<b>GMF</b>						
Infogérance CASH		Dossiers pondérés	1-janv-17	3,14 €	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 2,82 €
<b>RESEAU</b>						
Hébergement du site internet		Montant du Budget mensuel	1-janv-17	138,64 €	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 113,87 €
<b>JOURNEES</b>						
Technicien		Journée hors frais de déplacement	1-janv-17	482,60 €	Décision n° 2020/032/FIN	Hors frais de déplacement Tarif H.T. 385,50 €
Ingénieur ou analyste		Journée hors frais de déplacement	1-janv-17	550,69 €	Décision n° 2020/032/FIN	Hors frais de déplacement Tarif H.T. 458,91 €
Responsable projet ou consultant		Journée hors frais de déplacement	1-janv-17	770,28 €	Décision n° 2020/032/FIN	Hors frais de déplacement Tarif H.T. 641,88 €
<b>TELEPHONE (VISIO CONFERENCE)</b>						
Heure		Heure	1-janv-17	54,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 42,50 €
Demi-journée		1/2 journée	1-janv-17	115,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 95,83 €
Journée		Journée	1-janv-17	210,00 €	Décision n° 2020/032/FIN	Tarif H.T. 175,00 €

**10 PRESTATIONS DE SERVICES ET LOGISTIQUES**

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>MEDICINE PREVENTIVE PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES</b>						
Visite médicale Université Bordeaux 2, 3 et 4	MTU	Dossier	1-janv-08	73.00 €	Convention	Avenant 4 du 18/03/05
Visite médicale INSERM, agence biomédecine	MTI	Dossier	1-janv-08	50.00 €	Convention	
Visite médicale DRASS, ARH	MTX	Dossier	1-janv-08	45.73 €	Convention	
Forfait dossier CRAMA	FRD	Dossier	1-janv-08	58.00 €	Convention	
<b>10.2 - TRANSMISSION DE DOSSIERS MEDICAUX</b>						<b>(Sommaire)</b>
Coût copie, par page format A4, en impression noir et blanc	CDM	copie	1-juin-15	0.18 €	Arrêté du 1er octobre 2001	
Coût copie, par page format A4, couleur	CDM	Copie	1-juin-15	0.31 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais d'envoi des copies :			1-juin-15			
Poids jusqu'à 20g	CDM		1-janv-20	5.08 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 50g	CDM		1-janv-20	5.53 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 100g	CDM		1-janv-20	6.14 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 250g	CDM		1-janv-20	7.22 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 500g	CDM		1-janv-20	8.23 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 1000g	CDM		1-janv-20	9.38 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 2000g	CDM		1-janv-20	10.82 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poids jusqu'à 3000g	CDM		1-janv-20	11.94 €	Décision n° 2020/032/FIN	
> à 3000g	CDM		1-juin-15	au réel	Décision n° 2020/032/FIN	
CD Rom	CDM	unité	1-juin-15	2.75 €	Arrêté du 1er octobre 2001	
Films radio	CDM	unité	1-juin-15	2.89 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Contre type scanner et IRM		Unité	1-mars-12	11.83 €	Décision n° 2020/032/FIN	Pour promoteur essais clinique
<b>10.3 - DIVERSES FACTURATIONS</b>						<b>(Sommaire)</b>
<b>Perte du matériel fourni dans le cadre de la mise à disposition de vélos électriques :</b>						
Carte d'accès au parking silo du GH Pellegrin			1-nov-14	17.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Casque			1-nov-14	15.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Gilet de sécurité			1-nov-14	5.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Poncho coupe-vent			1-nov-14	7.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais de déplacement (indemnité basée sur le barème kilométrique du ministère des finances publiques 6 CV)		km	1-janv-16	0.568 €		barème ministère des finances
Frais d'envoi (médicaments, nutriments etc) jusqu'à 5kg	FEM	Envoi	1-sept-12	15.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais d'envoi (médicaments, nutriments etc) colis entre 5 et 15 kg	FEM	Envoi	1-sept-12	21.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais d'envoi médicaments à +5°C par transporteur Bordeaux Métropole	FEM	Envoi	1-juil-17	36.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais d'envoi médicaments à +5°C par transporteur hors Bordeaux Métropole	FEM	Envoi	1-juil-17	120.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Frais d'envoi nutriments par transporteur	FEM	Envoi	1-janv-13	au réel	Décision n° 2020/032/FIN	
CUSTODIOL - Produit de conservation transport d'organe		Litre	1-janv-16	112.44 €	Décision n° 2020/032/FIN	en sus du transport
IGL - Produit de conservation transport d'organe		Litre	1-sept-17	183.60 €	Décision n° 2020/032/FIN	en sus du transport
VITAL PACK		Unité	1-juil-16	407.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Carte self (blanche)	PCM	Unité	1-sept-12	8.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Carte self et parking (bleue)	PCM	Unité	1-sept-12	17.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Carte parking GH Saint-André	PCM	Unité	1-janv-16	60.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Tenue étudiant en cas de non-restitution		Tenue	1-mars-12	16.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vente de ferraille		kg	1-mars-12	26.50 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vente platin		Tonne	1-août-13	suivant le cours du mois	Décision n° 2020/032/FIN	
Vente de linge blanc réformé		kg	1-mars-12	0.34 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vente de linge bleu réformé		kg	1-mars-12	0.07 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Vente de clichés radio à visée de destruction		kg	1-mars-12	0.80 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Produit argentifère		kg	1-mars-12	62.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	
Adhésion à un groupement de commande		Adhésion	1-mars-12	570.00 €	Décision n° 2020/032/FIN	

## 11 LOCATIONS IMMOBILIERES

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>11.1 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Indemnité d'occupation de locaux à usage de bureaux par m²		Année par m²	1-janv-17	<b>188.86 €</b>	Selon convention	Revalorisée selon indice référence des loyers 2ème trimestre (n° INSEE 001515333)
Indemnité d'occupation de locaux à usage de laboratoires (L1) par m²		Année par m²	1-janv-17	<b>202.08 €</b>	Selon convention	
Indemnité d'occupation de locaux à usage de laboratoires (L2) par m²		Année par m²	1-janv-17	<b>188.86 €</b>	Selon convention	
Location journalière de studios et chambres pour 1 personne		Nuit	1-janv-17	<b>17.65 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
Majoration pour 2e nuit		Nuit	1-janv-17	<b>7.19 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
Location hebdomadaire de studios et chambres pour 1 personne		Semaine	1-janv-17	<b>49.13 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
Location mensuelle de studios et chambres pour 1 personne		Mois	1-janv-17	<b>137.47 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
Location mensuelle de logements (hors studios et chambres)		Mois par m²	1-janv-17	<b>5.85 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
<b>11.2 - MISE A DISPOSITION BATIMENTS POUR TOURNAGE CINEMATOGRAPHIQUE</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Film de long métrage - bâtiment exceptionnel ou historique		Journée	1-avr-18	<b>4 000.00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée selon indice référence des loyers 2ème trimestre (n° INSEE 001515333)
demi-journée		1/2 Journée	1-avr-18	<b>2 800.00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	
Film de long métrage - bâtiment ordinaire		Journée	1-sept-19	<b>2 050.00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
demi-journée		1/2 Journée	1-sept-19	<b>1 435.00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
Film de court métrage, téléfilm ou série TV - bâtiment exceptionnel ou historique		Journée	1-sept-19	<b>3 075.00 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
demi-journée		1/2 Journée	1-sept-19	<b>1 742.50 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
Film de court métrage, téléfilm ou série TV - bâtiment ordinaire		Journée	1-sept-19	<b>1 537.50 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
demi-journée		1/2 Journée	1-sept-19	<b>922.50 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
<b>11.3 - DOMICILIATION DES ASSOCIATIONS</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Forfait Domiciliation seule		Année	1-août-16	<b>653.59 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
Forfait Domiciliation + fournitures		Année	1-août-16	<b>1 139.74 €</b>	Décision n° 2020/032/FIN	Revalorisée ONDAM
<b>11.4 - LOCATIONS D'ESPACES DU CHU</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Formulaires de demande de réservation d'espaces du CHU de Bordeaux à signer par le demandeur						
				<input type="checkbox"/> Organisme de droit privé (laboratoires médicaux, écoles extérieures au CH...)	<input type="checkbox"/> Organisme de droit public de coopération au sein de laquelle le CHU est partie prenante	<input type="checkbox"/> Associations à but non lucratif œuvrant dans l'objet du CHU (associations domiciliées au CHU, associations d'étudiants du CHU...)
	Capacité offerte	CRP/ CRA	Tarif plein TTC	Demi-tarif TTC	Tarif de base TTC	
<b>IMS Xavier Armozan</b>						
Grand Amphi	300	H	1 000 €	500 €	80 €	
Amphi école X0	200	C	870 €	435 €	80 €	
Salle 1	200	C	600 €	300 €	80 €	
Salle 10	200	C	600 €	300 €	80 €	
Salle 80	50 à 100 places	C	250 €	125 €	60 €	
Salles < 50 places	<50	C	150 €	75 €	60 €	
Hall moitié		H	1 000 €	500 €	80 €	
Hall complet		H	2 000 €	1 000 €	80 €	
Forfait emplacement d'exposition		H	350 €	175 €	60 €	
Forfait projectionniste IMS XA		H	170 €	170 €	170 €	
Forfait week end et soirée projectionniste IMS XA		C	45 €	45 €	45 €	

11 LOCATIONS IMMOBILIERES

LIBELLE	Lettre clé CHU	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs (€)	Base	Observations
<b>IMS PELLEGRIN</b>						
Amphithéâtre	315	C	1 000 €	500 €	80 €	
Forfait emplacement d'exposition		H	350 €	175 €	60 €	
Salle verte	50 à 100 places	C	250 €	125 €	60 €	
Salles < 50 places	<50	C	150 €	75 €	60 €	
Hall moitié		H	1 000 €	500 €	80 €	
Hall complet		H	2 000 €	1 000 €	80 €	
<b>PELLEGRIN</b>						
Salle direction	50 à 100 places	H	250 €	125 €	60 €	
<b>PELLEGRIN -Ecole de sages-femmes</b>						
Amphithéâtre	90 places	C	250 €	125 €	60 €	
Salles de cours n°1 ou n°2	35 places	C	150 €	75 €	60 €	
<b>SAINT ANDRE</b>						
Salle VITAL CARLES	de 50 à 100 places	H	250 €	125 €	80 €	
Salles < 50 places salles A2, A3, Saint Marc rdc et 1er	<50	H	150 €	75 €	60 €	
<b>Salles de visio-conférence</b>						
Heure de visio-conférence		H	51 €	51 €	51 €	
Demi-journée de visio-conférence		H	115 €	115 €	115 €	
Journée de visio-conférence		H	210 €	210 €	210 €	

[\(Sommaire\)](#)

## 12. PRESTATIONS DE RESTAURATION ET D'HOTELLERIE

LIBELLE	Lettre clé NGAP	Unité	Dernière mise à jour	Tarifs TTC (€)	Base	Observations
<b>12.1 - PRESTATIONS AUX ACCOMPAGNANTS</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Repas accompagnant		Repas	1-mars-19	11.15 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 10.14 €
Petit déjeuner accompagnant		Petit déj.	1-mars-19	2.86 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.6 €
Nuit accompagnant		Nuit	1-mars-19	8.63 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 7.85 €
<b>12.2 - RESTAURATION DU PERSONNEL</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
<b>Forfaits obligatoires d'accès au self</b>						
Offre froide, forfait minimum d'accès au self (2 HO ou salade + 1 fromage/laitage ou 1 fruit + 1 pain)			5-févr-20	2.45 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.23 €
Offre froide, forfait minimum d'accès au self (1 HO ou salade + 3 fromages/laitages ou 3 fruits + 1 pain)			5-févr-20	2.45 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.23 €
Repas complet (5 éléments dont un plat unique + 1 pain)		repas	1-mars-19	5.28 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 4.8 €
Offre plat unique (viande/légumes : chaud, froid ou végétarien)		unité	5-févr-20	2.93 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.66 €
Droit d'entrée (plateau, vaisselle, couverts, serviette) pour les agents qui apportent leur repas.			5-févr-20	0.93 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 0.85 €
<b>Tarifs en supplément des forfaits obligatoires pour 1 portion</b>						
Hors d'œuvre		unité	5-févr-20	0.88 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 0.8 €
Salade		unité	5-févr-20	0.88 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 0.8 €
Légume en accompagnement		unité	5-févr-20	0.96 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 0.87 €
Assiette de légumes (3)		unité	5-févr-20	2.93 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.66 €
Viande ou poisson		unité	5-févr-20	1.97 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 1.79 €
Pizza		unité	5-févr-20	4.01 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 3.65 €
Grillade, roti de bœuf, sans accompagnement		unité	5-févr-20	2.80 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.55 €
Dessert (fruit, produit lacté, fromage)		unité	1-juil-17	0.40 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 0.36 €
Dessert* bar		unité	5-févr-20	0.88 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 0.8 €
Boisson		unité	5-févr-20	0.70 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 0.64 €
Café		unité	5-févr-20	0.57 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 0.52 €
Pâtisserie		unité	5-févr-20	0.66 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 0.6 €
Pain		unité	1-juil-17	0.10 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 0.09 €
<b>SNACKING</b>						
Formule express		unité	5-févr-20	2.72 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.47 €
Formule tradition		unité	5-févr-20	3.43 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 3.12 €
Formule Gourmande		unité	5-févr-20	4.54 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 4.13 €
Menu 1 Distribution automatique (2 HO + 1 laitage ou 1 fruit + pain)		unité	5-févr-20	2.45 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.23 €
Menu 2 Distribution automatique (1 plat unique + 1 pain)		unité	5-févr-20	2.93 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.66 €
Menu 3 Distribution automatique (1 sandwich + 1 chips)		unité	5-févr-20	2.45 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.23 €
Menu 4 Distribution automatique (1 sandwich + 1 chips + 1 pâtisserie)		unité	5-févr-20	2.93 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.66 €
Menu 5 Distribution automatique (pasta box)		unité	5-févr-20	2.93 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.66 €
Menu 6 Distribution automatique (1 plat unique + 1 laitage + 1 pain)		unité	5-févr-20	3.34 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 3.04 €
<b>INTERNES</b>						
Association des internes : repas complet		Unité	1-mars-19	5.28 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 4.8 €
Association des internes : repas interne hors CHU		Unité	1-mars-19	5.28 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 4.8 €
Association des internes : repas visiteurs et invité		Unité	1-mars-19	11.15 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 10.14 €
<b>17.3 - PERSONNES EXTERIEURES AU CHU</b> <a href="#">(Sommaire)</a>						
Repas pris au self par des personnes extérieures au CHU autres qu'accompagnants, formateurs et congressistes		Repas	1-mars-19	11.15 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 10.14 €
Repas amélioré pris au self par des personnes extérieures au CHU en congrès ou en formation		Repas	5-févr-20	24.02 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 21.84 €
Repas de réception (vin non compris)		Repas	5-févr-20	36.69 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 33.35 €
Pause ordinaire		Pers.	5-févr-20	2.90 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 2.64 €
Café + jus de fruit (par personne)		Pers.	5-févr-20	3.45 €	Décision n° 2020032/FIN	Tarif H.T. 3.14 €
Vin		Pers.	1-juil-17		Décision n° 2020032/FIN	Facturé au coût d'achat + 15 % (soumis à TVA)

DREAL Nouvelle Aquitaine

33-2020-10-26-002

ARRÊTÉ portant dérogation à l'interdiction de destruction  
d'espèces végétales et animales protégées et de leurs  
habitats -

ZAC Carès Cantinolle « Ilot C1 - Esprit des Jalles » sur la  
commune d'Eysines

CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER



**Arrêté**

**portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces végétales et animales protégées et de leurs habitats**

**ZAC Carès – Cantinolle, « Ilot C1 - Esprit des Jalles » sur la commune d'Eysines(33)**

**CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER**

**DBEC Réf. : 129/2020**

**La Préfète de la Gironde**

- VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 411-1, L. 411-2 et L. 415-3 et R. 411-1 à R. 411- 14,
- VU** l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées,
- VU** l'arrêté du 12 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées,
- VU** l'arrêté du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995 et par l'arrêté du 23 mai 2013, relatif aux espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national,
- VU** l'arrêté du 8 mars 2002 relatif aux espèces végétales protégées en région Aquitaine, complétant la liste nationale,
- VU** l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- VU** l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- VU** l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- VU** l'arrêté n°33-2019-04-16-008 en date du 16 avril 2019 de Mme la Préfète de la Gironde, donnant délégation de signature à Mme Alice-Anne MEDARD, Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de ses attributions et compétences, des décisions portant sur les espèces protégées,
- VU** l'arrêté N° 33-2020-08-27-001 du 27 août 2020 donnant délégation de signature à certains agents placés sous l'autorité de la DREAL Nouvelle-Aquitaine - Département de la Gironde,
- VU** la demande de dérogation au régime de protection des espèces, déposée par Crédit Agricole Immobilier le 10 juillet 2020,
- VU** l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en date du 20 octobre 2020,

**VU** la consultation du public menée du 11 au 28 septembre 2020 via le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la séquence Eviter Réduire Compenser, la définition du périmètre d'implantation de la ZAC Carès – Cantinolle a fait l'objet de nombreuses études et de choix d'aménagement,

**CONSIDÉRANT** qu'au sein du périmètre d'études de 68 ha de la ZAC Carès - Cantinolle, le projet s'implante sur un périmètre opérationnel de 17,4 ha, circonscrit le long des axes de transport en commun et des voiries, afin de réduire significativement ses impacts,

**CONSIDÉRANT** le classement en zone naturel au PLU de l'espace naturel Carès permettant de garantir sa protection,

**CONSIDÉRANT** que les travaux envisagés sur « l'Ilot C1 - Esprit des Jalles » ayant été positionnés en cohérence avec la définition d'aménagement de la ZAC Carès - Cantinolle, il n'y a pas d'autre solution alternative satisfaisante,

**CONSIDÉRANT** que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces visées par la demande dans leur aire de répartition naturelle, notamment du fait des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation à la destruction des espèces végétales protégées et des habitats de repos et de reproduction des espèces animales concernées,

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble du projet constitue une opération d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,

**CONSIDÉRANT** que, dans la mesure où, la ZAC de Carès – Cantinolle développe un programme qui répond aux objectifs développement de la commune d'Eysines en matière d'urbanisation, de création de logements, de renforcement de l'armature commerciale, de conservation d'espaces verts et naturels et de rééquilibrage des centralités à l'échelon communal, le projet s'inscrit dans le cadre de raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique et pour des motifs qui comportent des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

# ARRÊTE

## TITRE I – OBJET DE LA DÉROGATION

### ARTICLE 1 : Objet de la dérogation

Le bénéficiaire de la dérogation est Crédit Agricole Immobilier, 13 Cours du 30 Juillet – CS 11947 33001 Bordeaux, représenté par Frédéric Dandieu, son Directeur Régional.

Le projet urbain Carès - Cantinolle est situé sur un ensemble foncier de 17,3 ha. La présente dérogation concerne le projet immobilier intitulé îlot C1 -Esprit des Jalles qui s'installe sur une surface de 0,6349 ha. Dans le cadre des suivis naturalistes des travaux sur les différents îlots aménagés, la présence d'enjeux environnementaux a été identifiée et un arrêt des travaux a été prononcé suite à ces découvertes.

### ARTICLE 2 : Nature de la dérogation espèces protégées

Le bénéficiaire est autorisé, sous réserve des conditions énoncées aux articles suivants, à déroger aux interdictions de :

- coupe, arrachage et enlèvement des espèces végétales suivantes : Lotier velu (*Lotus hispidus*), Lotier grêle (*Lotus angustissimus*) ;
- destruction et altération des habitats d'espèces animales protégées suivantes : Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), Grenouille verte (*Pelophylax sp*), Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Léopard des murailles (*Podarcis muralis*), Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), Hypolaïs polyglotte (*Hippolaïs polyglotta*), Moineau domestique (*Passer domesticus*), Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Mésange bleue (*Parus caeruleus*), Mésange charbonnière (*Parus major*), Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), Serin cini (*Serinus serinus*), Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ;
- destruction accidentelle, capture, déplacement et perturbation des spécimens des espèces animales protégées suivantes : Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), Grenouille verte (*Pelophylax sp*), Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), Crapaud calamite (*Bufo calamita*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Léopard des murailles (*Podarcis muralis*), Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

Les impacts résiduels vont porter sur la destruction de :

- 2 stations de lotiers, d'une surface estimée de 1 600 m<sup>2</sup>,
- d'une haie de 297 m<sup>2</sup> favorable à l'avifaune,
- 5 252 m<sup>2</sup> de friche (dont 2 665 m<sup>2</sup> déjà décapés,) favorable au repos du Hérisson, des amphibiens et reptiles.

La surface globale impactée est de 0,6349 ha.

## **TITRE II - PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES**

Durant la phase de chantier, le bénéficiaire est tenu de mettre en œuvre les mesures d'évitement et de réduction d'impact conformément au dossier de demande de dérogation, déposé le 10 juillet 2020, notamment les mesures suivantes qui les précisent et les complètent.

Le bénéficiaire prend les dispositions nécessaires pour que ces mesures soient communiquées aux entreprises qui réalisent les opérations de construction. Il s'assure, en outre, que ces mesures sont respectées. Le bénéficiaire impose aux entreprises réalisant les travaux d'appliquer les dispositions du présent arrêté. Ces mesures sont reprises dans les dossiers de consultation des entreprises sous forme d'une notice de respect de l'environnement.

Le bénéficiaire est tenu de mettre en œuvre les mesures de compensation conformément au dossier de demande déposé et à l'avis du conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, notamment les mesures suivantes qui les précisent et les complètent.

### **ARTICLE 3 : Durée de la phase chantier**

Les travaux de construction et d'aménagement peuvent se dérouler jusqu'au 30 décembre 2022.

Le bénéficiaire informe la DREAL/SPN dans un délai de 15 jours avant le re-démarrage des travaux.

### **ARTICLE 4 : Conditions de la dérogation**

La présente dérogation est délivrée sous réserve de la mise en œuvre des mesures suivantes :

#### **I - Mesures d'évitement et de réduction en phase travaux**

Le chantier est organisé selon les règles de l'ingénierie environnementale, sous la conduite d'un expert écologue, en définissant la programmation et les choix techniques les mieux adaptés aux enjeux écologiques, et en prévoyant une sensibilisation du personnel ainsi qu'un balisage des zones sensibles (mise en défens).

##### **• Compte-rendu de l'état d'avancement des travaux**

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une coordination environnementale est nécessaire pour contribuer efficacement à la réduction des impacts directs du projet sur les milieux naturels. Un suivi environnemental est donc mis en place par Crédit Agricole Immobilier, afin de :

- veiller à la bonne mise en œuvre des engagements pris par le bénéficiaire pour la prise en compte des enjeux environnementaux (calendrier des travaux, évitement des zones sensibles, sensibilisation environnementale des employés réalisant les travaux...) ;
- s'assurer de la bonne marche des travaux de génie écologique et de la réalisation des mesures d'évitement et de réduction ;
- rédiger des comptes-rendus des réalisations menées dans le cadre des travaux d'aménagement.

Le bénéficiaire est tenu d'établir et de transmettre tous les mois aux services de l'État, un journal de bord des travaux, précisant notamment le planning et le plan d'exploitation, les enjeux relatifs aux espèces protégées, l'enchaînement des phases et opérations et les actions répondant aux prescriptions du présent arrêté. Ce document indique, en outre, tout accident ou incident survenu sur le périmètre autorisé et susceptible de porter atteinte aux espèces protégées et/ou à leurs habitats.

Dès qu'il en a connaissance, le bénéficiaire est tenu de déclarer au préfet du département et à la DREAL/SPN les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente dérogation qui sont de nature à porter atteinte aux espèces protégées ou à leurs habitats. Le planning prévisionnel des opérations d'aménagement est transmis aux services de la DREAL/SPN, dès réception du présent arrêté.

Ce planning précise notamment, les opérations suivantes :

- aménagement de la base vie, de la voie de desserte et des zones de stockage ;
- matérialisation de l'emprise des travaux ;
- phasage des travaux ;
- interventions de l'écologue :
  - pour le balisage des secteurs évités ;
  - pour le balisage et la gestion des espèces invasives ;
  - pour le suivi du chantier ;
  - pour le sauvetage d'individus d'espèces protégées de petite faune ;
  - pour la vérification de l'absence de caches spécifiques pour les espèces sensibles,
  - pour l'aménagement des secteurs de compensation ;
  - pour l'adaptation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- travaux de libération des emprises et de terrassement ;
- travaux compensatoires et mise en place d'aménagements paysagers favorables à la faune et d'un « plan lumière » limitant la pollution lumineuse.

La planification des opérations tient compte de toutes les composantes biologiques des espèces protégées inféodées aux habitats concernés. Le calendrier d'intervention doit être conforme au planning défini dans le dossier de demande de dérogation. Ces périodes s'entendent en dehors des périodes de reproduction de la faune.

La période de septembre à octobre constitue la période la plus en adéquation avec les exigences écologiques du maximum d'espèces ou groupes d'espèces pour la réalisation de la première phase de coupe des arbres, débroussaillage des ronciers et décapage des sols. Les travaux ne sont pas réalisés de nuit.

Les opérations de libération d'emprise sont précédées du passage de l'écologue pour le balisage et la mise en défens des zones évitées, la gestion des stations d'espèces invasives et le sauvetage éventuel d'individus d'espèces protégées présents au sein de l'emprise travaux.

#### • Mesures d'évitement

Dans le cadre de la conception du projet de la ZAC de Carès - Cantinolle, plusieurs mesures d'évitements sont mises en place comme le classement en zone naturelle d'une partie du site (Espace naturel de Carès), la conservation et valorisation de la petite zone humide de 300 m<sup>2</sup> prévue sur l'îlot C4, du boisement de 0,42 ha au sud de l'îlot C7, du boisement de chênes sur l'îlot C5 et sur l'îlot C4. Une partie de la station de lotiers au nord et à l'est sera protégée par mise en défens.

#### • Mesures de réduction

Pour lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux, les mesures suivantes sont déclinées :

- les véhicules et engins de chantier doivent justifier d'un contrôle technique récent et doivent être équipés de kits de dépollution en cas de fuite de carburant, huile ou autres matériaux polluants ;
- les opérations de vidange ou de ravitaillement sont interdites au niveau de l'emprise chantier et ne peuvent être réalisées qu'au droit d'aires réservées et spécialement aménagées (aire équipée d'un débourbeur/déshuileur) ;

- le stockage des huiles et carburants se fait uniquement sur des emplacements réservés, placés sur rétention, loin de toute zone écologiquement sensible, en particulier de milieux aquatiques ou humides ;
- le brûlage des déchets et des produits issus du déboisement de la zone de chantier est formellement proscrit. Leur évacuation doit se faire via des filières adaptées ;
- les déchets de chantier doivent être récoltés et stockés sur la base de vie de chantier au sein de contenants adaptés, dans l'attente de leur évacuation vers des filières de traitement ou valorisation adaptées.

Il est procédé à la pose d'une barrière anti-intrusion afin d'empêcher la petite faune terrestre (amphibiens notamment) présente dans les milieux connexes d'accéder aux emprises du chantier.

Afin de limiter le risque de destruction des amphibiens, il est procédé à la capture des individus ainsi que des pontes et des larves lors de la période de reproduction (période d'activité optimale et de concentration des individus).

Toutes les mesures de prévention, éradication et confinement précoces sont prises pour éviter l'introduction et la dispersion d'espèces envahissantes sur le chantier et ses abords, notamment concernant l'entretien et la circulation des véhicules de travaux, la formation du personnel, le repérage, le balisage et l'élimination des stations d'espèces envahissantes existantes, la gestion des déchets verts issus du dégagement des emprises travaux, l'apport de matériaux et la remise en état du site.

Le protocole de confinement et de gestion (zones d'intervention, modalités, calendrier, objectifs fixés...) est à préciser et à transmettre dès réception de l'arrêté préfectoral et avant démarrage des travaux.

L'utilisation d'herbicides, de matériaux calcaires ainsi que le mélange ou le transfert de terres végétales entre les secteurs contaminés de façon avérée ou potentielle et les secteurs indemnes seront en particulier interdits. Le protocole est notamment décliné pour plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes avérées (Robinier faux-acacia, Sporobole fertile, Erable negundo, ...).

Un « plan lumière » est décliné afin de limiter la pollution lumineuse en phase d'exploitation du site : orientation du faisceau lumineux vers le sol, utilisation de lampes peu polluantes et de puissance limitée, extinction de l'éclairage public entre 1 h et 5 h du matin.

L'aménagement paysager de l'îlot C1 est constitué de :

- noues paysagères en lanières, d'une densification des linéaires de l'avenue de l'Europe et des traverses pour créer une continuité avec la structure de lanières bocagères existantes,
- boisement en continuité des boisements existants au niveau du parc Cantinolle et des terrasses de Carès.

## **II - Mesures compensatoires**

Le bénéficiaire est tenu de mettre en œuvre les mesures de compensation conformément au dossier de demande déposé, notamment les mesures suivantes qui les précisent et les complètent.

Le besoin compensatoire pour les Lotier velu et Lotier grêle est évalué à hauteur de la surface détruite (ratio de 1) soit 1 600 m<sup>2</sup>.

Des mesures de gestion spécifiques sont préconisées afin de maintenir les conditions idéales à l'expression des lotiers. Trois secteurs ont été pour cela identifiés :

- secteur 1 dans l'emprise du projet (365 m<sup>2</sup>) et en limite (300 m<sup>2</sup>),
- secteur 2 au sud-ouest (1 000 m<sup>2</sup>)
- secteur 3 au sud-ouest (1 000 m<sup>2</sup>).

Seul un des deux secteurs 2 et 3 est retenu pour la compensation.

Ces terrains sont propriétés de Bordeaux Métropole et un accord de principe a été formalisé pour mettre en place la compensation. La surface de compensation finale est de 1 600 m<sup>2</sup>.

La cartographie des différents sites envisagés est présentée ci-après.



Dans le cadre de l'aménagement paysager de l'ilot C1, Crédit Agricole Immobilier procède à l'installation de nichoirs et gîtes en faveur des oiseaux et chiroptères, d'abris à Hérisson et de petits aménagement en faveur des insectes, notamment des pollinisateurs sauvages (fagots, plages de terrain meuble ou sableux, arbres creux, tas d'herbe, massifs de plantes florifères locales... à l'exclusion de ruches et hôtels à insectes).

La compensation fait, pendant 30 ans, l'objet d'une gestion conservatoire, déclinée dans le cadre d'un plan de gestion à transmettre à la DREAL/SPN.

Le bénéficiaire est propriétaire des parcelles de compensation.

Le bénéficiaire est tenu de fournir au format en vigueur aux services compétents de l'État toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de l'outil de géolocalisation des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité. Ces informations sont transmises par mail à l'adresse suivante : [geomce.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:geomce.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

Les données de géolocalisation des mesures sont fournies régulièrement par le bénéficiaire jusqu'à la mise en œuvre complète des mesures compensatoires selon le cadre ci-dessus, soit au fur et à mesure de leur mise en œuvre, soit a minima annuellement.

### **III - Mesures d'accompagnement et de suivi**

Un suivi de la recolonisation des deux espèces de lotiers est réalisé, pendant 5 ans, par un expert botaniste, missionné par Crédit Agricole Immobilier. Celui-ci visite tous les secteurs de compensation afin d'évaluer la réussite de la mesure.

Ces évaluations sont assorties de la transmission d'un bilan à la DREAL/SPN.

Le bénéficiaire est tenu de verser, sur l'espace de dépôt <https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/>, les données brutes de biodiversité acquises postérieurement à la décision administrative à l'occasion du suivi des impacts et des mesures compensatoires. Celles-ci sont fournies aux mêmes échéances que les suivis afférents, et le récépissé de dépôt est transmis sans délai à la DREAL/SPN.

On entend par données brutes de biodiversité les données d'observation de taxons, d'habitats d'espèces ou d'habitats naturels, recueillies par observation directe, par bibliographie ou par acquisition de données auprès d'organismes détenant des données existantes.

## **TITRE III - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **ARTICLE 5 : Caractère de la dérogation**

La dérogation peut être suspendue ou révoquée, le bénéficiaire entendu, si les conditions fixées ne sont pas respectées.

### **ARTICLE 6 : Déclaration des incidents ou accidents**

Dès qu'il en a connaissance, le bénéficiaire est tenu de déclarer au préfet du département et à la DREAL/SPN les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente dérogation qui sont de nature à porter atteinte aux espèces protégées ou à leurs habitats.

En cas de nécessité, les suivis écologiques peuvent apprécier les effets de ces accidents ou incidents sur les espèces protégées ou leurs habitats.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, le bénéficiaire prend ou fait prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le bénéficiaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

### **ARTICLE 7: Sanctions et contrôles**

Sous réserve de souscrire aux règles de sécurité imposées par le coordonnateur de sécurité dans le cadre des travaux, les agents chargés de la police de la nature auront libre accès aux installations, travaux ou activités autorisés par la présente dérogation. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

La DREAL et les services départementaux de l'OFB peuvent, à tout moment, pendant et après les travaux, procéder à des contrôles inopinés, notamment visuels et cartographiques. Le pétitionnaire permet aux agents chargés du contrôle de procéder à toutes les mesures de vérification et expériences utiles pour constater l'exécution des présentes prescriptions.

### **ARTICLE 8 : Voies et délais de recours**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit, directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux (par courrier) ou via le site télérécourse ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr));
- soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux (auprès de Directrice de la DREAL Nouvelle-Aquitaine) ou hiérarchique (auprès de la Préfète de la Gironde). Dans ce cas, la décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite – née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif préalable – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

### **ARTICLE 9 : Exécution**

Le Secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Gironde et notifié au pétitionnaire, et dont une copie sera transmise pour information à :

- Monsieur le Maire de la commune d'Eysines,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,
- Monsieur le Directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité,
- Monsieur le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité de la Gironde,
- Madame la Directrice de l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage,
- Madame la Directrice du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique.

Fait à Bordeaux, le **26 OCT. 2020**

Pour la préfète et par délégation,  
Pour la directrice régionale et par  
subdélégation

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Nouvelle-Aquitaine

~~Jacques REGAD  
Directeur régional adjoint~~

Jacques REGAD

0000 100 00

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2020-10-15-006

Arrêté n° 6 portant attribution d'une subvention au  
GIPATGERI

*Arrêté n° 6 portant attribution d'une subvention au GIPATGERI*



**PRÉFÈTE  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Etat-major interministériel  
de la zone de défense et de sécurité  
Sud-Ouest**

**ARRÊTÉ**

**N°2020-06**

**Portant attribution d'une subvention**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,  
Préfète de la Gironde**

**VU** la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 des finances pour 2020 ;

**VU** le décret du 27 mars 2019, nommant Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

**VU** l'arrêté du 18 novembre 2005 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (AT.Ge.Ri) signée le novembre 2005 ;

**VU** les arrêtés du 08 septembre 2015 et 28 septembre 2016 portant approbation des modifications à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (AT.Ge.Ri) signée le 18 novembre 2005 ;

**VU** l'arrêté du 28 septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (AT.Ge.Ri) signée le 28 septembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** la délibération de l'assemblée générale du 27 novembre 2019 fixant la participation financière des membres du GIP A.T.Ge.Ri. dont celle du ministère de l'Intérieur au titre de l'année 2020 ;

Sur proposition de Monsieur Martin GUESPEREAU, préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest ;

**ARRÊTE**

**Article premier** : Une subvention d'un montant de 1.500 € (mille cinq cents euros) est attribuée au titre de l'année 2020 au Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques dont le siège social est fixé 6 Parvis des Chartrons 33075 Bordeaux, pour les travaux dans le domaine de la sécurité civile, d'hébergement et de maintenance du site GRIFFON-Feux de forêts sur les serveurs du GIP ATGERI.

.....

2, esplanade Charles-de-Gaulle  
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 56 90 60 60  
www.gironde.gouv.fr

1/2

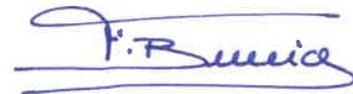
**Article 2** : La dépense est imputée sur le budget opérationnel du programme 161 activité 0161 1030 2024 soutien aux acteurs de la prévention feux de forêts.

**Article 3** : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique sur le compte : GIP A.T.Ge.Ri. (Banque : Crédit Coopératif Mériadeck – Code Banque : 42559 – Code Guichet : 10000 – Compte : 08004076046 – Clé RIB : 91 – IBAN : FR76 4255 9100 0008 0040 7604 691 – BIC : CCOPFRPPXXX).

**Article 4** : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest et le directeur régional des finances publiques de la région Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au président du GIPA.T.Ge.Ri.

Fait à Bordeaux, le 5 OCT. 2020

La Préfète de Zone,



Fabienne BUCCIO



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET GESTION DES RISQUES

Bordeaux,  
le 05 octobre 2020

Monsieur Martin GUESPEREAU  
Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité  
Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine  
Esplanade Charles de Gaulle  
33077 BORDEAUX CEDEX

## PARTICIPATION N°207/2020

OBJET	MONTANT
<b>SITE GRIFFON</b> <b>Maintenance de l'application GRIFFON-Feux de forêts sur les serveurs du GIP ATGeRi</b> <i>(01/01/2020-31/12/2020)</i>	1 500.00 €
<b>TOTAL NET DE TAXES</b>	<b>1 500.00 €</b>

En votre aimable règlement à réception

Tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter du 30<sup>ème</sup> jour suivant la réception de la facture ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. L 441-3, L 441-6 et D 441-5 du Code du Commerce).

N°TVA intracommunautaire : FR27130000763- SIRET 130 000 763 000 16 – Code APE 8413Z

---

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES RISQUES  
6, PARVIS DES CHARTRONS - 33075 BORDEAUX CEDEX - TÉL. 05 57 85 40 42 - FAX 05 57 85 40 26

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2020-06-24-007

## Arrêté n°2020-02 avec annexe portant mise à disposition temporaire d'un hélicoptère de la sécurité civile

*Arrêté n°2020-02 avec annexe portant mise à disposition temporaire d'un hélicoptère de la sécurité civile*



**PRÉFÈTE  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Etat-major interministériel  
de la zone de défense et de sécurité  
Sud-Ouest**

**Arrêté du  
N° EMIZ 2020-02  
Portant mise à disposition temporaire d'un hélicoptère de la Sécurité Civile  
-o-o-o-o-o-o-**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest,  
Préfète de la Gironde**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la santé publique, et notamment son article L6313-1 ;

**VU** la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le décret 2010.224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

**VU** le décret 2010.225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité ;

**VU** l'instruction ministérielle INTE1705834J du 21 février 2017 relative à l'emploi des hélicoptères de la sécurité civile ;

**VU** le protocole opérationnel relatif à l'emploi des hélicoptères d'État assurant le sauvetage côtier durant la saison estivale en zone de défense Sud-Ouest signé le 27 juin 2001 entre le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité Sud-Ouest, le Préfet Maritime de l'Atlantique, et le Commandant de la région de Gendarmerie Atlantique ;

**VU** le protocole d'accord relatif aux modalités de mise en œuvre des moyens aériens de la sécurité civile pour les opérations de sauvetage en mer signé le 4 mars 2015 entre le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest et le Préfet Maritime de l'Atlantique ;

**VU** la demande de la Préfète de la Gironde en date du 11 mai 2020 ;

**VU** l'avis technique du Chef inter-bases hélicoptères de Sécurité Civile en date du 9 juin 2020 ;

**SUR** Proposition de Monsieur le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité Sud-Ouest.

.../...

## ARRÊTE :

**Article premier** : L'hélicoptère de la Sécurité Civile « Dragon 33 » basé à Bordeaux-Mérignac est mis à la disposition temporaire de la Préfète de la Gironde dans les périodes et conditions prévues par l'ordre d'opérations joint en annexe.

**Article 2** : La Préfète de la Gironde, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, le Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la Préfète de la zone Sud-Ouest et le chef de la base hélicoptère de sécurité civile de Bordeaux-Mérignac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Bordeaux, le 24 JUIN 2020

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

## Ordre d'Opérations Particulier Emploi de l'Hélicoptère Sécurité Civile « Dragon 33 » Période Estivale 2020

### 1. LES MISSIONS

#### 1.1. CADRE D'EMPLOI

L'hélicoptère de la sécurité civile « DRAGON 33 » basé à Bordeaux-Mérignac est placé en position de détachement temporaire sur le poste de secours Nord de Lacanau-Océan ou sur l'hélistation de Lacanau Le Huga.

##### 1.1.1. Périodes de mise à disposition

- Détachement continu sur l'hélistation de Lacanau Le Huga du samedi 13 juin 2020 au dimanche 6 septembre 2020 inclus.

Durant cette période, l'équipage de l'hélicoptère est constitué :

- d'un pilote,
- d'un mécanicien,
- d'un sauveteur nautique hélicoptère de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM),
- d'un médecin du SAMU 33 de 9h à 19h (horaires adaptables).

- Détachements ponctuels de 13h à 18h30 sur le poste de secours Nord de Lacanau-Océan, en fonction des conditions météorologiques, les jours suivants :

- du samedi 30 mai 2020 au lundi 1<sup>er</sup> juin 2020 inclus,
- du samedi 6 juin 2020 au dimanche 7 juin 2020 inclus,
- du samedi 12 septembre 2020 au dimanche 13 septembre 2020 inclus,
- du samedi 19 septembre 2020 au dimanche 20 septembre 2020 inclus,
- du samedi 26 septembre 2020 au dimanche 27 septembre 2020 inclus.

Ces détachements ponctuels de l'hélicoptère « Dragon 33 » ne sont pas médicalisés sauf circonstances particulières le nécessitant. Un sauveteur nautique hélicoptère de la SNSM est embarqué à bord de l'appareil en plus de son équipage habituel (pilote et mécanicien).

En fonction des prévisions météorologiques, de la fréquentation estimée des plages et/ou de l'évaluation des risques réalisée par le chef du poste de secours de la plage centrale de la commune de Lacanau, celui-ci propose à Madame la Préfète de la Gironde (ou à son représentant) de pré-positionner l'hélicoptère « DRAGON 33 » sur le poste de secours Nord de Lacanau-Océan ou sur l'hélistation de Lacanau Le Huga.

La proposition de détachement ponctuel est adressée :

➤ pour accord à la préfecture de la Gironde :

- permanence SIDPC par téléphone au 05.56.90.60.69 ou par mail à [pref-forum@gironde.gouv.fr](mailto:pref-forum@gironde.gouv.fr)

➤ pour information à la base hélicoptère de la sécurité civile de Mérignac, au COZ sud-ouest, et au CRRA du SAMU 33.

Après validation par l'autorité préfectorale, la permanence du SIDPC 33 confirme le pré-positionnement de DRAGON 33 par message électronique aux acteurs concernés (base hélicoptère de la sécurité civile de Mérignac, COZ sud-ouest, CRRA du SAMU 33, CROSSA, CODIS 33, ARS NA, SAG de Mérignac, et SNSM).

##### 1.1.2. Conditions d'emploi

En raison de l'activation de la surveillance des plages du littoral sur le département de la Gironde, l'hélicoptère de la sécurité civile « DRAGON 33 » assure, à partir de son stationnement temporaire et pendant la période considérée, les missions de secours à personnes telles que prévues dans l'instruction ministérielle du 21 février 2017 relative à l'emploi des hélicoptères de la sécurité civile (NOR INTE 1705834J).

L'hélicoptère « DRAGON 33 » reste à la disposition du Ministère de l'Intérieur.

À tout moment, la Préfète de la zone de défense et de sécurité sud-ouest dispose de l'hélicoptère « DRAGON 33 » pour toutes autres missions décrites dans l'instruction ministérielle citée précédemment.

Toutefois, le positionnement sur le poste de secours Nord de Lacanau-Océan et sur l'hélistation de Lacanau Le Huga au profit de missions de secours d'urgence aux personnes sur l'ensemble de la bande littoral doit limiter au maximum l'utilisation de ce moyen aérien pour d'autres missions, y compris la nuit (préservation de la capacité opérationnelle de l'équipage pour le jour suivant).

## 1.2. CADRE DES MISSIONS

### 1.2.1. Missions terrestres

Pendant les périodes de détachements, qu'elles soient ponctuelles ou continues, « DRAGON 33 » est apte à effectuer toutes les missions de sauvetage et de secours d'urgence aux personnes telles que prévues dans l'instruction ministérielle.

Le positionnement sur les sites de la commune de Lacanau doit cependant limiter au maximum l'utilisation de ce moyen aéronautique rare à d'autres missions que celles prévues dans l'alinéa précédent, et y compris la nuit.

### 1.2.2. Missions sur le domaine maritime

L'hélicoptère « DRAGON 33 » effectue des opérations de secours et de sauvetage en mer relevant de la responsabilité du Préfet maritime, dans le cadre du protocole d'accord relatif aux modalités de mise en œuvre des moyens aériens de la sécurité civile pour les opérations de sauvetage en mer signé le 4 mars 2015. La préfecture maritime est représentée par le CROSS Atlantique Etel.

### 1.2.3. Demandes simultanées

En cas de demandes d'intervention simultanées, la priorité est donnée au sauvetage nautique d'urgence dès lors que l'hélicoptère « DRAGON 33 » est l'appareil le plus proche pour effectuer la mission.

### 1.2.4. Missions complémentaires

A la demande des chefs de postes de secours, des vols de surveillance préventive peuvent être assurés le long du littoral en fonction des situations à risques et en complément de la surveillance exercée à partir du littoral par les équipes de sauveteurs présents sur les plages. Le CROSSA Etel est informé de ces vols par l'équipage (en périodes de détachements ponctuels) ou par le stationnaire (en période de détachement continu).

## 1.3. ELEMENTS PARTICULIERS

### 1.3.1. Indisponibilités

Sous l'autorité du pilote d'alerte, toute indisponibilité de « DRAGON 33 » est signalée.

En période de détachement continu, le stationnaire de la base de Lacanau Le Huga informe les chefs des postes de secours de son secteur, la base hélicoptère de deuxième appel (détachement aérien saisonnier de la gendarmerie nationale de Cazaux du lundi 13 juillet au dimanche 16 août 2020 inclus, ou en dehors de cette période le détachement aérien de la gendarmerie nationale de Mérignac), le CRRRA du SAMU 33, le CROSSA Etel, le CTA-CODIS 33, le SIDPC 33 via Forum et le COZ sud-ouest.

Lors des détachements ponctuels, le pilote d'alerte informe le SIDPC 33 via Forum qui transmet cette indisponibilité à l'autorité préfectorale, au détachement aérien de la gendarmerie nationale de Mérignac, au CRRRA du SAMU 33, au CROSSA Etel, au CTA-CODIS 33 et au COZ sud-ouest.

### 1.3.2. Soutien de la base temporaire

Pendant les périodes de détachement continu, un stationnaire est chargé de la permanence téléphonique et radio opérationnelle à la base hélicoptère temporaire de Lacanau Le Huga. Ce poste est pris en charge financièrement par la communauté de communes des lacs médocains pour les périodes de juin et septembre. Pour les mois de juillet et août, après accord de monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, ce poste est assuré par deux fonctionnaires de police réservistes (anciens fonctionnaires des CRS ayant servi sur les plages).

### 1.3.3. Les déclenchements

Sur les heures d'ouverture des postes de secours, les demandes d'emploi de l'hélicoptère « DRAGON 33 » sont formulées conformément aux dispositions prévues dans le protocole opérationnel relatif à l'emploi des hélicoptères d'Etat assurant le sauvetage côtier durant la saison estivale en zone de défense sud-ouest. Ces demandes respectent également l'organisation des secours sur les lieux de baignade surveillés de la Gironde et l'ordre particulier des transmissions s'y rapportant.

En dehors des heures d'ouverture des postes de secours, le déclenchement de « DRAGON 33 » se fait comme d'habitude par appel direct de la base en journée ou par FORUM la nuit.

## 2. LES INFRASTRUCTURES.

L'hélistation de Lacanau Le Huga doit être conforme aux spécifications techniques et prescriptions définies par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-ouest (DSAC-SO). Un certificat est délivré par ce service avant l'activation annuelle de cette base temporaire.

Le chef de la base hélicoptère de la sécurité civile de Bordeaux-Mérignac est chargé de la surveillance de ces spécifications et prescriptions. Dans le cas où celles-ci ne seraient pas respectées, il établira un constat et le transmettra à l'attention de la Préfète de la Gironde.

Une attention toute particulière sera portée par les services communaux compétents sur l'interdiction de stationnement d'objets et/ou véhicules, sur le passage de personnes et/ou véhicules aux abords de toutes les hélisurfaces mises à la disposition des secours pour le sauvetage nautique. Les maires des communes concernées par ces hélisurfaces sont chargés de faire assurer leur dégagement permanent pendant les périodes d'ouverture des plages.

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2020-09-08-002

Arrêté n°2020-03 portant modification à l'arrêté n°  
2020-02 relatif à la mise à disposition de Dragon 33

*Arrêté n°2020-03 portant modification à l'arrêté n° 2020-02 relatif à la mise à disposition de  
Dragon 33*



**PRÉFÈTE  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Etat-major interministériel  
de la zone de défense et de sécurité  
Sud-Ouest**

**Arrêté du  
N° EMIZ 2020-03  
Modifiant l'arrêté EMIZ 2020-02 du 24 juin portant mise à disposition temporaire  
d'un hélicoptère de la Sécurité Civile  
-o-o-o-o-o-o-**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest,  
Préfète de la Gironde**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la santé publique, et notamment son article L6313-1 ;

**VU** la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le décret 2010.224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

**VU** le décret 2010.225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité ;

**VU** l'instruction ministérielle INTE1705834J du 21 février 2017 relative à l'emploi des hélicoptères de la sécurité civile ;

**VU** le protocole opérationnel relatif à l'emploi des hélicoptères d'État assurant le sauvetage côtier durant la saison estivale en zone de défense Sud-Ouest signé le 27 juin 2001 entre le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité Sud-Ouest, le Préfet Maritime de l'Atlantique, et le Commandant de la région de Gendarmerie Atlantique ;

**VU** le protocole d'accord relatif aux modalités de mise en œuvre des moyens aériens de la sécurité civile pour les opérations de sauvetage en mer signé le 4 mars 2015 entre le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest et le Préfet Maritime de l'Atlantique ;

**VU** la demande de la Préfète de la Gironde en date du 11 mai 2020 ;

**VU** l'avis technique du Chef inter-bases hélicoptères de Sécurité Civile en date du 9 juin 2020 ;

**VU** la demande du Préfet de la Gironde en date du 30 août 2017 ;

**SUR** Proposition de Monsieur le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité Sud-Ouest.

.../...

## ARRÊTE :

**Article premier** : L'arrêté 2020-02 du 24 juin 2020, portant mise à disposition temporaire d'un hélicoptère de la Sécurité Civile, est modifié conformément aux articles 2 et 3 ci-après.

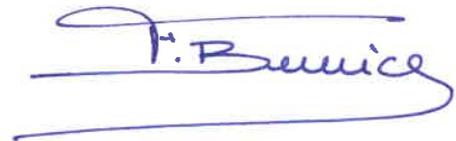
**Article 2**: Dans l'annexe Ordre d'Opérations Particulier, la première phrase du premier alinéa du paragraphe 1.1.1 *Période de mise à disposition* est ainsi modifié : « Détachement continu sur l'hélistation de Lacanau Le Huga du samedi 13 juin 2020 au dimanche 13 septembre 2020 inclus », le reste sans changement.

**Article 3** : Les autres dispositions prévues par l'Ordre d'Opérations Particulier demeurent inchangées.

**Article 4** : La Préfète de la Gironde, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, le Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la Préfète de la zone Sud-Ouest et le chef de la base hélicoptère de sécurité civile de Bordeaux-Mérignac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Bordeaux, le 08 SEP. 2020

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2020-10-15-005

Arrêté n°5 portant attribution d'une subvention au  
GIPATGERI

*Arrêté n°5 portant attribution d'une subvention au GIPATGERI*



**PRÉFÈTE  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Etat-major interministériel  
de la zone de défense et de sécurité  
Sud-Ouest**

**ARRETÉ**

**N°2020-05**

**Portant attribution d'une subvention**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,  
Préfète de la Gironde**

**VU** la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 des finances pour 2020 ;

**VU** le décret du 27 mars 2019, nommant Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

**VU** l'arrêté du 18 novembre 2005 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (AT.Ge.Ri) signée le novembre 2005 ;

**VU** les arrêtés du 08 septembre 2015 et 28 septembre 2016 portant approbation des modifications à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (AT.Ge.Ri) signée le 18 novembre 2005 ;

**VU** l'arrêté du 28 septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (AT.Ge.Ri) signée le 28 septembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** la délibération de l'assemblée générale du 27 novembre 2019 fixant la participation financière des membres du GIP A.T.Ge.Ri. dont celle du ministère de l'Intérieur au titre de l'année 2020 ;

Sur proposition de Monsieur Martin GUESPEREAU, préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest ;

**ARRÊTE**

**Article premier** : Une subvention d'un montant de 89.535 € (quatre-vingt neuf mille cinq cent trente-cinq euros) est attribuée au titre de l'année 2020 au Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques dont le siège social est fixé 6 Parvis des Chartrons 33075 Bordeaux, pour les travaux dans le domaine de la sécurité civile.

.../...

2, esplanade Charles-de-Gaulle  
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 56 90 60 60  
www.gironde.gouv.fr

1/2

**Article 2** : La dépense est imputée sur le budget opérationnel du programme 161 activité 0161 1030 2024 soutien aux acteurs de la prévention feux de forêts.

**Article 3** : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique sur le compte : GIP A.T.Ge.Ri. (Banque : Crédit Coopératif Mériadeck – Code Banque : 42559 – Code Guichet : 10000 – Compte : 08004076046 – Clé RIB : 91 – IBAN : FR76 4255 9100 0008 0040 7604 691 – BIC : CCOPFRPPXXX).

**Article 4** : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest et le directeur régional des finances publiques de la région Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au président du GIPA.T.Ge.Ri.

Fait à Bordeaux, le 15 OCT. 2020

La Préfète de Zone,



Fabienne BUCCIO



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET GESTION DES RISQUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Assemblée Générale du 27 novembre 2019

**Délibération N° 2019-15**

**Objet : DEMANDE DE PARTICIPATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

En raison de la participation du GIP ATGeRi aux actions de prévention, de prévision et au regard des contributions du GIP à la protection et à l'aménagement du territoire,

Au vu de la contribution du GIP à une approche interdépartementale et à son implication auprès de l'État-major Interministériel de la Zone Sud-Ouest,

Au vu des partages d'outils (Météorage, SIG, distribution de cartes), de la mise à disposition d'outils de connaissance du territoire,

Au vu des gains financiers apportés par le GIP ATGeRi pour les acquéreurs de données ou de logiciels, l'Assemblée Générale décide de solliciter le Ministère de l'Intérieur à hauteur de 89 535 € pour l'exercice 2020.

**Décision :**

L'Assemblée Générale sollicite le Ministère de l'Intérieur à hauteur de 89 535 € pour l'exercice 2020.

26 Pour  
0 Abstention  
0 Contre

Le Président



Bruno LAFON

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2020-02-03-005

## Arrêté portant nomination d'un C.T.Z

*Arrêté portant nomination d'un conseiller technique de zone*



## PREFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST

ÉTAT-MAJOR INTERMINISTÉRIEL  
DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST

### ARRETÉ

N° EMIZ 2020 - 01  
Portant nomination d'un conseiller technique de zone  
-0-0-0-0-0-0-0-0

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,  
préfète de la Gironde

Vu le code de la défense ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la sécurité intérieure ;  
Vu le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs du préfet de zone ;  
Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;  
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;  
Vu l'arrêté n°EMIZ COZ/2015-01 du 6 mai 2015 portant approbation des dispositions spécifiques de l'ordre de base zonal des systèmes d'information et de communication du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;  
Considérant l'accord du directeur départemental des services départementaux d'incendie et de secours concerné et les qualifications détenues par l'intéressé ;  
Considérant les besoins de coordination interdépartementale ;  
Sur proposition de Monsieur le chef d'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

### ARRETE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Il est institué auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, des conseillers techniques de zone et des référents zonaux, issus des services départementaux d'incendie et de secours de la zone. Chaque conseiller technique ou référent peut disposer de suppléants.

Dans ce cadre, le capitaine Yannick BRES du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde (33) est nommé conseiller technique de zone en tant que Commandant des Systèmes d'Information et de Communication (COMSIC).

.../...

## **ARTICLE 2 :**

En application ou en complément des dispositions prévues par les textes relatifs à la spécialité, le conseiller technique de zone a notamment pour missions :

- de conseiller le préfet de zone, le chef état-major interministériel de zone pour les questions relatives aux systèmes d'information et de communication de sécurité civile ;
- de relayer l'information technique et tout document nécessaire à la traduction des besoins opérationnels en moyens techniques de sa spécialité sur la zone pour le compte de l'état-major ;
- d'impulser et de coordonner, conformément aux orientations du chef d'état-major, les actions interdépartementales dans le cadre de dispositifs de mutualisation de moyens, les conditions d'emploi, de mise en œuvre et d'adaptation des systèmes d'information et de communication ;
- de conseiller sur le plan pédagogique et opérationnel les unités départementales ;
- d'animer au moins une réunion zonale annuelle des conseillers techniques départementaux organisée par le chef d'état-major interministériel ou son représentant ;
- de participer au contrôle de l'aptitude opérationnelle, aux évaluations en fonction des obligations de la spécialité et d'organiser, si nécessaire, les tests d'accès aux formations nationales ;
- de participer à la préparation d'entraînements et d'exercices.

## **ARTICLE 3 :**

Un exemplaire de ce présent arrêté est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité Ouest, Nord, Est, Sud-Est, Sud, au secrétariat général de la zone de défense Île-de-France et aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.

## **ARTICLE 4 :**

L'arrêté EMZ 2010-01 portant nomination d'un conseiller de zone du 16 février 2010 est abrogé.

Le présent arrêté modifie l'annexe I de l'arrêté préfectoral N°EMIZ 2018-02 du 24 mai 2018 portant nomination du conseiller technique de zone pour la spécialité « Système d'Information et de Communication (SIC).

## **ARTICLE 5 :**

La préfète déléguée pour la défense et la sécurité, le chef d'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest et les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone Sud-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.

Fait à Bordeaux, le **03 FEV. 2020**

Pour la Préfète de la zone de défense et  
de sécurité Sud-Ouest,  
et par délégation  
La préfète déléguée  
pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest



Valérie HATSCH